

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

118<sup>e</sup> année

27 septembre  
1986  
No 39

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

118<sup>e</sup> année  
27 septembre 1986  
No 39

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'  
Assurance-récolte, Loi sur l'  
Avis divers  
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le  
Code de procédure civile  
Compagnies, Loi sur les  
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les  
Inspecteur général des institutions financières  
Ministères, Avis concernant les  
Nomination(s)  
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un  
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les  
Vente(s) à la folle enchère  
Ventes par shérif

## AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

### Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

### Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

**Pierre Lauzier**  
Division de la *Gazette officielle*  
1279, boul. Charest ouest  
Québec G1N 4K7  
Téléphone: (418) 643-9918

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications  
Secteur des abonnements  
C.P. 1005  
Québec G1K 7B5  
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

## TABLE DES MATIÈRES

### ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

C.L.S.C. SAGUENAY-NORD ( <i>Délégation</i> )	4895
VILLE DE LONGUEUIL ( <i>Délégation</i> )	4895

### ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

PROGRAMME D'ASSURANCE DES FRAISIÈRES ET FRAMBOISIÈRES ( <i>Prix unitaires et taux de cotisation</i> )	4895
---	------

### AVIS DIVERS

CITÉ DE CÔTE-SAINT-LUC ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4900
COMMISSION RÉGIONALE ST-FRANÇOIS ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4900
COMMISSION SCOLAIRE DE MAGOG ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4901
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTMAGNY ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4901
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHAUVEAU ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4900
ÉGLISE L'UNITÉ EN DIEU ( <i>L.P.</i> )	4902
PAROISSE DE SAINT-BRUNO ( <i>Changement des limites</i> )	4902
SUCCESSION GILLES MONTPLAISIR ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	4902
SUCCESSION NICOLE HARVEY ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	4902
VILLE DE CHICOUTIMI ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4902
VILLE DE GRAND-MÈRE ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4903
VILLE DE LONGUEUIL ( <i>Rues et ruelles</i> )	4903
VILLE DE MONTRÉAL ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4906
VILLE DE MONTRÉAL ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4907
VILLE DE SAINTE-FOY ( <i>Rachat d'obligations</i> )	4907

### CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

#### ACCORDÉS

Bernard William St-Asz	4908
Joseph Florent François Savard	4908
Joseph Henri Charest	4908
Joseph Léonard Gaston Marcel Robertson	4908
Joseph René Denis Hamel	4908
Joseph Roger Jean McCarthy	4909
Marie Aline Sylvie Sauvageau	4909
Marie Ange Suzanne Pierrette Collard	4909
Marie Aurore Magali Carolyne Boucher	4909
Marie Brigitte Majeau	4909
Marie Corona Yvette Marcelle Gauthier	4909
Marie Flore Rita Rachel Robitaille	4909
Marie Julie Normandin	4909
Marie Rolande Nancy McCarthy	4910
Marie Simone Nathalie Roslyne Boucher	4910
Marie Yolande Louise Josée Rolland	4910
Timm Räss	4910

#### DEMANDES

Alan Miles Goldberg	4910
Antonios Spiros Timotheatos	4910
Bernadette dit Carolyn Alder	4910
Beth Carole Matlin	4911
Christina Younge	4911
Daniel Grégoire	4911

Daniel Sirois	4911
Denis St-Martin	4911
Ginette Godin Filteau	4911
Goldie Sarah Shore	4911
Herménégilde Sénécal	4911
James Lee	4912
Jeanne d'Arc Laflamme	4912
Johannes Antonius Kooijman	4912
John David Whitford	4912
Joseph Jean-Guy	4912
Joseph Rosario Napoléon Trudel	4912
Joséphine Gagnon	4912
Kathryn Owens	4912
Lucien Gaulin dit Golden	4913
Marguerite Hélène Korasi	4913
Marie Armande Poulin	4913
Marie Colombe Fremont alias Carmelle Dumais	4913
Marie Grainselle	4913
Marie Léonie	4913
Marie Loriana Vézina	4913
Marie Marthe Carole Nantel	4913
Marie Nancy Caroline Vallée	4914
Marie-Lise Noëlla Boucher	4914
Marthe Yvonne Lamarre	4914
Michel Lemaire	4914
Micheline Mimeault	4914
Rosann Moscovitch	4914
Yvan Richard	4914

### CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. AKRAM ANTONIO SALEH ( <i>Assignment</i> )	4914
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ALAIN MARSAN ( <i>Assignment</i> )	4915
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ALBERT LOUIS ( <i>Assignment</i> )	4915
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ALCIDES CAMPBELL ( <i>Assignment</i> )	4915
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CAROLE LATOUR ( <i>Assignment</i> )	4915
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CATHERINE SALDANA SUAREZ ( <i>Assignment</i> )	4916
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHRISTOS SAKOULAS ( <i>Assignment</i> )	4916
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DAVID HEDMANN ( <i>Assignment</i> )	4916
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ESTHER ALTER SZYNKARSKY ( <i>Assignment</i> )	4916
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JACQUES BAZILE ( <i>Assignment</i> )	4917
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JACQUES NÉRON ( <i>Assignment</i> )	4917
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JAMES HILL ( <i>Assignment</i> )	4917
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JAMES LEE ( <i>Assignment</i> )	4917
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JEAN RÉMI LEBLOND ( <i>Assignment</i> )	4918
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JOHN P. WALKER ( <i>Assignment</i> )	4918
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. KLAUS MULLER ( <i>Assignment</i> )	4918
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LARRY BICKFORD ( <i>Assignment</i> )	4918

PROCEUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LAURA LANDRIAU ( <i>Assignment</i> )	4919	EXCAVATION ARCHEX LTÉE	4960
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LYSIANNE DORÉ ( <i>Assignment</i> )	4919	GESTION HOULE & FRÈRES INC.	4960
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MAREK LISOWSKI ( <i>Assignment</i> )	4919	GOLF MÉTROPOLITAIN INC.	4961
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARY JEAN BROWNING ( <i>Assignment</i> )	4919	GUILBAULT ALIGNEMENT INC.	4961
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHAEL MOLTER ( <i>Assignment</i> )	4920	HAUTE GAMME INC.	4961
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MINH HANG THI NGUYEN ( <i>Assignment</i> )	4920	JOS. VALLÉE & FILS LTÉE	4961
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PHYLLIS MAN DESJARLAIS ( <i>Assignment</i> )	4920	JOS. VALLÉE & SONS LTD	4961
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RENÉ BAZINET ( <i>Assignment</i> )	4920	LA VÉLOMAGIE INC.	4961
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RONALD FRANKLIN ( <i>Assignment</i> )	4921	LE CAFÉ CHRÉTIEN LE PARTAGE INC.	4961
PROCEUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SUZANNE ARCHAMBAULT ( <i>Assignment</i> )	4921	LE COMITÉ DE L'ARÉNA DE ST-PROSPER BEAUCE SUD INC.	4961
		LE COMITÉ DES LOISIRS DE ST-PROSPER BEAUCE SUD INC.	4962
<b>COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES</b>		LE GROUPE VIDÉOWAY INC.	4962
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION</b>	4922	LES ENTREPRISES J. MARCEL LEDUC INC.	4962
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION</b>	4940	LES ENTREPRISES R.A. MASSÉ INC.	4962
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION</b>	4942	LES INVESTISSEMENTS LASPI INC.	4962
<b>DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION</b>	4942	LES PAPIERS VACHON & FRÈRES INC.	4962
		LES PLACEMENTS BELLE JEUNESSE INC.	4962
<b>COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES</b>		LES PLACEMENTS GASTON PILOTE & FRÈRES INC.	4963
<b>LETTRES PATENTES</b>	4948	LOCATION D'AUTOS LAROUCHE INC.	4963
<b>LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES</b>	4951	MARCHÉ ALIMENTAIRE UOR INC.	4963
		MONTE PENTE MONT-ROYAL INC.	4963
<b>COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES</b>		MOUNT-ROYAL SKI TOWNS INC.	4963
<b>CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)</b>	4952	NETTOYAGE INDUSTRIEL DÉPOMA INC.	4963
MOUVEMENT DES CURSILLOS DU SECTEUR DE ST-HYACINTHE INC. ( <i>Erratum</i> )	5013	PERREAULT, QUELLET, RIVARD INC.	4963
<b>CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)</b>	4953	PLACE DE L'ÉTABLISSEMENT INC.	4963
<b>CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)</b>	4954	RÉCUPÉRATION BÉCANCOUR INC.	4964
<b>CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)</b>	4955	REGAIN (Regroupement d'alternatives et d'interventions de Nicolet)	4964
<b>DISSOLUTION (Article 28)</b>	4956	RESTAURANT J.R.P. LAVERNIÈRE INC.	4964
<b>DISSOLUTION — DEMANDES DE</b>		RESTAURANT LAVERNIÈRE I.M. INC.	4964
1337-4665 QUÉBEC INC.	4959	SOCIÉTÉ SOCIALE SINGER	4964
1858-5018 QUÉBEC INC.	4959	STEREO MUSICA INC.	4964
2163-1759 QUÉBEC INC.	4959	TRANSPORT RÉGIONAL DES ÎLES LTÉE	4964
AUDROLES STE-FAMILLE INC.	4959		
B. EISENBERG INC.	4959	<b>COOPÉRATIVES — LOI SUR LES</b>	
BOUTIQUE SNOOPY LIMITÉE	4959	MAGASIN CO-OP DE ST-DENIS ( <i>Liquidation</i> ) ( <i>Erratum</i> )	5013
BOUTIQUE TAILLE-PLUS INC.	4959		
CIE DE LOCATION VEILLETTE LTÉE	4960	<b>DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES</b>	
CLUB DE PLACEMENT PORT-CARTIER INC.	4960	<b>CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)</b>	
CONFECTIONS STE-BEATRIX INC.	4960	Q-VEST 1986 MINING AND COMPANY LIMITED	4965
CORPEC INC.	4960	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE Q-VEST 1986	4965
DISTRIBUTION YVES MILLER INC.	4960		
DOUMARK INC.	4960	<b>CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES</b>	
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÎLES DU PARADIS	4965
		<b>FORMATION</b>	
		PLACE DEGUIRE LIMITED PARTNERSHIP	4965
		PLACE DEGUIRE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	4965
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE YVON BÉLANGER	4965
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE PORCINE GRANTHAM ENR.	4966
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHERCHE PORCINE ST-EDMOND ENR.	4966
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DYBEL	4965
		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE NOVA BEAUCAGE 1986	4966



**NOMINATION (S)**

JEAN-GUY LAPORTE, C.D. (*Aide de camp honoraire*) 4995  
 YVAN LACHANCE, C.D. (*Aide de camp honoraire*) 4995

**PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN**

NOVAMIN INC. 4995

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — AVIS DE**

INFORMATION ROGER INC. (*Publication révoquée*) 5014  
 MAISON DU BILLARD MÉTROPOLITAIN INC. (*Publication révoquée*) 5014  
 METROPOLITAIN HOUSE OF BILLIARDS INC. (*Publication révoquée*) 5014

**DISSOLUTIONS**

INFORMATION ROGER INC. (*Publication révoquée*) 5014  
 MAISON DU BILLARD MÉTROPOLITAIN INC. (*Publication révoquée*) 5014  
 METROPOLITAIN HOUSE OF BILLIARDS INC. (*Publication révoquée*) 5014

**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE DE RÉADAPTATION LE PHARE (*L.P.S.*) 4996  
 CENTRE DE SANTÉ DE TÉMISCAMING (*L.P.S.*) 4996  
 CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA POMMERAIE (*L.P.S.*) 4996  
 CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARTAGE DES EAUX (*L.P.S.*) 4996

**VENTES À LA FOLLE ENCHÈRE**

CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE NOTRE DAME DU SACRÉ COEUR DE VILLE LASALLE c. VALLIÈRE *ET AL.* 4996

**VENTES PAR SHÉRIF****ARTHABASKA**

MUNICIPALITÉ DE DAVELUYVILLE c. LES HÉRITIERS DE DOUGLAS HUNTER 4997  
 PAROISSE DE SAINTE-CLOTHILDE-DE-HORTON c. LAMOUREUX 4998

**BEAUHARNOIS**

BANQUE ROYALE DU CANADA c. DURET *ET AL.* 4998

**CHARLEVOIX**

CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE c. HARVEY 5003

**CHICOUTIMI**

CRÉDIT CENTRAL FPL INC. c. DERASPE 5003

**GASPÉ**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ARSENEAULT 5004

**LABELLE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARRIER 5004  
 COMMISSION SCOLAIRE DE LA HAUTE-GATINEAU c. REBIN 5005

**MONTRÉAL**

FIDUCIE DU QUÉBEC c. IMMEUBLES TRINO LTÉE KATZ *ET AL.* c. ZOBOLAS 5007  
 SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LIMITÉE c. RENZO *ET AL.* 5008

**QUÉBEC**

CAISSE POPULAIRE VANIER c. CONRAD CÔTÉ *ET AL.* 5009  
 VILLE DE BEAUPORT c. LÉVESQUE 5010

**RIMOUSKI**

LANTAGNE c. JEAN 5010

**SAINT-HYACINTHE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GEORGES PAQUIN AUTOMOBILES INC. 5011  
 OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. VISIONNIÈRE R. ET N. PERRY INC. *ET AL.* 5011

**SAINT-AURICE**

BANQUE ROYALE DU CANADA c. BÉLAND 5012

**TERREBONNE**

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL c. LÉVESQUE 5012  
 MUNICIPALITÉ DE HARRINGTON c. MAC RAE (*Erratum*) 5014

**MÉGANTIC**

BENNET (DIT BENOÎT) c. BOISVERT 5013

## AVIS JURIDIQUES

### Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

#### C.L.S.C. Saguenay-Nord

Je, Constance Sirois, présidente du conseil d'administration, étant la plus haute autorité au sein de C.L.S.C. Saguenay-Nord, dont l'adresse est 222, Saint-Éphrem, Chicoutimi-Nord, G7G 2W5, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Carroll Malenfant, directeur général, 222, Saint-Éphrem, Chicoutimi-Nord, G7G 2W5, tél.: 418-545-1575, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Chicoutimi-Nord, le 1<sup>er</sup> août 1986

*La présidente du conseil d'administration,*  
47773 CONSTANCE SIROIS

#### Ville de Longueuil

Je, soussigné, Jacques Finet, maire et président du Comité exécutif de la ville de Longueuil, étant la plus haute autorité au sein de cet organisme, dont l'adresse est 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, QC, J4K 4Y7, donne avis que j'ai désigné, en date du 5 septembre 1986, le greffier de la ville, monsieur Claude Gauthier, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

L'adresse du bureau du greffier est la même que celle précitée et son numéro de téléphone est 646-8218.

Longueuil, le 5 septembre 1986

*Le maire et président du Comité exécutif,*  
47751 JACQUES FINET

### Assurance-récolte — Loi sur l'

#### Programme d'assurance des fraisières et framboisières

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi à sa séance du 27 août 1986, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants pour l'année d'assurance 1987:

#### I. Prix unitaires:

##### Fraisières:

##### A) Fraisières en implantation:

Option 1: 13 300 \$ / hectare (applicable à la production de plants de fraisières certifiés)

Option 2: 6 300 \$ / hectare

Option 3: 4 400 \$ / hectare

##### B) Fraisières en première année de production:

Option 1: 14 200 \$ / hectare (applicable à la production de plants de fraisières certifiés)

Option 2: 7 600 \$ / hectare

Option 3: 5 300 \$ / hectare

##### C) Fraisières en deuxième année de production et plus:

Option 1: 7 800 \$ / hectare

Option 2: 5 500 \$ / hectare

##### Framboisières:

##### A) Framboisières en année d'implantation:

Option 1: 16 100 \$ / hectare (applicable à la production de plants de framboisières certifiés)

Option 2: 6 500 \$ / hectare

Option 3: 4 900 \$ / hectare

**B) Framboisières en deuxième année d'implantation:**

Option 1: 24 200 \$ / hectare (applicable à la production de plants de framboisiers certifiés)

Option 2: 9 300 \$ / hectare

Option 3: 7 000 \$ / hectare

**C) Framboisières en production:**

Option 1: 6 200 \$ / hectare

Option 2: 4 700 \$ / hectare

Option 3: 3 100 \$ / hectare

**II. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée):****Fraisières:****A) Fraisières en implantation:**

Pour les nouveaux assurés: 2,4 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

**Années d'expérience**

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00-0,10	2,40	2,33	2,20	2,05	1,85	1,65	1,45	1,25	1,10
0,11-0,40	2,45	2,41	2,34	2,21	2,06	1,87	1,66	1,46	1,31
0,41-0,80	2,50	2,46	2,42	2,35	2,22	2,07	1,90	1,78	1,66
0,81-1,20	2,55	2,50	2,47	2,43	2,36	2,23	2,10	2,03	1,96
1,21-1,80	2,90	3,00	3,10	3,20	3,30	3,40	3,50	3,60	3,70
1,81-2,40	3,18	3,49	3,88	4,27	4,66	5,05	5,43	5,82	6,20
2,41-3,00	3,60	4,07	4,28	4,68	5,40	6,20	6,93	7,50	8,00
3,01-3,50	4,08	4,29	4,70	5,42	6,21	7,00	7,84	8,56	9,35
3,51-4,00	4,30	4,72	5,44	6,22	7,02	7,86	8,75	9,62	10,50
4,01-et +	4,74	5,46	6,23	7,04	7,88	8,79	9,66	10,68	11,70

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en implantation non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,50 %.

**B) Fraisières en première année de production:**

Pour les nouveaux assurés: 6,05 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

## Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00-0,10	6,05	5,85	5,65	5,43	5,02	4,60	4,20	3,80	3,40
0,11-0,40	6,25	6,06	5,86	5,66	5,44	5,03	4,68	4,34	4,00
0,41-0,80	6,60	6,40	6,15	5,90	5,84	5,58	5,32	5,06	4,80
0,81-1,20	6,96	6,86	6,72	6,58	6,44	6,31	6,17	6,03	5,89
1,21-1,80	7,12	7,16	7,19	7,23	7,26	7,30	7,33	7,37	7,41
1,81-2,40	7,35	7,71	8,06	8,41	8,77	9,12	9,47	9,82	10,17
2,41-3,00	7,75	8,29	8,83	9,37	9,91	10,45	10,98	11,51	12,04
3,01-3,50	8,35	9,02	9,69	10,36	11,03	11,70	12,36	13,02	13,68
3,51-4,00	9,10	9,85	10,60	11,35	12,10	12,85	13,60	14,35	15,10
4,01-et +	10,00	10,92	11,84	12,76	13,68	14,60	15,50	16,40	17,30

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en première année de production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,50 %.

C) Fraisières en deuxième année de production et plus:

Pour les nouveaux assurés: 7,55 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

## Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00-0,10	7,55	7,30	7,00	6,70	6,40	6,10	5,80	5,50	5,20
0,11-0,40	7,65	7,56	7,31	7,05	6,85	6,60	6,35	6,10	5,85
0,41-0,80	8,40	8,20	7,90	7,60	7,30	7,00	6,70	6,40	6,10
0,81-1,20	8,50	8,40	8,30	8,20	8,10	8,00	7,90	7,80	7,70
1,21-1,80	8,70	8,80	8,90	9,00	9,10	9,20	9,30	9,40	9,50
1,81-2,40	8,90	9,33	9,76	10,19	10,62	11,05	11,50	11,95	12,40
2,41-3,00	9,40	10,04	10,68	11,32	11,96	12,60	13,25	13,90	14,55
3,01-3,50	10,10	10,85	11,60	12,35	13,10	13,85	14,60	15,35	16,10
3,51-4,00	10,90	11,75	12,60	13,45	14,30	15,15	16,00	16,85	17,70
4,01-et +	12,00	13,00	14,00	15,00	16,00	17,00	18,00	19,00	20,00

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en deuxième année de production et plus non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,50 %.

**Framboisières:**

A) Framboisières en première et deuxième année d'implantation:

Pour les nouveaux assurés: 5,3 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

**Années d'expérience**

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00-0,10	5,30	4,90	4,69	4,38	4,09	3,78	3,48	3,17	2,87
0,11-0,40	5,39	5,31	4,91	4,70	4,40	4,13	3,90	3,69	3,48
0,41-0,80	5,46	5,39	5,32	5,03	4,76	4,63	4,50	4,37	4,24
0,81-1,20	5,54	5,47	5,40	5,33	5,22	5,18	5,14	5,10	5,06
1,21-1,80	6,23	6,30	6,37	6,49	6,61	6,73	6,85	6,97	7,09
1,81-2,40	6,75	6,97	7,19	7,40	7,62	7,84	8,06	8,28	8,50
2,41-3,00	7,64	8,00	8,37	8,74	9,11	9,48	9,85	10,22	10,59
3,01-3,50	8,06	8,53	9,05	9,56	10,08	10,60	11,11	11,62	12,13
3,51-4,00	8,54	9,25	9,90	10,55	11,20	11,85	12,50	13,15	13,70
4,01-et +	9,28	10,00	10,84	11,68	12,52	13,36	14,20	15,04	15,88

Pour obtenir le taux de cotisation des framboisières en première et deuxième année d'implantation non irrégulières, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,50 %.

## B) Framboisières en production:

Pour les nouveaux assurés: 8,0 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

## Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00-0,10	7,90	7,70	7,25	6,85	6,60	6,30	5,95	5,65	5,40
0,11-0,40	9,25	8,90	8,35	7,70	7,35	7,05	6,70	6,35	6,00
0,41-0,80	10,60	10,35	10,00	9,65	9,30	8,95	8,60	8,24	7,90
0,76-1,25	12,00	11,85	11,75	11,65	11,55	11,45	11,35	11,25	11,15
1,26-1,75	13,40	13,60	13,80	14,00	14,20	14,40	14,60	14,80	15,00
1,76-2,25	14,25	14,50	14,90	15,40	15,85	16,30	16,80	17,30	17,80
2,26-2,75	15,05	15,80	16,55	17,30	18,05	18,80	19,55	20,30	21,05
2,76-3,25	15,90	16,65	17,40	18,15	18,90	19,65	20,40	21,15	21,90
3,26-4,00	16,70	17,70	18,70	19,70	20,70	21,70	22,70	23,70	24,70
4,01-et +	17,75	19,25	20,75	22,25	23,75	25,25	26,75	28,25	29,75

Pour obtenir le taux de cotisation des framboisières en production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,50 %.

Notes: Lorsqu'un assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

1° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984, 1985 et 1986: 0,84;

2° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1985 et 1986: 0,88;

3° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1986: 0,88;

4° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1985: 0,92;

5° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'années 1986: 0,92;

6° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1985: 0,96;

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

47789

Le secrétaire,  
JEAN-MARC LAFRANCE

## Avis divers

### Cité de Côte-Saint-Luc

#### Rachat d'obligations

Considérant que la cité de Côte-Saint-Luc rachètera par anticipation, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1986, un montant de 76 000 \$ d'obligations de son émission d'obligations originale de 1 200 000 \$ datée du 1<sup>er</sup> novembre 1967.

Considérant que la cité de Côte-Saint-Luc a procédé, par voie de tirage au sort, et que les numéros des titres ainsi rachetés sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$:

CM-725, CM-726, CM-731, CM-734, CM-735, CM-736, CM-737, CM-740, CM-741, CM-744, CM-746, CM-750, CM-752, CM-754, CM-757, CM-758, CM-761, CM-763, CM-766, CM-768, CM-776, CM-786, CM-790, CM-792, CM-794, CM-795, CM-807, CM-808, CM-809, CM-845, CM-917, CM-918, CM-921, CM-925, CM-926, CM-927, CM-928, CM-929, CM-932, CM-938, CM-940, CM-941, CM-942, CM-943, CM-946, CM-952, CM-965, CM-968, CM-977, CM-981, CM-986, CM-987, CM-1026, CM-1029, CM-1119, CM-1122, CM-1124, CM-1126, CM-1129, CM-1130, CM-1132, CM-1134, CM-1139, CM-1140, CM-1142, CM-1150, CM-1152, CM-1154, CM-1157, CM-1160, CM-1162, CM-1163, CM-1164, CM-1168, CM-1171 et CM-1189.

Considérant que les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

Côte-Saint-Luc, le 12 septembre 1986

*Le greffier,*  
JOCELYNE HABRA

Hôtel de ville  
5801, boulevard Cavendish  
Côte-Saint-Luc, QC  
H4W 3C3  
tél.: 485-6800, code 514

47774

### Commission régionale St-François

#### Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 950 000 \$ portant intérêt au taux de 7 ½ %, échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1988.

Avis public est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'émission d'obligations susdite, la Commission régionale St-François, 211, rue

Saint-Édouard, CP 846, Drummondville (Québec), J2B 6X1, rachètera, le 1<sup>er</sup> novembre 1986, un montant de 75 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1988 de son émission originale de 950 000 \$ datée du 1<sup>er</sup> novembre 1968 et portant intérêt au taux de 7 ½ % l'an payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M444, M455, M461, M466, M468, M469, M470, M471, M472, M481, M482, M489, M506, M507, M510, M511, M513, M514, M529, M533, M536, M551, M574, M576, M579, M580, M581, M594, M597, M614, M616, M633, M641, M646, M647, M651, M652, M653, M659, M666, M684, M686, M688, M690, M697, M704, M714, M720, M730, M731, M735, M736, M737, M738, M742, M747, M752, M753, M797, M841, M843, M844, M849, M866, M867, M870, M878, M879, M891, M892, M904, M913, M916, M926, M927.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1986 et seront remboursées, au pair, en monnaie légale au Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, dans la province de Québec.

Drummondville, le 8 septembre 1986

*Le directeur général,*  
GILLES BLANCHARD

47790

### Commission scolaire régionale Chauveau

#### Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire régionale Chauveau rachètera le 1<sup>er</sup> novembre 1986, un montant de 8 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1986 de son émission d'obligations originale de 98 000 \$, datée du 1<sup>er</sup> novembre 1968 et portant un taux d'intérêt de 7 ½ % l'an, payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Le tirage au sort est fait durant la présente réunion.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M053, M059, M065, M076, M077, M078, M081, M090.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

Neufchâtel, le 19 septembre 1986

47833

*Le directeur général,*  
CHARLES-HENRI PAQUIN

### La Commission scolaire de Magog

#### *Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux stipulations de l'émission d'obligations de 187 000 \$, datée du 1<sup>er</sup> novembre 1968, à l'effet qu'une tranche de 61 500 \$, soit rachetable par anticipation, la Commission scolaire de Magog, suite à un tirage au sort, procédera le 1<sup>er</sup> novembre 1986, au rachat d'obligations au montant de 28 500 \$ en dénomination de 500 \$ et en dénomination de 1 000 \$ portant les numéros suivants:

En dénomination de 500 \$: échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1985:

D016;

En dénomination de 1 000 \$: échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1985:

M121, M124, M125, M126, M131, M132, M137, M138, M145, M159, M163, M167, M178;

Échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1986:

M120, M123, M130, M133, M134, M142, M143, M149, M150, M161, M162, M164, M166, M173, M177.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement aux endroits indiqués dans l'obligation, soit à toute succursale de la Banque de Commerce Canadienne Impériale dans la province de Québec.

Magog, le 11 septembre 1986

*Le directeur général,*  
RÉAL GAUDREAU

Centre administratif  
449, rue Percy  
Magog, QC,  
J1X 1B5  
Tél.: (819)847-1500

47808

### Commission scolaire de Montmagny

#### *Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations de l'émission de trois cent soixante-cinq mille dollars (365 000,00 \$) datée du 1<sup>er</sup> novembre 1969 de l'ex-commission scolaire de St-Pierre de la Rivière-du-Sud faisant partie maintenant de la nouvelle commission scolaire de Montmagny.

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire de Montmagny a procédé, par tirage au sort, au rachat pour fins d'amortissement le 1<sup>er</sup> novembre 1986, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à cent pour cent (100 %) de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros:

V-010 = 5 000,00 \$	M-270 = 1 000,00 \$
M-256 = 1 000,00 \$	M-238 = 1 000,00 \$
M-290 = 1 000,00 \$	M-267 = 1 000,00 \$
M-278 = 1 000,00 \$	M-264 = 1 000,00 \$
M-225 = 1 000,00 \$	D-039 = 500,00 \$

Les obligations (ou partie de ces obligations) ci-haut mentionnées, rappelées, pour rachat, deviendront dues et payables et seront payées en monnaie ayant cours légal au Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus et dans le cas d'obligations à coupons avec tous les coupons échéant après le 1<sup>er</sup> novembre 1986 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1<sup>er</sup> novembre 1986.

Montmagny, le 11 septembre 1986

Commission scolaire de Montmagny  
*Le directeur général,*  
JEAN-PIERRE DESPRÉS

47829

**Église L'Unité en Dieu**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 09 04, constituant en corporation les requérants suivants: M. Frantz Rodriguez, pasteur, 10488, avenue Paris, Montréal-Nord; M. Jean-Élan Hypolite, presseur, 7152, boulevard Pie-IX, appartement 6, Montréal, et Mme Claudette Hilaire, dactylographe, 12314, boulevard Langelier, appartement 1, Montréal, sous la dénomination sociale « Église L'Unité en Dieu ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

231 2325-2455

**Paroisse de Saint-Bruno**

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Paul Grégoire, archevêque de Montréal, a, par décret en date du 15 août 1986, changé les limites de la « Paroisse de Saint-Bruno ».

*L'archevêque de Montréal,*  
MGR PAUL GRÉGOIRE

231 1524-7182

**Succession Gilles Montplaisir**

Avis est, par les présentes, donné que Lucie Hébert, étudiante, pour elle-même et ès qualités de tutrice de ses enfants Marie-Claude et Karine Montplaisir (en vertu d'un jugement de la Cour supérieure, district de Drummond, dossier numéro 405-14-000076-853), toutes trois domiciliées à Drummondville, rue Chassé, numéro 893, étant les seules légataires de feu Gilles Montplaisir, en son vivant entrepreneur, domicilié à Saint-Léonard-d'Aston, avenue Bon-Air, numéro 66, décédé le 27 juin 1985, a accepté la succession dudit Gilles Montplaisir, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte passé devant François Comeau, notaire le 7 juin 1986, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, no 2, le 8 septembre 1986, sous le numéro 10054.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant François Comeau, notaire, le 7 juin 1986, et peut être consulté à ses bureaux, 422, rue Germain, C.P. 489, Saint-Léonard-d'Aston, JOC 1M0.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Léonard-d'Aston, le 8 septembre 1986

47752 *Le procureur,*  
FRANÇOIS COMEAU, notaire

**Succession Nicole Harvey**

Avis est, par les présentes, donné que dame Lisette Béland, demeurant au 98, rue Laval, Mont-Joli, agissant en sa qualité de tutrice à Dany Béland et Michel Béland, seuls héritiers de leur mère, Nicole Harvey, en son vivant, veuve de Jean-Marc Béland, domiciliée au 23, rue Saint-Paul, Price, décédée le 29 avril 1986, a accepté la succession de ladite Nicole Harvey, sous bénéfice d'inventaire, par acte exécuté devant Claude Gagnon, notaire, 1555, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, le 26 août 1986, enregistré au bureau d'enregistrement de Matane, le 4 septembre 1986, sous le numéro 123453.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Claude Gagnon et peut être consulté à son étude, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Mont-Joli, le 9 septembre 1986

47775 *Le procureur,*  
CLAUDE GAGNON, notaire

**Ville de Chicoutimi***Rachat d'obligations*

Prenez avis, que conformément aux procédures adoptées, la ville de Chicoutimi rachètera le 1<sup>er</sup> novembre 1986, un montant de 27 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1988 de l'émission d'obligations originale de 444 000,00 \$ de ville de Chicoutimi-Nord, datée du 1<sup>er</sup> novembre 1968 et portant le taux intérêt de 7,50 % l'an, payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M-228, M-230, M-235, M-247, M-256, M-257, M-259, M-266, M-271, M-279, M-285, M-286, M-287, M-290, M-292, M-299, M-300, M-301, M-353, M-364, M368, M-384, M-387, M-401, M-404, M-421, M-433.

Ces obligations cesseront donc de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

Chicoutimi, le 3 septembre 1986

47753

Ville de Chicoutimi  
Le trésorier,  
JEAN-GUY BOUCHER

### Ville de Grand-Mère

#### Rachat d'obligations

Considérant que la ville de Grand-Mère rachètera par anticipation, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1986, un montant de 16 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1987 de son émission d'obligations originale de 270 000 \$, datée du 1<sup>er</sup> novembre 1968;

Considérant que la ville de Grand-Mère a procédé, par voie de tirage au sort, et que les numéros des titres ainsi rachetés sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$:

M-185, M-187, M-197, M-201, M-202, M-214, M-216, M-219, M-229, M-231, M-241, M-242, M-246, M-256, M-259, M-260.

Considérant que les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1986 et devront être présentées pour remboursement.

Grand-Mère, le 12 septembre 1986

Hôtel de ville  
333, 5<sup>e</sup> Avenue  
Case postale 350  
Grand-Mère, QC, G9T 5L1  
Tél.: 538-9543, code 819

Le trésorier,  
GUY MATTEAU

47776

### Ville de Longueuil

L'article 422 de la Loi sur les cités et villes, tel que remplacé pour la ville de Longueuil (1971, c. 101, a. 19, remplacé par 1982, c. 8, a. 7) se lit comme suit:

Acquisition des titres de propriété de rues, ruelles, voies et places publiques

« Le Conseil peut faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du Conseil, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celle-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés au greffe de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Chambly.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) Le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont s'il s'agit;
- c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2;

4. l'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ces publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal hebdomadaire ou quotidien circulant dans la ville (1971, c. 101, a. 19; remplacé par 1982, c. 81, a. 7).

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit, une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registraire est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée. »

#### Description des lots:

A) Certaines rues, voies ou places publiques formées de parties de lots suivantes du cadastre officiel du village de Longueuil incorporé:

Partie du lot 348-454, soit une partie du boulevard Gentilly Ouest, bornée vers le nord-est par le lot 348-408 (rue Saint-Jacques); vers le sud-est par le résidu dudit lot 348-454; vers le sud-ouest par une partie du lot 348-455; vers le nord-ouest par le lot 348-470 (boulevard Gentilly Ouest).

Partie du lot 348-455, soit une partie du boulevard Gentilly Ouest, bornée vers le nord-est par une partie du lot 348-454; vers le sud-est par le résidu du lot 348-455; vers le sud-ouest par une partie du lot 348-468; vers le nord-ouest par le lot 348-470 (boulevard Gentilly Ouest).

Partie du lot 348-468, soit une partie du boulevard Gentilly Ouest, bornée vers le nord-est par une partie du lot 348-455; vers le sud-est par le résidu du lot 348-468; vers le sud-ouest par une partie du lot 348-469; vers le nord-ouest par le lot 348-470 (boulevard Gentilly Ouest).

Partie du lot 348-469, soit une partie du boulevard Gentilly Ouest, bornée vers le nord-est par une partie du lot 348-468; vers le sud-est par le résidu du lot 348-469; vers le sud-ouest par le lot numéro 348-543 (rue Saint-Thomas); vers le nord-ouest par le lot 348-470 (boulevard Gentilly Ouest).

Partie du lot 424 étant une partie de l'assiette du chemin Chambly. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 410; vers le sud-est par une partie du lot 424; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 424; vers le nord-ouest par une autre partie du lot 424. Cette partie du lot 424 remplace une partie des lots 69 et 70 qui ont été annulés, lesquelles parties se décrivent comme suit:

Partie du lot 69, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 69; vers le nord-est par une autre partie du lot 69 maintenant incorporée dans le lot 410; vers le sud-est par une partie du lot 70 ci-après décrite; vers le sud-ouest par le chemin Chambly alors sous désignation cadastrale. Mesurant 10,19 pieds au nord-est dans l'arc de cercle défini par un rayon de 380,0 pieds; 48,45 pieds au sud-est; 11,0 pieds au sud-ouest; 45,0 pieds au nord-ouest; contenant environ 474 pieds carrés, mesures anglaises.

Partie du lot 70, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 69 ci-dessus décrite; vers le nord-est par une autre partie du lot 70 maintenant incorporée dans le lot 410; vers le sud-est par la rue Saint-Adolphe, sans désignation cadastrale; vers le sud-ouest par le chemin Chambly alors sans désignation cadastrale. Mesurant 48,45 pieds au nord-ouest, 35,20 pieds au nord-est dans l'arc de cercle défini par un rayon de 380,0 pieds et 9,71 pieds dans le segment droit; 33,0 pieds et 24,24 pieds respectivement dans les deux segments de ligne droite au sud-est; 37,38 pieds au sud-ouest; contenant environ 2 116 pieds carrés en superficie, mesures anglaises.

B) Certaines rues, voies ou places publiques formées des lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil.

Lots 117-154, 117-181, 117-185, 117-188, 131-105, 145-1A-1, 158-21A.

C) Certaines rues, voies ou places publiques formées des parties de lots suivantes du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil.

Partie du lot 45 étant une partie du chemin du Tremblay. De figure triangulaire, bornée vers le sud-est par le chemin du Tremblay (sans désignation cadastrale); vers le nord-ouest par une autre partie du lot 45; vers le nord-est par une autre partie du lot 45. Mesurant 194,4 pieds au sud-est; environ 190,1 pieds au nord-ouest et environ 52 pieds au nord-est; contenant environ 4 940 pieds carrés en superficie, mesures anglaises.

L'extrémité sud-ouest de la limite frontale sud-est se situe à environ 146,76 au nord-est de la ligne de division entre les lots originaires 45 et 46 et mesurée le long du chemin du Tremblay (sans désignation cadastrale).

Partie du lot 54 étant une partie du chemin du Tremblay. De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le chemin du Tremblay (sans désignation cadastrale); vers le nord-est par une autre partie du lot 54; vers le sud-est par une autre partie du lot 54; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 54. La limite sud-ouest se situe à une distance de 194 pieds au

nord-est de la ligne de division entre les lots originaires 54 et 55 mesurée le long de l'emprise expropriée du chemin du Tremblay. La limite nord-est se situe à une distance de 386 pieds au sud-ouest de la ligne de division entre les lots 52 et 54 mesurés le long de l'emprise expropriée du chemin du Tremblay.

Partie 67-43 étant une partie du chemin du Lac, bornée vers le nord-est par le lot 67-78 (rue); vers le sud-est par le résidu du lot 67-43; vers le sud-ouest par le lot 67-79 (rue); vers le nord-ouest par le chemin du Lac (sans désignation cadastrale).

Partie 93-90 étant une partie de la rue Bellerose, bornée vers le sud-est par le lot 93-370 (rue Bellerose); vers le sud-ouest par une partie du lot originaire 460; vers le nord-ouest par le lot 93-264 (rue Bellerose); vers le nord-est par une partie des lots 93-265-1 et 93-373.

Partie du lot 117-153 étant une partie de la rue Radisson, bornée vers le nord-est par une partie du lot 117-153, propriété de la ville de Longueuil; vers le sud-est par une partie du lot 117-174, 117-154 (rue Rouvière), partie du lot 117-170 et une partie du lot 116-44; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 117-153, propriété de la ville de Longueuil; vers le nord-ouest par les lots 117-158 à 117-161.

Cette partie du lot 117-153 étant anciennement connue sous le numéro de cadastre 307 au même cadastre qui a été annulé.

Partie du lot 133-78 étant une partie du boulevard Curé-Poirier, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 133-499; vers le sud-est par le lot 133-80 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 133-501; vers le nord-ouest par une partie du lot 133-1076.

Le lot entier 133-79 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest.

Partie du lot 135-202 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière bornée: vers le nord-est par une partie du lot 134; vers le sud-est par une partie des lots 135-167 à 135-169, 135-199 à 135-201, 135-170 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 135; vers le nord-ouest par les lots 135-202-1, 135-202-2, 135-202-3.

Partie du lot 138-693 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 138-694; vers le sud-est par une partie du lot 138-1068; vers le sud-ouest par une partie du lot 138-669; vers le nord-ouest par une partie du lot 138-668.

Partie du lot 140-937 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le

nord-est par une partie du lot 140-961; vers le sud-est par le résidu du lot 140-937; vers le sud-ouest par le lot 140-967 (rue); vers le nord-ouest par les lots 140-935 et 140-936.

Partie du lot 140-961 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par partie du lot originaire 139 (rue); vers le sud-est par le lot 140-961-1; vers le sud-ouest par partie du lot 140-937; vers le nord-ouest par le lot 140-936.

Partie du lot 140-1000 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 140-976; vers le sud-est par les lots 140-1000-1 et 140-1000-25; vers le sud-ouest par une partie du lot 140-1001; vers le nord-ouest par une partie du lot 140-975.

Partie du lot 140-1064 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 140-1040 et partie du lot 140-1041; vers le sud-est par une partie du lot 140-1064; vers le sud-ouest par le lot 140-1065 et une partie du lot 140-1066; vers le nord-ouest par une partie du lot 140-1039.

Partie du lot 142-549 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 142-548 (rue); vers le sud-est par le résidu du lot 142-549; vers le sud-ouest par partie du lot 142-550; vers le nord-ouest par le lot 142-547 (rue).

Partie du lot 144-232 étant une partie du boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 143-984; vers le sud-est par une autre partie du lot 144-232; vers le sud-ouest par le lot 144-259 (rue); vers le nord-ouest par le lot 144-231 (rue).

Partie du lot 146-276 incorporée au boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 146-277; vers le sud-est par le résidu du lot 146-276; vers le sud-ouest par une partie du lot 146-275; vers le nord-ouest par le lot 146-279 (rue).

Partie du lot 146-277 incorporée au boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 146-278 (rue Verchères); vers le sud-est par le résidu du lot 146-277; vers le sud-ouest par partie du lot 146-276; vers le nord-ouest par le lot 146-279 (rue).

Partie du lot 147-562 incorporée au boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par partie du lot 147-561; vers le sud-est par le résidu du lot 147-562; vers le sud-ouest par partie du lot 147-563; vers le nord-ouest par le lot 147-559 (rue).

Partie du lot 147-563 incorporée au boulevard Curé-Poirier Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par partie du lot 147-562; vers le sud-est par le résidu du lot 147-563; vers le sud-ouest par partie du lot 147-564; vers le nord-ouest par le lot 147-559 (rue).

Fait et préparé par W.P. La Roche, arpenteur-géomètre, le vingt-huitième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-six, sous le numéro de dossier 30136, minute L. 559 de mon répertoire.

Longueuil, le 28 avril 1986

WILLIAM-P. LA ROCHE, *arpenteur-géomètre*

Les descriptions, telles qu'elles ont été préparées par monsieur W.P. LaRoche, arpenteur-géomètre, ont été approuvées par le Conseil municipal de la ville de Longueuil, à sa séance générale, tenue le 4 juin 1986, et inscrites sous le numéro de résolution CM 86-667 de son livre de procès-verbaux.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des rues, ruelles, voies ou places publiques ci-dessus mentionnées en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que les descriptions des lots mentionnés ci-dessus, approuvées par le Conseil municipal, ont été déposées à mes bureaux et qu'une copie de chacune de ces descriptions dûment certifiée par monsieur W.P. LaRoche, arpenteur-géomètre a été déposée, le 5 juin 1986, sous le numéro 708838 au bureau d'enregistrement de la division de Chambly.

Le présent avis est le deuxième et dernier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Longueuil, le 27 septembre 1986

46720-25-2

*Le greffier,*  
CLAUDE GAUTHIER

### Ville de Montréal

#### *Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 % Sinking Fund Debentures for Public Works, due November 1, 1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins

d'amortissement, le 1<sup>er</sup> novembre 1986, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1<sup>er</sup> novembre 1986 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

3128 .....	118 000 \$	3243 .....	271 000 \$
3184 .....	2 000 \$	3248 .....	47 000 \$
3192 .....	11 000 \$	3255 .....	58 000 \$
3240 .....	15 000 \$	3261 .....	7 000 \$
3242 .....	68 000 \$	3262 .....	3 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1<sup>er</sup> novembre 1986:

Aucun numéro

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1986.

Montréal, le 3 septembre 1986

47754

Ville de Montréal  
*Le directeur des finances,*  
FERNAND DENIS, C.A.

**Ville de Montréal****Rachat d'obligations**

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 % Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1, 2004 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1<sup>er</sup> novembre 1986, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1<sup>er</sup> novembre 1986 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

0010	25 000 \$
0016	124 000 \$
0018	25 000 \$
0049	2 000 \$
0054	3 000 \$
0132	3 000 \$
0196	5 000 \$
0221	8 000 \$
0373	94 000 \$
0391	64 000 \$
0420	5 000 \$
0438	12 000 \$
0446	1 000 \$
0447	5 000 \$
0449	1 000 \$
0453	581 000 \$
0479	3 000 \$
0489	1 000 \$
0493	4 000 \$
0496	3 000 \$
0510	8 000 \$
0531	392 000 \$
0536	7 000 \$
0544	15 000 \$
0552	21 000 \$
0561	1 000 \$
0562	1 000 \$
0563	1 000 \$
0564	1 000 \$
0581	10 000 \$
0599	3 000 \$
0600	7 000 \$
0614	25 000 \$
0615	25 000 \$
0616	12 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1<sup>er</sup> novembre 1986:

375132, 375133

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1<sup>er</sup> novembre 1986 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1986.

Montréal, le 3 septembre 1986

Ville de Montréal  
Le directeur des finances,  
FERNAND DENIS, C.A.

47755

**Ville de Sainte-Foy****Rachat d'obligations**

Émission de 2 050 000 \$ de débentures à fonds d'amortissement à 5 ¾ %, portant la date du 1<sup>er</sup> novembre 1966, et échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1991, faite en vertu du Règlement 1049.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sainte-Foy rachètera par anticipation, au pair, le 1<sup>er</sup> novembre 1986, les 56 000 \$ de débentures suivantes de l'émission ci-haut indiquée, et ce, en vertu de la clause de rachat insérée au règlement d'emprunt et reproduite sur lesdites débentures.

56 × 1 000 \$ — Numéros:

101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1321, 1322, 1323, 1324.

Lesdites débetures deviendront dues et payables, et elles seront payables et rachetées, principal et intérêts, à la date ci-dessus mentionnée, en monnaie légale des États-Unis d'Amérique, avec les intérêts courus jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1986, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 1<sup>er</sup> novembre 1986, y attachés, à la Bank of Montréal Trust Company, en la cité de New York, N.Y., É.U.A. Les débetures enregistrées quant au principal doivent être accompagnées de tous le documents requis pour le transfert.

Lesdites débetures cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1986.

Sainte-Foy, le 9 septembre 1986.

*Le trésorier,*  
RÉMI BEAUDOIN, C.A.

Hôtel de ville  
1000, route de l'Église  
Sainte-Foy, QC  
G1V 4E1  
tél.: 654-4004, code 418

47777

---

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

---

### Accordés

---

#### Bernard William St-Asz

Par le certificat numéro 86-592 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bernard William Staszewski, né (e) le 10 octobre 1944, en celui de Bernard William St-Asz.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Joseph Florent François Savard

Par le certificat numéro 86-586 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Florant Savard, né (e) le 11 décembre 1952, en celui de Joseph Florent François Savard.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Joseph Henri Charest

Par le certificat numéro 86-580 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Honorius Charette, né (e) le 13 janvier 1897, en celui de Joseph Henri Charest.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Joseph Léonard Gaston Marcel Robertson

Par le certificat numéro 86-583 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léonard Gaston Marcel Robinson, né (e) le 6 juillet 1926, en celui de Joseph Léonard Gaston Marcel Robertson.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Joseph René Denis Hamel

Par le certificat numéro 86-589 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph René Denis Laviolette, né (e) le 14 janvier 1956, en celui de Joseph René Denis Hamel.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Roger Jean McCarthy**

Par le certificat numéro 86-578 du 8 septembre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roger Jean Lapolice, né (e) le 13 novembre 1966, en celui de Joseph Roger Jean McCarthy.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Aline Sylvie Sauvageau**

Par le certificat numéro 86-582 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Aline Sylvie Pelletier, né (e) le 22 avril 1966, en celui de Marie Aline Sylvie Sauvageau.

Sainte-Foy, le 28 août 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Ange Suzanne Pierrette Collard**

Par le certificat numéro 86-585 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ange Suzanne Collard, né (e) le 5 février 1921, en celui de Marie Ange Suzanne Pierrette Collard.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Aurore Magali Carolyne Boucher**

Par le certificat numéro 86-590 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Aurore Magali Carolyne Leclerc, né (e) le 1<sup>er</sup> août 1967, en celui de Marie Aurore Magali Carolyne Boucher.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Brigitte Majeau**

Par le certificat numéro 86-584 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Brigitte Morand, né (e) le 23 juillet 1966, en celui de Marie Brigitte Majeau.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Corona Yvette Marcelle Gauthier**

Par le certificat numéro 86-587 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Corona Yvette Jeannine Gauthier, né (e) le 26 janvier 1922, en celui de Marie Corona Yvette Marcelle Gauthier.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Flore Rita Rachel Robitaille**

Par le certificat numéro 86-588 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Flore Rita Robitaille, né (e) le 4 mai 1953, en celui de Marie Flore Rita Rachel Robitaille.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Julie Normandin**

Par le certificat numéro 86-579 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Julia Normandin, né (e) le 12 février 1962, en celui de Marie Julie Normandin.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Rolande Nancy McCarthy**

Par le certificat numéro 86-577 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rolande Nancy Lapolice, né (e) le 6 décembre 1967, en celui de Marie Rolande Nancy McCarthy.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Simone Nathalie Roslyne Boucher**

Par le certificat numéro 86-591 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Simone Nathalie Roslyne Leclerc, né (e) le 1<sup>er</sup> août 1967, en celui de Marie Simone Nathalie Roslyne Boucher.

Sainte-Foy, le 5 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Yolande Louise Josée Rolland**

Par le certificat numéro 86-576 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yolande Louise Josette Rolland, né (e) le 19 juin 1953, en celui de Marie Yolande Louise Josée Rolland.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Timm Räss**

Par le certificat numéro 86-581 du 28 août 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Timmy Raess, né (e) le 24 janvier 1959, en celui de Tim Räss.

Sainte-Foy, le 8 septembre 1986

230 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Demandes****Alan Miles Goldberg**

Prenez avis que Alan Miles Goldberg, domicilié au 570, boulevard Alexis-Nihon, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alan Miles Morgan.

Montréal, le 8 septembre 1986

47766-39-2 *Les procureurs du requérant,*  
GLISERMAN, ACKMAN, CUTLER,  
BERNFELD

**Antonios Spiros Timotheatos**

Prenez avis que Antonios Spiros Timotheatos, domicilié au 7259, rue Champagneur, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Antonios Spiros Damourakis.

Montréal, le 12 septembre 1986

47803-39-2 *Les procureurs du requérant,*  
R.A. COHEN & ASSOCIÉS

**Bernadette dit Carolyn Alder**

Prenez avis que Bernadette dit Carolyn Alder, domiciliée au 1205, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carolyn Alder.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante.

Repentigny, le 9 juillet 1986

47668-38-2 *Les procureurs de la requérante,*  
GAGNON, BAZINET, FOREST &  
ASSOCIÉS

**Beth Carole Matlin**

Prenez avis que Beth Carole Matlin, domiciliée au 3246, avenue Cedar, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Beth Carole Lawee.

Montréal, le 9 septembre 1986

47767-39-2

*Les procureurs de la requérante,*  
PHILLIPS & VINEBERG

**Christina Younge**

Prenez avis que Christina Younge, domiciliée au 811, rue du Couvent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christina Holliday.

Montréal, le 11 août 1986

47747-39-2

*Le procureur de la requérante,*  
HÉLÈNE LEDUC

**Daniel Grégoire**

Prenez avis que Daniel Grégoire, domicilié au 218, rue Notre-Dame, appartement 201, Repentigny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Picard.

Repentigny, le 8 septembre 1986

47768-39-2

*Les procureurs du requérant,*  
SAVOIE & SAVOIE

**Daniel Sirois**

Prenez avis que Daniel Sirois, domicilié au 699, du Rivage, Rimouski-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Soucy.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Rimouski, le 11 juillet 1986

47669-38-2

*Les procureurs du requérant,*  
RACINE, CÔTÉ, LEBOUTILLIER  
PROULX ET BÉRUBÉ, *avocats*

**Denis St-Martin**

Prenez avis que Denis St-Martin, domicilié au 3205, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Joseph St-Martin Bergevin.

Montréal, le 2 mai 1986

47748-39-2

*Les procureurs du requérant,*  
LAFORÉST & ASSOCIÉS

**Ginette Godin Filteau**

Prenez avis que Ginette Godin Filteau, domiciliée au 3300, rue Leduc, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannette Godin Filteau.

Greenfield-Park, le 5 septembre 1986

47804-39-2

*Le procureur de la requérante,*  
SYLVIE LAVIGNE, *notaire*

**Goldie Sarah Shore**

Prenez avis que Goldie Sarah Shore, domiciliée au 5055, rue Notre-Dame, appartement 210, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gwen Sondra Shore.

Montréal, le 12 août 1986

47646-38-2

*Le procureur de la requérante,*  
MICHAEL N. BERGMAN, *avocat*

**Herménégilde Sénécal**

Prenez avis que Herménégilde Sénécal, domicilié au 75, rue Glengarry, appartement 204, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Sénécal.

Saint-Janvier, le 15 août 1986

47816-39-2

*Le procureur du requérant,*  
ROGER LACHARITÉ, *avocat*

**James Lee**

Prenez avis que James Lee, domicilié au 2463, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Lee.

Montréal, le 11 août 1986

47749-39-2

*Le procureur du requérant,*  
HÉLÈNE LEDUC

**Jeanne d'Arc Laflamme**

Prenez avis que Jeanne d'Arc Laflamme, domiciliée au 483, route Tessier, Saint-Augustin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joanne Laflamme.

Saint-Augustin, le 10 septembre 1986

47769-39-2

*La requérante,*  
JEANNE D'ARC LAFLAMME

**Johannes Antonius Kooijman**

Prenez avis que Johannes Antonius Kooijman, domicilié au 7, rue Logan, appartement 12, Saint-Lambert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Antonius Kooyma.

Montréal, le 8 août 1986

47721-38-2

*Les procureurs du requérant,*  
CERINI, SALMON, SOUAIID & REYNOLDS

**John David Whitford**

Prenez avis que John David Whitford, domicilié au 2219, rue des Abeilles, Vimont, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John David MacDonald.

Laval, le 27 août 1986

47647-38-2

*Le requérant,*  
JOHN DAVID WHITFORD

**Joseph Jean-Guy**

Prenez avis que Joseph Jean-Guy, détenu au Centre de détention d'Archambeault, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Guy Morasse.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Joseph Jean-Guy.

Montréal, le 23 juillet 1986

47805-39-2

*Le requérant,*  
JOSEPH JEAN-GUY

**Joseph Rosario Napoléon Trudel**

Prenez avis que Joseph Rosario Napoléon Trudel, domicilié au 3440, rue Bercy, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Napoléon Rosaire Trudel.

Montréal, le 7 août 1986

47722-38-2

*Les procureurs du requérant,*  
LORD, LEFEBVRE & GOULET

**Joséphine Gagnon**

Prenez avis que Joséphine Gagnon, domiciliée au 93, rue Hôtel-de-Ville, East-Angus, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Gagnon.

East-Angus, le 12 septembre 1986

47806-39-2

*Le procureur de la requérante,*  
CLAUDE TURCOTTE, *notaire*

**Kathryn Owens**

Prenez avis que Kathryn Owens, domiciliée au 2060, Claremont, appartement 16, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kathryn Sather.

Montréal, le 21 août 1986

47671-38-2

*Le procureur de la requérante,*  
MICHAEL N. BERGMAN

**Lucien Gaulin dit Golden**

Prenez avis que Lucien Gaulin dit Golden, domicilié au 375, rue Saint-Philippe, La Prairie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Golden.

La Prairie, le 21 août 1986

47696-38-2

*Le requérant,*  
LUCIEN GAULIN

**Marie Grainselle**

Prenez avis que Marie Grainselle, domiciliée au 725, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Greenshield.

Montréal, le 4 septembre 1986

47699-38-2

*La requérante,*  
MARIE GRAINSELLE

**Marguerite Hélène Korasi**

Prenez avis que Marguerite Hélène Korasi, domiciliée au 968, rue Manning, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marguerite Hélène Daigneault.

Verdun, le 2 septembre 1986

*Les procureurs de la requérante,*  
47648-38-2 LAROCHE, BIBEAU & FAUTEUX, avocats

**Marie Léonie**

Prenez avis que Marie Léonie, domiciliée au 7571, Bordeau, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Léonie Jacqueline Plamondon.

Montréal, le 2 septembre 1986

47697-38-2

*Pour la requérante,*  
THÉRÈSE PLAMONDON

**Marie Armande Poulin**

Prenez avis que Marie Armande Poulin, domiciliée à Saint-Honoré-de-Shenley, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Armande Hermance Poulin.

Saint-Georges-de-Beauce, le 18 août 1986

*Le procureur de la requérante,*  
47770-39-2 CLAUDE MATHIEU, notaire

**Marie Lorian Vézina**

Prenez avis que Marie Lorian Vézina, domiciliée au 3012, chemin Royal, Sainte-Famille, Île-d'Orléans, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Laure Anna Vézina.

Sainte-Famille, Î.-O., le 8 septembre 1986

47723-38-2

*La requérante,*  
MARIE LORIANA VÉZINA

**Marie Colombe Fremont alias Carmelle Dumais**

Prenez avis que Marie Colombe Fremont alias Carmelle Dumais, domiciliée au 93, rue Iberville, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Carmelle Dumais.

Rouyn-Noranda, le 5 septembre 1986

*Les procureurs de la requérante,*  
47698-38-2 LEMAY, LEMOINE, LAROCHE ET MC LEAN

**Marie Marthe Carole Nantel**

Prenez avis que Marie Marthe Carole Nantel, domiciliée au 1394, rue Rolland, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Marthe Caroline Nantel.

Verdun, le 29 août 1986

47817-39-2

*Le procureur de la requérante,*  
ROBERT CLÉMENT, notaire

**Marie Nancy Caroline Vallée**

Prenez avis que Marie Nancy Caroline Vallée, domiciliée au 256, rue Bouffard, appartement 8, Matane, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Nancy Caroline Fortin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Matane, le 29 juillet 1986

47670-38-2 *Les procureurs de la requérante,*  
POIRIER & GAGNON

**Marie-Lise Noëlla Boucher**

Prenez avis que Marie-Lise Noëlla Boucher, domiciliée au 7400, rue Beaubien, appartement 423, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Lise Noëlla Ebacher Turcotte.

Trois-Rivières, le 2 septembre 1986

47771-39-2 *Les procureurs de la requérante,*  
DESSUREAULT & TROTTIER

**Marthe Yvonne Lamarre**

Prenez avis que Marthe Yvonne Lamarre, domiciliée au 3328, avenue de Troie, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marthe Yvonne Martine Lamarre.

Montréal, le 4 septembre 1986

47724-38-2 *Les procureurs de la requérante,*  
SAND, SHER & RAYMOND

**Michel Lemaire**

Prenez avis que Michel Lemaire, domicilié au 552, rue Ingrid, Fabreville, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Drudi Lemaire.

Laval, le 8 septembre 1986

47772-39-2 *Le requérant,*  
MICHEL LEMAIRE

**Micheline Mimeault**

Prenez avis que Micheline Mimeault, domiciliée au 3130, rue Barclay, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucienne Élizabéth Marquis.

Montréal, le 28 avril 1986

47750-39-2 *Les procureurs de la requérante,*  
LAFORÉST, BOYANER, SEPINWALL &  
LANDRY

**Rosann Moscovitch**

Prenez avis que Rosann Moscovitch, domiciliée au 474, avenue Mount Pleasant, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosanne Moss.

Montréal, le 8 septembre 1986

47725-38-2 *Les procureurs de la requérante,*  
LAFLEUR, BROWN & DE GRANDPRÉ

**Yvan Richard**

Prenez avis que Yvan Richard, domicilié au 1048, Mill Hills, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Lacroix.

Laval, le 7 août 1986

47807-39-2 *Les procureurs du requérant,*  
FORGUES & BELISLE

---

**Code de procédure civile (Article 139)**

---

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005647-864

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre AKRAM ANTONIO SALEH, domicilié au 1645, rue de Maison neuve, appartement 1004, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Akram Antonio Saleh, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005662-863

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ALAIN MARSAN, domicilié au 4307, rue Drolet, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Alain Marsan, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005543-865

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ALBERT LOUIS, domicilié au 6238, avenue Coolbrook, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Albert Louis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005665-866

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ALCIDES CAMPBELL, domicilié au 1481, rue Dorchester Ouest, appartement 11, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Alcides Campbell, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005705-860

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CAROLE LATOUR, domiciliée au 3488, chemin Côte-des-Neiges, appartement 201, Montréal, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Carole Latour, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005318-862

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CATHERINE SALDANA SUAREZ, domiciliée au 398, rue des Franciscains, appartement 3, Québec, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Catherine Saldana Suarez, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005349-867

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHRISTOS SAKOULAS, domicilié au 1175, rue Van Horne, appartement 406, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Christos Sakoulas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005560-869

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DAVID HEDMANN, domicilié au 19, rue Kirkland, appartement 15, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à David Hedmann, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005750-866

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ESTHER ALTER SZYNKARSKY, domiciliée au 5795, avenue Sir-Walter-Scott, Côte-Saint-Luc, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Esther Alter Szykarsky, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005551-868

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES BAZILE, domicilié au 6410, avenue Papineau, Montréal, QC, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Jacques Bazile, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005335-866

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JAMES HILL, domicilié au 73, rue Théberge, Châteauguay, Beaucharnois, QC, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à James Hill, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005685-864

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES NÉRON, domicilié au 1449, rue Lamontagne Est, Val-Bélair, QC, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Jacques Néron, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005605-862

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JAMES LEE, domicilié au 2525, boulevard Cavendish, appartement 802, Montréal, QC, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à James Lee, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-003751-866

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN RÉMI LEBLOND, domicilié au 1227, avenue Aigubelle, Québec, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jean Rémi Leblond, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005689-866

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHN P. WALKER, domicilié au 770, rue Acadia, Lachine, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à John P. Walker, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005659-869

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre KLAUS MULLER, domicilié au 1025, rue Sherbrooke Est, appartement 314, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Klaus Muller, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005557-865

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LARRY BICKFORD, domicilié au 4895, rue Walkley, appartement 10, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Larry Bickford, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005545-860

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LAURA LANDRIAU, domiciliée au 3029, boulevard Laforest, appartement 10, Sainte-Foy, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Laura Landriau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005779-865

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LYSIANNE DORÉ, domiciliée au 8788, boulevard Châteauneuf, Anjou, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Lysianne Doré, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005612-868

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MAREK LISOWSKI, domicilié au 2131, rue Bélanger Est, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Marek Lisowski, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005556-867

**L**É PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARY JEAN BROWNING, domiciliée au 6671, rue Saint-Dominique, Montréal, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Mary Jean Browning, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005664-869

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHAEL MOLTER, domicilié au 4361, rue Saint-Urbain, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Michael Molter, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005687-860

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MINH HANG THI NGUYEN, domicilié au 6625, rue Baillargeon, Brossard, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Minh Hang Thi Nguyen, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005559-861

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PHYLLIS MAN DESJARLAIS, domiciliée au 2778, rue Mercier, Montréal, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Phyllis Man Desjarlais, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-005692-860

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RENÉ BAZINET, domicilié au 5656, rue Sherbrooke, appartement 7, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à René Bazinet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

230

*Le greffier adjoint,*  
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005621-869

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RONALD FRANKLIN, domicilié au 9305, 24<sup>e</sup> Avenue, appartement 1, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Ronald Franklin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
DENIS DEMERS

230

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-005614-864

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SUZANNE ARCHAMBAULT, domiciliée au 4229, rue Chapleau, Montréal, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Suzanne Archambault, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 27 août 1986

*Le greffier adjoint,*  
DENIS DEMERS

230

## Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2418-3071 2418-3071 QUÉBEC INC.	1986 07 18	Hull
2418-5001 2418-5001 QUÉBEC INC.	1986 07 14	Montréal
2418-5019 2418-5019 QUÉBEC INC.	1986 07 14	Montréal
2419-3591 2419-3591 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Roberval
2419-3617 2419-3617 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Montréal
2419-3633 2419-3633 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Arthabaska
2419-3682 2419-3682 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Québec
2419-3815 2419-3815 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Arthabaska
2419-3823 2419-3823 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Arthabaska
2419-3831 2419-3831 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Arthabaska
2419-3849 2419-3849 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Arthabaska
2419-3898 2419-3898 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Hull
2419-3906 2419-3906 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Québec
2419-3971 2419-3971 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Joliette
2419-3997 2419-3997 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Québec
2419-4292 2419-4292 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-4326 2419-4326 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Québec
2419-4391 2419-4391 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Québec
2419-4409 2419-4409 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Joliette
2419-4433 2419-4433 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2419-4458 2419-4458 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Saint-Hyacinthe
2419-4466 2419-4466 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Québec
2419-4615 2419-4615 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Longueuil
2419-4623 2419-4623 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Iberville
2419-4631 2419-4631 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Rimouski
2419-4748 2419-4748 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Rimouski
2419-4821 2419-4821 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2419-4839 2419-4839 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2419-4847 2419-4847 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2419-4854 2419-4854 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2419-5414 2419-5414 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Québec
2419-5448 2419-5448 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Québec
2439-5139 2439-5139 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Terrebonne
2439-5246 2439-5246 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5287 2439-5287 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5303 2439-5303 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5311 2439-5311 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5352 2439-5352 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5402 2439-5402 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Longueuil
2439-5428 2439-5428 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Laval
2439-5451 2439-5451 QUÉBEC INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5477 2439-5477 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Laval
2439-5485 2439-5485 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Longueuil
2439-5493 2439-5493 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Terrebonne
2439-5568 2439-5568 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Terrebonne
2439-5576 2439-5576 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Terrebonne
2439-5584 2439-5584 QUÉBEC INC.	1986 10 01	Montréal
2439-5626 2439-5626 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Montréal
2439-5642 2439-5642 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Longueuil
2439-5659 2439-5659 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Beauharnois
2439-5675 2439-5675 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Joliette
2439-5824 2439-5824 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Montréal
2439-5832 2439-5832 QUÉBEC INC.	1986 08 18	Montréal
2439-5840 2439-5840 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5857 2439-5857 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-5980 2439-5980 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Bedford
2439-5998 2439-5998 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Terrebonne
2439-6079 2439-6079 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Beauharnois
2439-6087 2439-6087 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6111 2439-6111 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6137 2439-6137 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6145 2439-6145 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6152 2439-6152 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6160 2439-6160 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6178 2439-6178 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6194 2439-6194 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6202 2439-6202 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6236 2439-6236 QUÉBEC INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6301 2439-6301 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6327 2439-6327 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6350 2439-6350 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Laval
2439-6376 2439-6376 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Arthabaska
2439-6442 2439-6442 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Mégantic

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-6491 2439-6491 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6509 2439-6509 QUÉBEC INC.	1986 08 20	Longueuil
2439-6541 2439-6541 QUÉBEC INC.	1986 10 01	Terrebonne
2439-6665 2439-6665 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Joliette
2439-6707 2439-6707 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-6764 2439-6764 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-6988 2439-6988 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-7028 2439-7028 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Terrebonne
2439-7036 2439-7036 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-7044 2439-7044 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-7051 2439-7051 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-7069 2439-7069 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-7077 2439-7077 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Montréal
2439-7085 2439-7085 QUÉBEC INC.	1986 09 01	Chicoutimi
2439-7119 2439-7119 QUÉBEC INC.	1986 08 21	Longueuil
2439-7143 2439-7143 QUÉBEC INC.	1986 08 22	Laval
2439-7192 2439-7192 QUÉBEC INC.	1986 08 22	Longueuil
2439-7408 2439-7408 QUÉBEC INC.	1986 08 22	Bedford
2419-5513 LES ADDITIFS D.B. INC.	1986 08 21	Sait-Mauricie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-6681 LES AGENCES ANNIE HUBERT INC. <i>ANNIE HUBERT AGENCIES INC.</i>	1986 08 21	Montréal
2439-6715 LES AGENCES JEAN POIRÉ SPORTS INC.	1986 08 21	Montréal
2439-6889 ALARMES DUMATECH INC.	1986 08 21	Montréal
2419-4938 LES ALIMENTS HOP FUNG W.G.W. INC.	1986 08 21	Québec
2439-6822 AMEUBLEMENT IMPACT DESIGN INC.	1986 08 21	Montréal
2439-6996 ANALOGIQUE DATA SERVICES D. P. INC. <i>ANALOGIC DATA SERVICES D.P. INC.</i>	1986 08 21	Montréal
2439-5345 AND-RAY GESTION INC.	1986 08 15	Laval
2419-4565 LES ANTIROUILLES À L'HUILE DE L'ESTRIE INC.	1986 08 19	Bedford
2419-4334 ARCHIMÈDE 2000 INC.	1986 08 18	Beauce
2439-6335 ARION VIDÉO INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6632 LES ARTISTES PEINTRES CRÉATEURS ASSOCIÉS DU QUÉBEC (A.P.C.A.Q.) INC.	1986 08 21	Terrebonne
2439-6657 ASSURANCES RÉJEAN FILLION INC.	1986 08 21	Rimouski
2419-3534 AUTOBUS BERGERON (1986) INC.	1986 08 18	Alma
2419-4755 AUTOBUS FLEUR DE LYS INC.	1986 08 21	Québec
2419-4904 BIJOUTERIE ALAIN SAUVÉ INC.	1986 08 21	Beauharnois
2419-4664 LES BOIS TRAITÉS MJP INC.	1986 08 21	Chicoutimi
2439-5527 LA BOULANGERIE DU COIN INC.	1986 08 18	Terrebonne
2439-5964 BOURQUE ET FOURNIER INC.	1986 08 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-4698 LES BOUTIQUES VICTOR V. INC.	1986 08 21	Québec
2439-6277 BOUTIQUE SYLVIE ANDRÉ INC.	1986 08 20	Terrebonne
2439-6566 BO-LI INC.	1986 08 20	Montréal
2419-5539 CÂBLE TECHNIQUE INC.	1986 08 21	Québec
2439-6467 CABLODISTRIBUTION KÉGASKA INC. KEGASKA CABLEVISION INC.	1986 08 20	Mingan
2439-5378 CAFÉ BOLÉRO INC.	1986 08 18	Montréal
2419-4888 LA CAJO SON INC.	1986 08 21	Frontenac
2439-6731 CANTINE MOBILE LES PETITS COUSINS INC.	1986 08 20	Longueuil
2419-4490 CAROLE TESSIER MARKETING, DISTRIBUTION- VENTE INC.	1986 08 22	Québec
2419-4540 LES CARROSSERIES ST-CHRYSOSTOME INC.	1986 08 18	Beauharnois
2439-6129 CENTRE DE L'AUTO PAPINEAU INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6830 CENTRE D'ÉQUITATION L'ÉTRIER D'ARGENTEUIL INC.	1986 08 21	Terrebonne
2439-7002 CENTRE D'INTERVIEW SUZANNE ARCHAMBAULT INC.	1986 08 21	Richelieu
2418-2735 CHARCUPAIN INC.	1986 07 09	Saint-Hyacinthe
2439-6673 LES CHAUFFAGES J.P. BEAUCHAMP INC.	1986 08 21	Montréal
2419-5372 CHAYER ET DESJARDINS INC.	1986 08 19	Terrebonne
2419-3609 CHROME DRUMMOND INC.	1986 08 18	Drummond
2439-5808 CHURCH ET CHURCH CONSULTANTS INC.	1986 08 18	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-5547 CIMENTIERS COURCY BRISSON INC.	1986 08 21	Québec
2419-3872 COIFFURE MAYBEL K PEARSON INC.	1986 08 15	Québec
2419-4318 LES COMMANDOS D'ARMAGH INC.	1986 08 15	Montmagny
2439-7093 COMMUNICATIONS MONDE M.T. INC. <i>M.T. WORLD COMMUNICATIONS INC.</i>	1986 08 21	Terrebonne
2439-7127 LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION N.M.G. LTÉE <i>N.M.G. MANAGEMENT CORPORATION LTD.</i>	1986 08 22	Montréal
2439-6061 CONCEPT ALIMENTATION INC. <i>CONCEPT FOOD INC.</i>	1986 08 19	Montréal
2439-5774 CONFECTION SAMBELLE INC.	1986 08 18	Montréal
2419-5380 CONFECTION ST-ADRIEN DE HAM INC.	1986 08 20	Saint-François
2419-4680 CONSORTIUM TRANS-CANADA INC.	1986 08 21	Québec
2439-6798 CONSTRUCTIONS ANDRÉ GUERTIN INC.	1986 08 21	Iberville
2439-6921 LES CONSTRUCTIONS DENIS RIOUX INC.	1986 08 21	Bedford
2419-3930 LES CONSTRUCTIONS DOMICILIAIRES FLEURY INC.	1986 08 18	Rouyn-Noranda
2419-3658 LES CONSTRUCTIONS D M BÉRUBÉ INC.	1986 08 18	Kamouraska
2439-7168 LES CONSTRUCTIONS MELABOIS INC.	1986 08 22	Montréal
2439-6368 LES CONSTRUCTIONS PIERRE BELLEMARE INC.	1986 08 20	Iberville
2419-0514 LES CONSTRUCTIONS YVAN FORTIN INC.	1986 08 18	Québec
2439-6905 CONSTRUCTION CLAUDE LEDUC INC.	1986 08 21	Beauharnois
2439-5907 CONSTRUCTION GAGNON & GOSSELIN LTÉE	1986 08 18	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5444 CONSTRUCTION M.H.F. INC.	1986 08 15	Montréal
2439-5329 LES CONSULTANTS B.P.F. LTÉE <i>B.P.F. CONSULTANTS LTD.</i>	1986 08 15	Montréal
2439-6574 CONSULTANTS CSC (HUALOU) INC.	1986 08 20	Montréal
2418-3592 LES CONSULTANTS T.C.A.E. INC.	1986 07 09	Montréal
2439-6970 LES COPEAUX B.S.F. INC.	1986 08 21	Richelieu
2439-6293 CORPORATION DU FILM TINAMER INC.	1986 08 20	Montréal
2419-3674 DÉCOR MANIA (DIVISION COMMERCIALE) INC.	1986 08 19	Québec
2439-5956 LE DÉCOR RUFFLES INC.	1986 08 18	Montréal
2439-6780 DÉPANNEUR BON-BEC (1986) LTÉE	1986 08 21	Terrebonne
2439-6053 DÉPANNEUR LA POMMERAIE INC.	1986 08 19	Saint-Hyacinthe
2439-7176 LES DÉVELOPPEMENTS SHERBOURG INC.	1986 08 22	Terrebonne
2439-6319 DÉVELOPPEMENT SEMPRA INC. <i>SEMPRA DEVELOPMENT INC.</i>	1986 08 20	Montréal
2439-5758 LES DISTRIBUTIONS FRANJAC INC.	1986 08 15	Longueuil
2439-6590 LES DISTRIBUTIONS Y. FRANCOEUR INC.	1986 08 21	Laval
2419-5570 DYANE LE SIEUR INC.	1986 09 01	Iberville
2439-5899 ÉBÉNISTERIE GILLES DEMUY INC.	1986 08 18	Joliette
2439-7382 ÉCLAT MAQUILLAGE INC.	1986 08 22	Montréal
2439-5436 ÉCOLE DE PILOTAGE ULTRA LÉGER SEPT-ÎLES INC.	1986 08 15	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5709 ÉCOLE DE PLONGÉE SOUS-MARINE DE VALLEYFIELD INC.	1986 08 18	Beauharnois
2439-7184 LES ÉCURIES GÉRARD FONTAINE INC.	1986 08 22	Longueuil
2439-5600 ENCADREMENTS DÉCOR IMAGE INC.	1986 08 18	Richelieu
2416-9039 LES ENTREPRISES ANGÈLE BOUCHARD INC.	1986 05 23	Alma
2419-4367 LES ENTREPRISES BILLYE INC.	1986 08 18	Frontenac
2439-6699 LES ENTREPRISES COOPER & LEPAGE INC.	1986 08 21	Montréal
2439-6459 LES ENTREPRISES HYDRAULIQUES C.P.R. ASS. INC.	1986 08 20	Terrebonne
2419-3914 LES ENTREPRISES JACQUES ALLARD INC.	1986 08 15	Joliette
2439-5634 LES ENTREPRISES JEAN-YVES SAVARD INC.	1986 08 18	Chicoutimi
2419-0498 LES ENTREPRISES LÉTOURNEAU-MERCIER INC.	1986 08 15	Beauce
2439-5741 LES ENTREPRISES L.P. DORION INC.	1986 08 15	Laval
2419-1702 LES ENTREPRISES MICHEL GIROUARD INC.	1986 08 14	Arthabaska
2439-5410 ENTREPRISES PAUL CHARRON INC.	1986 09 01	Bedford
2439-6095 LES ENTREPRISES PIERDAN INC.	1986 08 19	Trois-Rivières
2419-4722 LES ENTREPRISES STAG LILFORD INC. <i>STAG LILFORD ENTERPRISES INC.</i>	1986 08 21	Saint-François
2419-3526 LES ENTREPRISES STÉPHANE BEAULIEU INC.	1986 08 14	Joliette
2419-3922 LES ENTREPRISES TANBERT INC.	1986 08 18	Trois-Rivières
2439-6343 LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS A.B.M. INC.	1986 08 19	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-4417 LES EXCAVATIONS B-C INC.	1986 08 19	Trois-Rivières
2419-4706 LES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES S. TARDIF INC.	1986 08 21	Rimouski
2439-5923 FABRICATION GÉRARD NÉON INC.	1986 08 18	Montréal
2419-4946 FERME ANGIL INC.	1986 08 21	Joliette
2419-4474 FERME LUC LAMY INC.	1986 08 20	Trois-Rivières
2439-6640 FERME YELLE & FILS INC.	1986 08 21	Longueuil
2419-3559 FERRO ÉLECTRONIQUE INC.	1986 08 15	Baie-Comeau
2439-7101 FONDACTIONS YVES BERGERON INC.	1986 08 21	Laval
2419-1736 FORCE PLUS INC.	1986 08 14	Saint-François
2419-5463 FORESTIER P.N.D. INC.	1986 08 20	Roberval
2439-6806 LES FOURNITURES INDUSTRIELLES J.J.J. INC. <i>J.J.J. INDUSTRIAL SUPPLIES INC.</i>	1986 08 21	Montréal
2419-0530 LES FOURRURES MARIGE INC.	1986 08 18	Chicoutimi
2419-4920 FROMABEC PLUS INC.	1986 08 21	Québec
2419-4656 GARAGE LABELLE & FORTIER INC.	1986 08 21	Terrebonne
2439-5501 GARAGE STE-SOPHIE INC.	1986 08 15	Terrebonne
2419-5562 GERDANY (CANADA) LTÉE <i>GERDANY (CANADA) LTD.</i>	1986 08 21	Montmagny
2439-5196 LES GESTIONS VIMONT INC.	1986 08 15	Laval
2419-5455 GESTION A.E.M. INC.	1986 08 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2439-5360 GESTION BARONNE INC.	1986 08 15	Longueuil
2439-6954 GESTION BENOÎT MARLEAU INC.	1986 08 21	Montréal
2439-6384 GESTION BEN INC.	1986 08 20	Saint-Maurice
2439-6723 GESTION BONDAR INC. BONDAR HOLDINGS INC.	1986 08 20	Montréal
2439-5915 GESTION B.C.S. INC.	1986 08 18	Bedford
2419-4441 GESTION C.K.S. INC.	1986 08 19	Québec
2439-6004 GESTION C.M.P.P. INC.	1986 08 18	Montréal
2419-5497 GESTION DANIEL SIMARD INC.	1986 08 21	Québec
2439-6863 GESTION DE PERSONNEL DE LANAUDIÈRE INC.	1986 08 21	Joliette
2439-5881 GESTION GÉRARD ROBERGE INC.	1986 08 18	Laval
2419-3708 GESTION JCR INC.	1986 08 19	Abitibi
2439-6624 GESTION JEAN MARIE VIAU INC.	1986 08 20	Longueuil
2439-6392 GESTION JOCANDE INC.	1986 08 20	Montréal
2419-4581 GESTION LAURETTE INC.	1986 08 19	Beauce
2419-3583 GESTION L.V.N. INC.	1986 08 18	Longueuil
2439-6913 GESTION MG. MT. MD. INC.	1986 08 21	Saint-Maurice
2439-5543 GESTION MYLÈNE GUERTIN INC.	1986 08 18	Longueuil
2439-6244 GESTION NICA INC.	1986 08 19	Montréal
2439-5535 GESTION N.T. INC.	1986 08 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-3567 GESTION RENÉ THIBEAULT INC.	1986 08 15	Québec
2439-6434 GIGUÈRE NATURALISTE INC.	1986 09 08	Longueuil
2439-5683 GRÉGOIRE LABBÉ INC.	1986 08 18	Terrebonne
2439-5949 LA GRIFFE CADEAUX INC.	1986 08 18	Montréal
2439-6020 GROUPE SCRIPTEC INC. <i>SCRIPTEC GROUP INC.</i>	1986 08 18	Montréal
2419-3716 G.C. OUELLET TRANSPORT INC.	1986 08 20	Québec
2419-3690 LES HABITATIONS J. NADEAU INC.	1986 08 19	Québec
2439-5394 HORIZON 3-D INC.	1986 08 15	Montréal
2439-6517 IMMEUBLES 2100 STE-CATHERINE INC.	1986 08 20	Montréal
2419-4573 IMMEUBLES BENOÎT INC.	1986 08 19	Québec
2439-5618 LES IMMEUBLES PIGICAN INC.	1986 08 18	Montréal
2419-4789 LES IMMEUBLES SIG INC.	1986 08 22	Baie-Comeau
2439-6012 IMPRIMERIE SCRIPTEC INC. <i>SCRIPTEC PRINTING INC.</i>	1986 08 18	Montréal
2439-5816 INFOMAJIC INC.	1986 08 18	Laval
2439-7226 INFO TÉLÉCOM INC.	1986 08 21	Montréal
2419-4557 INNOBOIS INC.	1986 08 19	Gaspé
2439-5592 LES INVESTISSEMENTS COL INC. <i>COL INVESTMENTS INC.</i>	1986 08 18	Saint-Maurice
2419-4607 LES INVESTISSEMENTS GILLES LABARRE INC.	1986 08 20	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-3955 LE JARDIN DES ANGES «A» INC.	1986 08 19	Québec
2439-5519 JOLIE FEMME LINGERIE (1986) LTÉE	1986 08 15	Montréal
2439-7218 JONQUIÈRE LUMINAIRE INC.	1986 08 21	Chicoutimi
2439-5337 J.P. ROY FER ORNEMENTAL INC.	1986 08 15	Laval
2418-5258 LABORATOIRE DE TECHNOLOGIE DENTAIRE CLAUDE GRAVEL INC.	1986 07 17	Québec
2419-4912 LECAVALIER HUILE À CHAUFFAGE INC.	1986 08 21	Hull
2419-5430 LINGERIE POPULAIRE LES CÈDRES INC.	1986 08 20	Beauharnois
2439-6616 LES LIQUIDATIONS RUBIS INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6269 L.M. LÉVESQUE TRANSPORT INC.	1986 08 20	Montréal
2419-3989 L. & M. COMPTOIR POUR HOMMES INC.	1986 08 19	Beauce
2439-5766 MACHINERIES & OUTILLAGES L.P.P. INC.	1986 08 15	Longueuil
2419-4599 MAÇONNERIE HAMELIN & FRÈRES INC.	1986 08 20	Québec
2439-6582 MAISON DU TAPIS JEAN YAN INC.	1986 08 20	Joliette
2419-3963 MAISON TREMBLAY BURNARD INC. <i>TREMBLAY BURNARD HOME INC.</i>	1986 08 19	Beauce
2419-3724 MARCEL LEDUC ASSURANCES INC.	1986 08 20	Laval
2419-3666 MARMAR INC.	1986 08 19	Montréal
2439-6608 MICHEL ET MARIANA LAVOIE INC.	1986 08 21	Laval
2439-6855 MICRO THERMO INC.	1986 08 21	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-6046 MULTI-TECH AIR CLIMATISÉ & REFRIGÉRATION INC.	1986 08 19	Montréal
2419-4862 MULTI-TOUT SERVICES INC.	1986 08 20	Québec
2439-6426 MUSIQUE B-16 INC. B-16 MUSIC INC.	1986 08 20	Montréal
2419-0548 M. G. DUFAULT INC.	1986 08 18	Richelieu
2439-6186 LES NETTOYEURS L.M.L. INC.	1986 08 19	Longueuil
2419-0506 OPTIQUE ÉCLAIR INC.	1986 08 15	Trois-Rivières
2439-5667 PÂTISSERIE «LA CIGALE» INC.	1986 08 18	Laval
2439-6897 PAYSAGISTE BARIL & FRÈRES INC.	1986 08 21	Terrebonne
2439-5717 PEINTURES LAUZON ET FILS INC.	1986 08 18	Joliette
2439-5691 PEMCLAR INC.	1986 08 18	Joliette
2419-3864 LA PÉNÉLOPE PRÊT À PORTER INC.	1986 08 15	Joliette
2439-5972 PIANO-BAR LE CENDRILLON INC.	1986 08 19	Terrebonne
2439-7150 PIZZA 333 INC.	1986 08 22	Montréal
2419-3880 LES PLACEMENTS ALINE BÉGIN INC.	1986 08 15	Beauce
2419-4672 LES PLACEMENTS GRMS INC.	1986 08 21	Chicoutimi
2419-5554 PLACEMENTS JACQUES ROLAND (1986) INC.	1986 08 21	Québec
2439-6285 PLACEMENTS J.-G. & L. CADIEUX INC.	1986 08 20	Montréal
2439-5550 LES PLACEMENTS MOBEYCA LTÉE	1986 08 18	Montréal
2419-3625 PLACEMENTS S.N.G. LETENDRE INC.	1986 08 18	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-6814 LES PLACEMENTS ZARA INC.	1986 08 21	Laval
2439-5865 LES PLANCHERS BRISEBOIS INC.	1986 08 18	Terrebonne
2439-6533 PLANSTRAT QUÉBEC INC.	1986 08 20	Montréal
2439-7234 PLOMBERIE NORMAND POIRIER INC.	1986 08 21	Laval
2439-6962 PLOMBERIE NORMAND ROY & FILS INC.	1986 08 21	Bedford
2439-6418 POLYPORCS INC.	1986 08 20	Saint-Maurice
2419-5406 POTVIN-GIRARD INC.	1986 08 20	Terrebonne
2439-6756 PROBATEC INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6939 LES PRODUITS C.D.M. INC.	1986 08 21	Chicoutimi
2439-5931 PUBLICITÉ QUALITÉ DE MONTRÉAL INC.	1986 08 18	Montréal
2439-5295 PUBLI-REVUE INC.	1986 08 15	Montréal
2439-6251 P.R.C. TRANSPORT INTERNATIONAL INC.	1986 08 20	Montréal
2439-6772 RAR CONSTRUCTION INC.	1986 08 21	Montréal
2419-4375 RÉAL BOISVERT TRANSPORT INC.	1986 08 18	Saint-François
2439-5204 LES RECHERCHES NDA (CANADA) INC. <i>NDA RESEARCH (CANADA) INC.</i>	1986 08 15	Montréal
2419-4425 RÉFRIGÉRATION FABIEN TRUDEL INC.	1986 08 19	Québec
2439-5469 REMORQUAGE TASSÉ INC.	1986 08 15	Joliette
2439-5725 LA RÉSIDENCE DE LANAUDIÈRE INC.	1986 08 18	Joliette
2419-4383 RESTO JOS (ROBERVAL) INC.	1986 08 18	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-5212 RICHARD ALAIN CASAVANT, DESIGNERS INC.	1986 08 15	Terrebonne
2419-4896 ROSAIRE AUDET ET FILS INC.	1986 08 21	Joliette
2419-3948 ROYDUMAR INC.	1986 08 19	Montmagny
2419-5505 SALON DE BEAUTÉ L'ENTRE-TÊTE INC.	1986 08 21	Mingan
2419-0522 SCIERIE RÉNALD RANCOURT INC.	1986 08 15	Mégantic
2439-6475 SECOURS AUX ACCIDENTÉS S.A. (1986) INC.	1986 08 20	Joliette
2439-6400 SERCA SKI-VOILE INC.	1986 08 20	Iberville
2439-6228 SERGE BOUTHILLIER INSTALLATION INC.	1986 08 19	Terrebonne
2419-4797 SERVICES CANINS DU CHÂTEAU INC.	1986 08 22	Québec
2439-6749 SERVICES DE GESTION DENTAIRE PROGRÈS-PLUS INC.	1986 08 21	Montréal
2439-6038 LES SERVICES DE TRANSPORT VERGE INC. VERGE TRANSPORT SERVICES INC.	1986 08 18	Montréal
2418-6496 LES SERVICES FINANCIERS PROVINCES-UNIES INC.	1986 07 24	Montréal
2419-3542 SHERRY LYNN CÉRAMIQUE INC.	1986 08 15	Beauharnois
2439-6558 SOCIÉTÉ DE GESTION CICI INC.	1986 08 20	Bedford
2419-4359 SOCIÉTÉ DE GESTION MASSÉ INC.	1986 08 18	Iberville
2439-5386 SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE BROMPTON INC.	1986 08 15	Rouyn-Noranda
2419-5422 STATION DE SERVICE E. ET F. BUJOLD INC.	1986 08 20	Longueuil
2439-5782 STUDIO BUREL INC.	1986 08 18	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2439-6848 STUDIO MERCEDES INC.	1986 08 21	Longueuil
2439-5873 SURRECKS INC.	1986 08 18	Saint-Hyacinthe
2439-7135 S.E.A. ROUSSILLON INC.	1986 08 22	Longueuil
2419-3641 S.M.C. RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT INC.	1986 08 19	Québec
2439-6525 S.P. AUTO INC.	1986 08 20	Montréal
2439-7010 LA TABLE DU ROI DE REPENTIGNY INC.	1986 08 21	Joliette
2419-4714 TECHNO-ÉLECTRIQUE INC.	1986 08 21	Québec
2439-6947 TÉLÉPHONE MANIE INC.	1986 08 21	Terrebonne
2439-6871 LES TERRASSES CHOMEDEY DE MAISONNEUVE INC.	1986 08 21	Laval
2439-5220 THIBAULT DESMARAIS INC.	1986 08 15	Montréal
2419-5398 TOUBA INC.	1986 08 20	Arthabaska
2419-5521 LES TRANSPORTS D.M.J. INC.	1986 08 21	Québec
2419-4870 LES TRANSPORTS E. BOUVETTE INC.	1986 08 21	Québec
2419-5489 LES TRANSPORTS ROGER BERTRAND INC.	1986 08 21	Québec
2439-6103 TRANSPORT BEAULER INC.	1986 08 19	Joliette
2419-4649 TRANSPORT GAÉTAN HARVEY INC.	1986 08 20	Abitibi
2419-3575 TRANSPORT GILLIO LTÉE	1986 08 18	Chicoutimi
2419-4763 TRANSPORT G. ARSENAULT INC.	1986 08 22	Kamouraska
2439-6483 TRANSPORT MICHEL DESCHAMPS INC.	1986 08 20	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-5471 TRANSPORT SCOLAIRE LAROCHELLE ET THÉBERGE INC.	1986 08 21	Montmagny
2439-6210 T.C. CLAHANE INC.	1986 08 19	Montréal
2418-4392 USINATECH INC.	1986 07 14	Saint-François
2439-5790 VALCAN PRÉCISION INC.	1986 08 15	Montréal
2419-4730 LES VERRIÈRES DE SUTTON INC.	1986 08 21	Longueuil
2419-4300 VINOLI INC.	1986 08 15	Québec
2419-4805 LES VIVACES DE L'ILE INC.	1986 08 22	Québec
2439-5733 LES VOLAILLES ST-PAUL INC.	1986 08 18	Joliette

231

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1366-1210 AUBERGE MONT-GABRIEL INC.	1975 07 09	1986 07 17	
1478-8939 LES AUTOBUS DUFRESNE INC.	1977 06 22	1986 08 19	
1337-2149 AUTOS H.L. LTÉE	1972 09 27	1986 08 18	
1350-5771 LES CONSTRUCTIONS DEROME LTÉE	1973 10 28	1986 08 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1624-0566 COUVRE-PLANCHERS STE-THÉRÈSE INC.	1978 03 02	1986 08 18	
1124-8499 EMBALLAGE CHAMPION INC.	1966 07 29	1986 08 19	
1326-9832 LES ENTREPRISES LIGETTI LTÉE	1968 11 12	1986 08 18	LES ENTREPRISES LIGETI LTÉE <i>LIGETI INTERPRISES LTD.</i>
1475-8205 ÉRIKEAU INC.	1977 09 28	1986 08 19	LES ENTREPRISES NOËL CARBONNEAU INC.
1145-9203 GLENDALE GOLF & COUNTRY CLUB INC.	1959 10 07	1986 08 19	1145-9203 QUÉBEC INC.
1466-6291 GRENIER, ROY & ASSOCIÉS LTÉE	1976 04 27	1986 08 20	
1261-7957 LES IMMEUBLES GALIEN INC.	1960 11 04	1986 08 20	
1151-8792 JEAN LOUE TOUT INC.	1966 12 14	1986 08 21	
1361-8533 JOHN CORNFIELD INC.	1975 03 21	1986 08 15	
1465-3240 LA PLOMBERIE DU BRICOLEUR INC.	1976 04 01	1986 08 14	
1333-6219 ROBERT BRUZZESE INC.	1973 01 29	1986 08 19	ROBOTAX INC.
1331-6559 SARTO PLANTE INC.	1973 05 10	1986 08 20	
1284-5293 SOCA LTÉE	1958 11 03	1986 08 18	
1287-7643 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS LA CÔTE OUEST LTÉE	1954 08 09	1986 08 18	
1286-1340 THIVIERGE & FILS INC.	1971 12 20	1986 08 20	
1362-3806 TRANSFRUIT INC.	1975 03 13	1986 08 21	
1265-9041 TRANSPORTEURS LAPALME LTÉE	1950 08 25	1986 08 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1471-4810 LES TRANSPORTS BOUCHARD & LARIVIÈRE INC.	1976 11 12	1986 08 19	AUTOBUS LARIVIÈRE INC.

231

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2419-4771 LES USINAGES INDUSTRIELS LTÉE <i>INDUSTRIAL MACHINING LTD.</i>	LES USINAGES INDUSTRIELS LI-MITÉE 2331-4875 QUÉBEC INC.	1986 08 22	Montréal

231

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2164-1030 2164-1030 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1986 08 20	de la dénomination sociale: PURECO INC.
2320-8531 2320-8531 QUÉBEC INC.	1985 05 09	1986 08 21	1) de la dénomination sociale: ÉBÉNISTERIE SOGINOVE INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2327-8880 2327-8880 QUÉBEC INC.	1985 09 27	1986 08 20	du capital-actions
2330-8604 2330-8604 QUÉBEC INC.	1985 11 25	1986 08 20	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS H.L. INC.
2331-1202 2331-1202 QUÉBEC INC.	1986 01 01	1986 08 15	du district: Québec
2331-4560 2331-4560 QUÉBEC INC.	1985 12 03	1986 08 20	1) du district: Trois-Rivières 2) du capital-actions
2412-8712 2412-8712 QUÉBEC INC.	1986 02 26	1986 08 18	de la dénomination sociale: PROLONGATION DE GARANTIE DE SERVICES ÉQUITABLE P.G.S.E. INC.
2413-0965 2413-0965 QUÉBEC INC.	1986 03 03	1986 08 15	de la dénomination sociale: RÔTISSERIE DENIS (1986) INC.
2413-7283 2413-7283 QUÉBEC INC.	1986 03 13	1986 08 20	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2413-9180 2413-9180 QUÉBEC INC.	1986 03 20	1986 08 18	de la dénomination sociale: CONFECTION J.P. INC.
2415-1961 2415-1961 QUÉBEC INC.	1986 04 24	1986 08 19	de la dénomination sociale: ÉBÉNISTERIE LEBEL & ASSOCIÉS INC.
2415-7927 2415-7927 QUÉBEC INC.	1986 04 24	1986 08 18	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité
2415-8354 2415-8354 QUÉBEC INC.	1986 04 24	1986 08 20	du district: Rimouski
2416-1291 2416-1291 QUÉBEC INC.	1986 05 08	1986 08 19	1) de la dénomination sociale: DISTRIBUTION ATNO INC. 2) du district: Abitibi
2416-1366 2416-1366 QUÉBEC INC.	1986 05 08	1986 08 14	de la dénomination sociale: COMPLEXE SERRICOLE DRUMMOND INC.
2417-7412 2417-7412 QUÉBEC INC.	1986 06 16	1986 08 18	de la dénomination sociale: LES RESTAURANTS S.E.N.A. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2418-0952 2418-0952 QUÉBEC INC.	1986 07 07	1986 08 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2418-4368 2418-4368 QUÉBEC INC.	1986 07 14	1986 08 15	de la dénomination sociale: GESTION C M LAPOINTE INC.
2434-6561 2434-6561 QUÉBEC INC.	1986 03 10	1986 08 14	du district: Longueuil
2435-9176 2435-9176 QUÉBEC INC.	1986 05 01	1986 08 19	1) de la dénomination sociale: TRONÇONNAGE G.S. INC. 2) du district: Chicoutimi
2435-9473 2435-9473 QUÉBEC INC.	1986 06 01	1986 08 21	du district: Terrebonne
2436-0422 2436-0422 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 08 15	de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ CARIGNAN INC.
2436-0448 2436-0448 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 08 18	de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ JONQUIÈRE INC.
2436-1313 2436-1313 QUÉBEC INC.	1986 04 25	1986 08 18	des restrictions à l'activité
2436-2246 2436-2246 QUÉBEC INC.	1986 04 25	1986 08 19	du district: Alma
2436-3327 2436-3327 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 08 19	de la dénomination sociale: ALIMENTATION A. LAMONTAGNE INC.
2436-5488 2436-5488 QUÉBEC INC.	1986 05 01	1986 08 19	1) de la dénomination sociale: JARDINS MCLEAN INC. 2) du district: Bedford
2436-7872 2436-7872 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 08 14	Terrebonne
2436-7880 2436-7880 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1986 08 14	du district: Joliette
2437-9984 2437-9984 QUÉBEC INC.	1986 06 18	1986 08 15	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DOMIS INC. DOMIS REAL ESTATE INVESTMENTS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2438-9215 2438-9215 QUÉBEC INC.	1986 07 22	1986 08 15	du district: Beauharnois
2167-7208 AGENCE GILLES LAMOTHE INC.	1984 03 19	1986 08 20	de la dénomination sociale: ASSURANCES LAMOTHE & LANDRY INC.
2319-8757 ALAIN BENOIT TRANSPORT INC.	1985 04 23	1986 08 15	du district: Joliette
1509-9740 AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.	1978 01 04	1986 08 18	du capital-actions
1366-1210 AUBERGE MONT-GABRIEL INC.	1975 07 09	1986 08 07	1) du capital-actions 2) des dispositions
2437-1528 BOND THERIEN INC.	1986 05 16	1986 08 15	de la dénomination sociale: BOND THERRIEN INC.
1464-0882 BOUTIQUE FLEUR DE HOLLANDE INC.	1976 01 05	1986 08 21	de la dénomination sociale: 1464-0882 QUÉBEC INC.
2154-0919 BOUTIQUE MARIE KWAN INC.	1983 04 15	1986 08 20	1) de la dénomination sociale: GESTION MARIE KWAN INC. 2) du district: Montréal
2313-3754 CHÂTEAU BONNE ENTENTE INC.	1984 11 30	1986 08 22	1) de la dénomination sociale: CORPORATION GLENCANNON <i>GLENCANNON CORPORATION</i> 2) du capital-actions
1330-2120 CINÉLANDE INC.	1973 06 11	1986 08 21	1) du district: Montréal 2) du capital-actions 3) des dispositions
2326-7701 LES CONSULTANTS GESTIONNAIRES PLAN-IMMO INC.	1985 09 10	1986 08 19	de la dénomination sociale: PLAN-IMMO INC.
2417-4187 LE COURTIER IMMOBILIA-ESTRIE INC.	1986 06 10	1986 08 18	de la dénomination sociale: GROUPE ASSOCIE-LE COURTIER IMMOBILIA ESTRIE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-6386 DÉVELOPPEMENT MONT-ALOUETTE INC.	1983 12 09	1986 08 19	1) de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS BONER INC. 2) du district: Montréal
1108-3565 DISTRIBUTION SINGER INC.	1964 11 02	1986 08 19	du capital-actions
1254-9226 LES ENTREPRISES DUCHESNE LIMITÉE	1958 12 30	1986 08 20	du capital-actions
2156-7227 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MICHEL JULES PAQUETTE INC.	1983 06 23	1986 08 20	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
1842-2717 LES ENTREPRISES ROBERT LANTHIER INC.	1981 01 09	1986 08 20	du district: Laval
1501-6819 LES ÉQUIPEMENTS LEFCO INC.	1976 01 08	1986 08 18	du capital-actions
2329-2972 ÉQUIPEMENT MICHEL BLAIS INC.	1985 10 24	1986 08 14	de la dénomination sociale: BELLE COPIE M.D. INC.
1625-7461 LES FOURGONS TRANSIT INC.	1978 04 21	1986 08 18	des dispositions
2173-4603 GEORGES-ÉMILE CHAMPAGNE COURTIER INC.	1984 08 08	1986 08 18	de la dénomination sociale: GESTION CANA INC.
1640-0707 GERVAIS & QUESSY INC.	1979 11 27	1986 08 19	1) du district: Trois-Rivières 2) du capital-actions 3) des dispositions
1864-6760 GESTION ANICET TAPP INC.	1982 12 20	1986 08 18	du district: Terrebonne
2332-1409 GESTION DENTAIRE PAUL LACOURSIÈRE INC.	1985 12 13	1986 08 22	de la dénomination sociale: GESTION DENTAIRE LACOURSIÈRE ET CLOUTIER INC.
1319-4089 LES IMMEUBLES CYDE LTÉE	1958 10 08	1986 08 18	du capital-actions
1202-0103 IMPORTATION CLASSIQUE INC.	1969 12 09	1986 07 24	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1186-2224 LES INDUSTRIES AMISCO LTÉE	1954 02 09	1986 08 14	du capital-actions
1331-8423 ISHII MONBART (1983) INC.	1972 12 20	1986 08 22	de la dénomination sociale: ISHII MONBART INC.
2438-4166 JOLDYMAC INC.	1986 07 03	1986 08 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2324-2613 J.D.R. DISTRIBUTIONS INC.	1985 07 15	1986 08 22	1) de la dénomination sociale: CINELLI DESIGN INC. 2) du district: Montréal
1638-9405 LACASSE INC.	1979 10 01	1986 08 18	du capital-actions
2317-7264 LOUVHÉON INC.	1985 03 08	1986 08 21	du district: Drummond
1860-8075 MAÇONNERIE VERDUN INC.	1982 08 26	1986 08 15	de la dénomination sociale: 1860-8075 QUÉBEC INC.
2323-0139 MAISONS MOBILES PIERRE DOYON INC.	1985 06 25	1986 08 20	du capital-actions
2313-0305 MAREV CANADA INC.	1984 11 22	1986 08 19	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1154-7080 MORISSET AUTOMOBILES INC.	1947 12 12	1986 08 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2330-0965 NICOLEX INC.	1985 11 19	1986 08 22	des dispositions du nombre des administrateurs minimum: 1 maximum: 10 du district: Iberville
2165-7929 LES PLACEMENTS D.C. INC.	1984 01 16	1986 08 12	du capital-actions
1474-6325 LES PLACEMENTS ROBERT MARCOTTE INC.	1977 02 28	1986 07 14	du district: Drummond
1854-0294 PLACEMENTS TREMBLAY & LAROCHE INC.	1982 01 13	1986 08 18	de la dénomination sociale: PERIDOT CONSTRUCTIONS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2436-3731 PUBLICITÉ YVES DUSSAULT INC.	1986 04 29	1986 08 12	de la dénomination sociale: STUDIO YVES DUSSAULT INC.
2328-2791 LES RÉNOVATIONS AMCO INC.	1985 10 03	1986 08 19	du capital-actions
2310-7931 RESTAURANT LES FOLIES INC.	1984 09 27	1986 08 20	1) de la dénomination sociale: 2310-7931 QUÉBEC INC. 2) du district: Montréal
1853-2101 RICHARD DICKSON, COURTIER INC.	1981 12 10	1986 08 21	de la dénomination sociale: CORPORATION RICHARD DICKSON
2167-7265 SERVICES EN BUREAUTIQUE S.B.I. INC.	1984 03 20	1986 08 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2319-0820 SOCIÉTÉ DE GESTION CARMEN & JACQUES INC.	1985 10 31	1986 08 15	de la dénomination sociale: 2319-0820 QUÉBEC INC.
1357-6822 SPORTS JACQUES GUAY INC.	1974 07 08	1986 07 21	de la dénomination sociale: VARIFORM MÉTAL INC.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

231

### Compagnies (Partie III) — Loi sur les

#### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2419-3419 ACADÉMIE DE BALLET DE LANAUDIÈRE INC.	1986 08 19	Joliette
2419-2965 ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE ÉVANGÉLIQUE DE BAIE-COMEAU	1986 08 19	784, Henri, appartement 3, Baie Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2416-4568 ASSOCIATION DES DÉFICIENTS INTELLECTUELS EN CENTRES D'ACCUEIL ET FAMILLES (RÉGION 07) (ADICAF)	1986 08 19	261, boulevard St-René est, Gatineau
2417-7651 ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL-RIVE-SUD APAMM-RS	1986 08 21	Longueuil
2419-3468 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MRC DE BÉCANCOUR	1986 08 21	216, Principale, Fortierville
2419-3278 L'ASSOCIATION DES PUBLICATIONS LINK <i>THE LINK PUBLICATION SOCIETY</i>	1986 08 21	1455, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
2419-3377 ASSOCIATION DE LA PISCINE HOLLEUFFER INC. <i>HOLLEUFFER SWIMMING POOL ASSOCIATION INC.</i>	1986 08 19	46, Montague Drive, Kirkland
2419-2981 AUXILIAIRES BÉNÉVOLES FOYER DORVAL	1986 08 21	225, rue de la Présentation, Dorval
2419-3385 CAFÉTÉRIA RAYON DE SOLEIL	1986 08 19	25, rue Belvédère nord, Sherbrooke
2419-3450 CARAVANE RAMIRO NO. 241	1986 08 21	1053, rue Prud'homme, Montréal
2419-4037 CLUB CHASSE ET PÊCHE DES DEUX RIVIÈRES INC.	1986 08 18	Saint-Simon-Les-Mines
2419-4060 LE CLUB DES AUTOCONSTRUCTEURS DU QUÉBEC INC.	1986 08 19	8056, rue St-André, Montréal
2419-4029 CLUB DE HOCKEY MIDGET AA DE NORANDA INC.	1986 08 19	212, rue Champlain, Rouyn-Noranda
2419-4094 LE CLUB DE SKI ALPIN DRUMMOND INC.	1986 08 19	121, rue Hériot, Drummondville
2419-3393 CLUB DU BOIS FRANC INC.	1986 08 19	Beloeil
2419-3401 COMITÉ DE CITOYENS DE GREENFIELD PARK INC.	1986 08 19	537, Blackwood, Greenfield Park

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2419-4052 COMITÉ PISCINE INTÉRIEURE DE BUCKINGHAM	1986 08 19	Buckingham
2419-3435 CORPORATION POUR L'ENFANT EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE ET DE COMPORTEMENT D'IBERVILLE (C.E.D.A.C.) INC.	1986 08 20	Iberville
2419-4086 DIABÈTE - AIDE NOUVELLE BEAUCE	1986 08 19	1352, boul. Vachon sud, Sainte-Marie de Beauce
2419-2924 ÉCOLE DE MUSIQUE «LA VOLUTE DE L'OUTAOUAIS»	1986 08 19	Hull
2419-4078 L'ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE DE LANDMARK DE LA FRATERNITÉ INC.	1986 08 19	3272, rue Dufort, Saint-Damien de Brandon
2419-3427 ÉMISSIONS ÉDUCATIVES HÉLVÉTO- CANADIENNES INC.	1986 08 20	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 1010, Montréal
2419-3369 L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA BASTRINGUE DE ROUYN-NORANDA	1986 08 19	211, Charlebois, Rouyn
2419-4102 FESTIVAL SANTÉ CROISSANCE	1986 08 20	3931, Mentana, Montréal
2419-4045 LES FÊTES DU 250 IÈME DE POINTE-DU-LAC INC.	1986 08 19	Pointe-du-Lac
2419-2999 GROUPE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE LA RIVE-SUD INC.	1986 08 21	Lévis
2419-3328 LES HABITATIONS VIC	1986 08 19	11, rue de Courval, Victoriaville
2419-2940 LAURENSCÈNE	1986 08 19	1700, rang Cochrane, New-Glasgow
2419-2932 LA MAGIE DES MOTS	1986 08 19	29, rue de l'Église, Saint-Polycarpe
2419-2957 MINI-PLANTS DU QUÉBEC INC.	1986 08 19	588, rue Frontière, Hemmingford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2419-2916 REGROUPEMENT DE FERME DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE	1986 08 19	Noranda
2419-3443 LA REVUE DIALOGUE INC.	1986 08 20	934, rue Ste-Catherine est, bureau 100, Montréal
2419-3351 SERVICE D'ENTRAIDE FUNÉRAIRE DE COLOMBIER INC.	1986 08 19	16, rue Principale ouest, Colombier
2419-3344 SOCIÉTÉ D'HABITATION MONTMARTRE INC.	1986 08 18	905, de Nemours, bureau 10, Charlesbourg
2419-3336 SOCIÉTÉ D'HABITATION «LE MARGUERITE BOURGEOIS» INC.	1986 08 18	5, rue Boivin, Baie Saint-Paul
2419-5844 LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU INC.	1986 08 20	Gatineau
2419-2155 TOURNOI DE HOCKEY SUD OUEST DE MONTREAL INC.	1986 08 21	6906, DeMontmagny, Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

231

### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1856-9079 CLUB DE SOCCER DE CHICOUTIMI INC.	1982 04 15	1986 08 18	de la dénomination sociale: CLUB DE SOCCER MINEUR DE CHICOUTIMI INC.
2151-1027 LE CLUB LE RENDEZ-VOUS DE CHÂ- TEAUGUAY INC.	1983 02 04	1986 08 18	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1338-6362 CLUB SOCIAL GALLUCIANO	1972 01 31	1986 08 19	de la dénomination sociale: ASSOCIATION GALLUCCIANA DU QUÉBEC INC.
1123-5546 ITALO-CANADIAN RECREATION CLUB	1959 04 17	1986 08 19	de la valeur des biens immobiliers
2157-3514 LA MAISONNÉE (DE ROUYN-NORANDA)	1983 07 26	1986 08 18	1) de la dénomination sociale: C.O.D.E.R.R. 08 2) des objets

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

231

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1118-8117 FORMULES D'AFFAIRES POWTER LTÉE <i>POWTER BUSINESS FORMS LTD.</i>	FORMULES D'AFFAIRES HK POWTER INC. <i>HK POWTER BUSINESS FORMS INC.</i>	1937 05 05
1231-1825 GESTION ALFREDO INC.	ÉBÉNISTERIE ALFREDO (1986) LTÉE	1968 08 14
1247-5042 GREEN COAST RESOURCES LIMITED (No Personal Liability)	RESSOURCES GREEN COAST LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) <i>GREEN COAST RESOURCES LTD.</i> (No Personal Liability)	1958 02 04
1330-1056 ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. LOGE ATLAS DE MONTRÉAL	ORDRE DE LA ROSE-CROIX A.M.O.R.C. LOGE ATLAS DE MONTRÉAL	1973 06 16
1852-3076 REGROUPEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE PROMOTION-LOGEMENT DE L'ESTRIE INC.	REGROUPEMENT DES BÉNÉFICIAIRES HAN- DICAPÉS DU C.L.S.C. GASTON-LESSARD	1981 11 12

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1292-8883 ST. HUBERT DEPARTMENTAL STORE LTD.	MAGASIN À RAYONS ST-HUBERT LTÉE ST. HUBERT DEPARTMENTAL STORE LTD.	1937 02 11
1122-4326 TROY LAUNDRY LIMITED	LA COMPAGNIE TROY LTÉE	1930 09 22

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

231

### Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2333-4071 ALLIANCE DES PÊCHEURS COMMERCIAUX DU QUÉBEC	1986 01 09	126, St-Pierre, Québec
1642-4103 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS EN ARTS PLASTIQUES	1980 02 29	647, Gentilly, Laval
1467-6860 EXCAVATION RENIK INC.	1976 08 23	2768, Dussault, Rock Forest
1243-2936 LES JARDINS CARMEL INC.	1972 03 21	2775, rue Modugno, bureau 119, Saint-Laurent
1464-9172 JURIGESTION INC.	1976 03 29	1155, Vauquelin, Sillery
1623-9998 ORGANISATION DE RECHERCHES INDÉPENDANTES EN ASTROLOGIE NATURELLE ORIAN	1978 03 01	805, 120 <sup>e</sup> Rue, Shawinigan Sud
1330-0934 PLACEMENTS SKY-HIGH INC.	1973 06 12	620, rue Wright, Saint-Laurent
1626-2594 LES PRESSES ST-LAURENT INC.	1978 05 08	01260, rue Richmond, Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

231

**Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1845-1708 CLUB OPTIMISTE LEONARDO DA VINCI MONTRÉAL-EST INC.	1981 04 07	10833, Place Moisan, Montréal
1248-3624 LES CONCERTS COUPERIN	1956 03 07	857, avenue Chanoine Martin, Sainte-Foy
1639-7226 LES CONSTRUCTIONS BELLEROSÉ LTÉE	1979 11 14	7430, rue Lajeunesse, app. 502, Montréal
1348-5560 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS MEDI- CANADA INC.	1972 06 14	2175, Place Thimens, Saint-Laurent
1260-2546 FONDATION UNIVERSITAS DU CANADA	1964 01 10	3005, rue de Maricourt, Sainte-Foy
1647-9594 GARDERIE LA MARELLE	1981 03 19	3025, boulevard de la Mairie, Tracy
2317-6175 GROUPE DES COMPAGNONS DU QUÉBEC INC.	1985 03 25	335, St-Joseph est, local 200, Québec
2156-7672 HABITAT MÉTIS DU NORD	1983 08 12	75, rue de l'Église, Mistassini
1502-0191 LES INVESTISSEMENTS FIMOR LIMITÉE	1976 02 06	5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal
2319-2271 IN-TERRE-ACTION INC.	1985 04 17	3625, rue Ontario est, Montréal
1858-7790 LIGUE DES BONS AMIS DE SAINT-EUSTACHE	1982 06 18	201, Gravel, Saint-Eustache
1466-0856 MARCHÉ LANGELIER LTÉE	1976 04 07	6715, Maurice Duplessis, Montréal-Nord
2327-9375 OUVROIR MISSIONNAIRE STE-MARIE INC.	1985 10 17	538, Notre-Dame nord, Sainte-Marie-de-Beauce

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1629-9935 PARTAGE FRATERNEL LAFLÈCHE INC.	1978 09 22	3254, Grande-Allée, Saint-Hubert
1862-9378 SOCIÉTÉ DE RÉNOVATION MAILLOU	1982 11 05	17, rue St-Louis, Québec
1846-7068 SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS QUÉBÉCOIS (SPACQ)	1981 05 26	54, rue Le Royer ouest, Montréal
1112-8741 SUPERSOUND TELEVISION INC.	1957 03 28	1825, rue Tillemont, Montréal
1287-3451 VIA ET VITA INC.	1960 07 12	1252, rue Plessis, Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

231

### Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2333-4071 ALLIANCE DES PÊCHEURS COMMERCIAUX DU QUÉBEC	1986 01 09	12
1243-3124 CARNAVAL-SOUVENIR DE CHICOUTIMI INC.	1963 10 25	13
1230-0414 LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC	1970 04 24	19
2413-5329 GALA INTERNATIONAL DE LA PAIX, QUÉBEC 1986 INC.	1986 03 13	3
1646-5346 GARDERIE LA NICHE À COQUINS	1981 09 29	9
1250-0856 LES IMMEUBLES CRAIG INC.	1965 11 02	3

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

231

**Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1849-2843 1849-2843 QUÉBEC INC.	1981 08 17	1986 09 20
1284-1078 4101 SHERBROOKE STREET WEST INC.	1957 12 19	1978 09 09
1159-8620 ADRIEN NANTEL INC.	1956 04 04	1986 09 13
1474-8776 BERSACO INC.	1977 03 04	1986 09 20
1640-5250 BÉTON QUÉBEC INC.	1980 01 01	1986 09 20
1631-9790 BRASSERIE POLKA INC.	1978 12 11	1986 09 20
2150-1812 CENTRE D'ACTION POPULAIRE DE PLESSISVILLE	1983 01 12	1986 09 20
1847-6986 CERCLE ST-MICHEL D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE INC.	1981 07 20	1986 09 13
2163-5818 CLUB RÉCRÉATIF DE LA RAFFINERIE DE GULF CANADA LTÉE	1984 04 26	1986 09 13
1362-2014 COMPAGNIE COROLAB INCORPORÉE	1975 04 01	1986 09 20
1630-8629 LA COMPAGNIE DES QUINZE ASSOCIÉS INC.	1978 10 30	1986 09 20
1624-7769 COMPOART LTÉE	1978 03 23	1986 09 20
1481-0048 LES CONSEILLERS HARONE KATTAN INC.	1975 11 20	1986 09 20
1378-4830 LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT PARKHAVEN	1974 05 15	1986 09 13
1265-0115 LA CORPORATION D'IMMEUBLES RENAUD	1957 08 15	1986 09 20
1130-8772 DE NIVERVILLE INC.	1961 12 07	1986 09 13

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1504-7566 DISTRIBUTIONS F.F.J. INC.	1976 08 26	1986 09 20
1319-6662 D.P. (QUÉBEC) LTÉE	1958 10 02	1986 09 20
2167-6960 L'ÉLAN POSITIF	1984 06 06	1986 09 13
1643-5687 LES ENTREPRISES GIPOLO INC.	1980 04 22	1986 09 20
1257-7623 ENTREPRISES NORD-EST LTÉE	1962 12 12	1986 09 13
1197-4623 ENTREPRISES P. & G. ALLARD INC.	1970 07 15	1986 09 20
1330-3227 EXCAVATION DU QUÉBEC INC.	1973 04 24	1986 09 20
1862-8875 FENÊTRES STE-JULIE INC.	1982 11 04	1986 09 20
1348-5222 FERN SERVICE ROUYN LTD.	1972 07 12	1986 09 13
1361-8293 GEORGES LEBLANC & ASSOCIÉS INC.	1975 02 17	1986 09 20
1151-2175 HOCHELAGA PETROLEUM (ST-HYACINTHE) LTÉE	1949 02 05	1986 09 13
1370-6429 IMMEUBLES ENNA LTÉE	1974 12 10	1986 09 20
1633-4997 LES IMMEUBLES PLAROC INC.	1979 02 05	1986 09 20
1123-4648 LES IMPORTATIONS MIBRO LTÉE	1962 12 17	1986 09 13
1115-4374 INTERLOCK KNIT LTD.	1962 04 06	1986 09 20
1278-8782 JOS PAQUIN & FILS LTÉE	1949 03 01	1986 09 20
1358-3976 J. CHAMPAGNE ET ASSOCIÉS INC.	1974 08 09	1986 09 20
1628-6189 LABORATOIRE GEMMOLOGIQUE G. BOUDREAU INC.	1978 07 27	1986 09 20
1624-1572 MEUBLES GRÉGOIRE & FILS INC.	1978 03 06	1986 09 20

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2157-0494 MODE 101 INC.	1983 06 20	1986 09 20
1178-7330 LES PÉTROLES DE SAINT-PIE DE BAGOT INCORPORÉE	1960 07 07	1986 09 13
1503-7039 PLOMBERIE JEAN MÉNARD INC.	1976 06 02	1986 09 13
2150-2869 PRODUCTIONS CORIUM INC.	1983 01 14	1986 09 20
1105-6587 RAYMOND BLEAU INC.	1967 12 21	1986 09 20
1629-3458 SALON VAUCLUSE LIMITÉE	1978 08 28	1986 09 20
1283-6888 SCUGOG INVESTMENTS LTD.	1957 07 30	1986 09 13
1844-0602 SECOMTEC INC.	1981 03 09	1986 09 20
1501-7759 SOCIÉTÉ DE GESTION VARRI LTÉE	1976 01 16	1986 09 20
1504-0017 SOGEMOUNT INC.	1976 06 25	1986 09 13
1257-3069 STATIONNEMENT E-Z INC.	1959 05 19	1986 09 20
1624-3800 TRANSPORTS A. GAUDREAU & FILS INC.	1978 03 13	1986 09 20
1191-7796 L'UNIVERS DU DÉCOR L.C.D. INC.	1970 02 19	1986 09 20

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Dissolution — Demandes de****1337-4665 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1337-4665 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Sarre, le 10 septembre 1986

47794 *Le procureur de la compagnie,*  
GUY BOURGET, *notaire*

**1858-5018 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1858-5018 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 septembre 1986

47795 *Les procureurs de la compagnie,*  
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &  
BOURQUE

**2163-1759 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2163-1759 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 12 septembre 1986

47818 *Le président,*  
RAYMOND GAGNON

**AUDROLES STE-FAMILLE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUDROLES STE-FAMILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 11 août 1986

47735 *Pour la compagnie,*  
JEAN-JACQUES DEMERS

**B. EISENBERG INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «B. EISENBERG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 septembre 1986

47736 *Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

**BOUTIQUE SNOOPY LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE SNOOPY LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 4 septembre 1986

47797 *Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL VAILLANCOURT, *notaire*

**BOUTIQUE TAILLE-PLUS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE TAILLE-PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Pocatière, le 11 septembre 1986

47780 *Le procureur de la compagnie,*  
CAMILLE MICHAUD, *notaire*

**CIE DE LOCATION VEILLETTE LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CIE DE LOCATION VEILLETTE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 10 septembre 1986

47737 *Les procureurs de la compagnie,*  
BEAUMIER, RICHARD, NOLLET, PERREAULT,  
THERRIEN & ROBERGE

**DISTRIBUTION YVES MILLER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTION YVES MILLER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 10 septembre 1986

47760 *Le procureur de la compagnie,*  
GUY CHAREST, notaire

**CLUB DE PLACEMENT PORT-CARTIER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE PLACEMENT PORT-CARTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Port-Cartier, le 12 septembre 1986

47781 *Le président,*  
MAURICE BOUCHER

**DOUMARK INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOUMARK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 septembre 1986

47820 *Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT

**CONFECTIONS STE-BEATRIX INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONFECTIONS STE-BEATRIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Béatrix, le 29 octobre 1985

47738 *Le président,*  
RENÉ BEAUDRY

**EXCAVATION ARCHEX LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXCAVATION ARCHEX LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Plaine, le 9 septembre 1986

47740 *Pour la compagnie,*  
CHRISTIAN ARCHAMBAULT

**CORPEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 septembre 1986

47739 *Pour la compagnie,*  
JEAN-GUY BLIER

**GESTION HOULE & FRÈRES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION HOULE & FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 15 août 1986

47761 *Le secrétaire,*  
YVON HOULE

**GOLF MÉTROPOLITAIN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GOLF MÉTROPOLITAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 août 1986

47798

*Le secrétaire,*  
YVES SIMARD

**GUILBAULT ALIGNEMENT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GUILBAULT ALIGNEMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 19 août 1986

47762

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN SYLVESTRE, *notaire*

**HAUTE GAMME INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HAUTE GAMME INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 8 septembre 1986

47799

*Pour la compagnie,*  
PAULINE COUTURE

**JOS. VALLÉE & FILS LTÉE  
JOS. VALLÉE & SONS LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JOS. VALLÉE & FILS LTÉE—JOS. VALLÉE & SONS LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Métabetchouan, le 12 septembre 1986

47782

*Le procureur de la compagnie,*  
MARTIN DORÉ, *notaire*

**LA VÉLOMAGIE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA VÉLOMAGIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 8 septembre 1986

47819

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL VAILLANCOURT, *notaire*

**LE CAFÉ CHRÉTIEN LE PARTAGE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la corporation «LE CAFÉ CHRÉTIEN LE PARTAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Constant, le 4 septembre 1986

47783

*Pour la corporation,*  
GERMAIN ALLARD

**LE COMITÉ DE L'ARÉNA DE ST-PROSPER  
BEAUCE SUD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la corporation «LE COMITÉ DE L'ARÉNA DE ST-PROSPER BEAUCE SUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Prospère, le 2 septembre 1986

47784

*Le président,*  
GUY-NOËL VACHON

**LE COMITÉ DES LOISIRS DE ST-PROSPER  
BEAUCE SUD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la corporation «LE COMITÉ DES LOISIRS DE ST-PROSPER BEAUCE SUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Prospér, le 2 septembre 1986

47785

*Le président,*  
JEAN-GUY GAGNON

Cornwall, Ontario, le 5 septembre 1986

47741

*Pour la compagnie,*  
ROGER MASSÉ

**LES INVESTISSEMENTS LASPI INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS LASPI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1986

47786

*Le procureur de la compagnie,*  
GILLES LEGAULT, *notaire*

**LE GROUPE VIDÉOWAY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE GROUPE VIDÉOWAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 septembre 1986

47796

*Les procureurs de la compagnie,*  
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &  
BOURQUE

**LES PAPIERS VACHON & FRÈRES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PAPIERS VACHON & FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 septembre 1986

47821

*Le procureur de la compagnie,*  
FRANCINE LAVOIE, *avocate*

**LES ENTREPRISES J. MARCEL LEDUC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES J. MARCEL LEDUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Salaberry-de-Valleyfield, le 3 septembre 1986

47763

*Le procureur de la compagnie,*  
ME JEAN-CLAUDE PLANTE

**LES PLACEMENTS BELLE JEUNESSE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS BELLE JEUNESSE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 septembre 1986

47822

*Les procureurs de la compagnie,*  
GODIN, RAYMOND, HUDON, CHAREST & CIE

**LES ENTREPRISES R.A. MASSÉ INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES R.A. MASSÉ INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**LES PLACEMENTS GASTON PILOTE & FRÈRES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS GASTON PILOTE & FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg-Ouest, le 10 septembre 1986

47742

*Le contrôleur,*  
FERNAND TREMBLAY

**LOCATION D'AUTOS LAROUCHE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOCATION D'AUTOS LAROUCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Gédéon, le 8 août 1986

47764

*Le président,*  
GUY LAROUCHE

**MARCHÉ ALIMENTAIRE UOR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ ALIMENTAIRE UOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 septembre 1986

47743

*La secrétaire,*  
MARCELLE TRUDEL

**MONTE PENTE MONT-ROYAL INC.  
MOUNT-ROYAL SKI TOWS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONTE PENTE MONT-ROYAL INC.—MOUNT-ROYAL SKI TOWS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 4 septembre 1986

47744

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN-PIERRE ARCHAMBAULT

**NETTOYAGE INDUSTRIEL DÉPOMA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NETTOYAGE INDUSTRIEL DÉPOMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beaupré, le 11 septembre 1986

47787

*Pour la compagnie,*  
ROBERT POWERS

**PERREAULT, OUELLET, RIVARD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PERREAULT, OUELLET, RIVARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chibougamau, le 7 juillet 1986

47745

*Pour la compagnie,*  
JULIETTE OUELLET

**PLACE DE L'ÉTABLISSEMENT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACE DE L'ÉTABLISSEMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 8 septembre 1986

47746

*Les procureurs de la compagnie,*  
CAIN, LAMARRE, LAROUCHE, WELLS

**RÉCUPÉRATION BÉCANCOUR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉCUPÉRATION BÉCANCOUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Nicolet, le 25 août 1986

47823

*Le procureur de la compagnie,*  
FRANÇOIS BOUCHER, *notaire*

**REGAIN (Regroupement d'alternatives et d'interventions de Nicolet)**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REGAIN (Regroupement d'alternatives et d'interventions de Nicolet)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Nicolet, le 25 août 1986

47824

*Le procureur de la compagnie,*  
FRANÇOIS BOUCHER, *notaire*

**RESTAURANT J.R.P. LAVERNIÈRE INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT J.R.P. LAVERNIÈRE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-aux-Meules, le 27 août 1986

47801

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES FOREST, *notaire*

**RESTAURANT LAVERNIÈRE I.M. INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LAVERNIÈRE I.M. INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-aux-Meules, le 27 août 1986

47800

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES FOREST, *notaire*

**SOCIÉTÉ SOCIALE SINGER**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ SOCIALE SINGER» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 septembre 1986

47788

*Le trésorier,*  
LÉONCE HACHÉ

**STEREO MUSICA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STEREO MUSICA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 septembre 1986

47765

*Le procureur de la compagnie,*  
LEWIS D. BATSHAW

**TRANSPORT RÉGIONAL DES ÎLES LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT RÉGIONAL DES ÎLES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-aux-Meules, le 27 août 1986

47802

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES FOREST, *notaire*

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé sa raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE Q-VEST 1986 <i>Q-VEST 1986 MINING AND COMPANY LIMITED</i>	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE Q-VEST 1986	1986 02 21

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

230

### Changement dans la nature de leurs affaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de leurs affaires	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÎLES DU PARADIS	FILMS PRODUITS PAR LES PRODUCTIONS AMOURERA INC.	1985 12 30

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal  
CLAUDE LEBEAU*

230

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
PLACE DEGUIRE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>PLACE DEGUIRE LIMITED PARTNERSHIP</i>	1986 08 27	1255, boul. Laird, local 188, Mont-Royal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE YVON BÉLANGER	1986 08 29	1616, Ste-Catherine Ouest Montréal, H3H 1L7
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DYBEL	1986 08 29	1520, av. du Docteur-Penfield, local 102, Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE NOVA BEAUCAGE 1986	1986 08 29	1155, Dorchester Ouest, local 3301, Montréal, H3B 3T1

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

230

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHER- CHE PORCINE GRANTHAM ENR.	1986 09 04	652, Principale, St-Hugues, QC, J0H 1N0
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RECHER- CHE PORCINE ST-EDMOND ENR.	1986 09 04	652, Principale, St-Hugues, QC, J0H 1N0

230

*Le protonotaire de la  
Cour supérieure,  
district de Saint-Hyacinthe,  
PAUL LA RUE*

### Inspecteur général des institutions financières

#### Assurances — Loi sur les

#### **Bellechasse société mutuelle d'assurance générale et La Société mutuelle d'assurance générale de St-Magloire** *Convention de fusion*

Prenez avis que « Bellechasse société mutuelle d'assurance générale » et « La Société mutuelle d'assurance générale de St-Magloire » ont convenu de fusionner aux termes d'une convention intervenue entre elles et approuvées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix enregistrées par leurs membres à leur assemblée générale respective.

Québec, le 1<sup>er</sup> août 1986

208-36-4

*Les procureurs,  
FLYNN, RIVARD ET ASSOCIÉS, avocats*

#### **Société Mutuelle d'Assurance Générale du Bic et Matane, Société Mutuelle d'Assurance Générale** *Convention de fusion*

Prenez avis que la Société Mutuelle d'Assurance Générale du Bic et Matane, Société Mutuelle d'Assurance Générale ont convenu de fusionner aux termes d'une convention intervenue entre elles et approuvée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix enregistrées par leurs membres à leur assemblée générale respective.

Québec, le 23 septembre 1986

47825-39-4

*Les procureurs,  
FLYNN, RIVARD ET ASSOCIÉS, avocats*

## Ministères — Avis concernant les

### Énergie et Ressources

#### Arrêtés ministériels

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées avec données contenues dans des documents joints à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil du Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renou-

velé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 13 septembre 1986

*Le ministre de l'Énergie  
et des Ressources,*  
JOHN CIACCIA  
Cad. 86-07A

#### Cédule A

Cadastre du canton de Tremblay, comprenant le bloc 9, dont copie du plan et du document joint a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

289337

232

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil du

Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 3 septembre 1986

*Le ministre de l'Énergie  
et des Ressources,*  
JOHN CIACCIA  
Cad. 86-07B

#### Cédule A

Cadastre de la cité de Saint-Hyacinthe, comprenant le bloc 6, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, à Saint-Hyacinthe.

291491

Cadastre du canton de Mazenod, comprenant le lot 87 du village de Laniel, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

291518

Cadastre du canton d'Ailleboust, comprenant le bloc 3, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

291262

Cadastre du canton d'Arnaud, comprenant le bloc 51, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

291192

Cadastre de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, comprenant le lot 481 du village de Sheldrake, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

291696

Cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité, comprenant le bloc 1, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Matane, à Matane.

291386

Cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, comprenant le bloc 2, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, à Saint-Hyacinthe.

291492

Cadastre du canton de Dalibaire, comprenant le bloc 10 dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Matane, à Matane.

291267

Cadastre du canton de Pérodeau, comprenant le bloc 5, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Labelle, à Mont-Laurier.

290596

Cadastre du canton de Franquelin, comprenant le lot 11 du rang C, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

290931

Cadastre du canton de Céry, comprenant les lots 169 à 171 du village de Tête-à-la-Baleine, dont copie des plans a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

290697

292445

232

## Énergie et Ressources

### Cadastrés

#### Canton de Bolton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1131-69 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1985

Remplacer: les lots 1131-39-1 et 1131-40 et d'une partie du lot 1131-39 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1985

Cadastre: Bolton, canton de  
Division d'enregistrement: Brome  
Municipalité: village d'Eastman

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277151

232

#### Canton de Bourlamaque

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 34-1023 du bloc 34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 34-72, 34-73 et 34-74 du bloc 34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Cadastre: Bourlamaque, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278189

232

#### Canton de Brome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 324-92 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Remplacer: les lots 324-51, 324-52 et une partie des lots 324-37 et 324-38 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: Brome, canton de  
Division d'enregistrement: Brome  
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278023

232

#### Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1233 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 229-29, 230-69, 229 et 230 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277639

232

#### Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19 du rang D en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 5C et deux parties du lot 5D du rang D en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: Clyde, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277899

232

### Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 246 du rang F en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: les lots 52-1, 53 et une partie du lot 52 du rang F en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Clyde, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: La Conception

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
274227

232

### Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 310 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 123-2 et 123 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602220

232

### Canton de De l'Île

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-66 et 11-67 du rang II (île d'Alma) en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Remplacer: les lots 11-23 et 11-24 et la partie restante du lot 11-25 du rang II (île d'Alma) en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: De l'Île, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
271695

232

### Canton de Dumais

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le bloc 1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Dumais, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest  
Municipalité: Saint-Thomas-Didyme

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278390

232

**Canton de Franklin**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 52 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 20 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Franklin, canton de  
Division d'enregistrement: Huntingdon  
Municipalité: Franklin

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277600

232

**Canton de Franklin**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 53 et 54 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 21 et 22 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Franklin, canton de  
Division d'enregistrement: Huntingdon  
Municipalité: Franklin

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277599

232

**Canton de Godmanchester**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 919 à 922 (municipalité de Sainte-Barbe) en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 31B et 31C (municipalité de Sainte-Barbe) en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: Godmanchester, canton de  
Division d'enregistrement: Huntingdon  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Barbe

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
275135

232

**Canton de Granby**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 160-12 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 160-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Granby, canton de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: la paroisse de Saint-Alphonse

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278156

232

**Canton de Granby**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 728-377 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Remplacer: le lot 728-186 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Cadastre: Granby, canton de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278172

### Canton de Harrington

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9A-2-140 du rang V en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: le lot 9A-2-139 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Harrington, canton de  
Division d'enregistrement: Argenteuil  
Municipalité: canton de Harrington

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
276220

### Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 6A-55 à 6A-60 du rang VI et le lot 128 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985.

Remplacer: les lots 6A-44, 6A-46 à 6A-49, 6A-52, 6A-53 et une partie du lot 6A du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Hull, canton de  
Division d'enregistrement: Hull  
Municipalité: la ville de Hull

232

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278784

### Canton de Kénogami

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 67-161 du rang Nord chemin Kénogami Sud-Est en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 67-140, 67-141 du rang Nord chemin Kénogami Sud-Est en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Kénogami, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
274662

### Canton de Kilkenny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: le lot 18C-8 et une partie des lots 18A et 18C du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Kilkenny, canton de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: Saint-Calixte

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
274290

**Paroisse de L'Ancienne-Lorette**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1007 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: les lots 165-7, 165-B-10, 165-B-11, 165-C-1, 167-2, 168-1-2, 169-1-2, 169-2-2, 169-A-2, 170-2, 171-3 et une partie des lots 165-B, 165-C, 165, 167, 168-1, 168, 169-1, 169-2, 169-A, 169, 170 et 171 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville d'Ancienne-Lorette

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
276964

232

**Canton de La Sarre**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-151 à 30-156 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Remplacer: les lots 30-143 à 30-145 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985.

Cadastre: La Sarre, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: la ville de La Sarre

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277500

232

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 794 à 821 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Remplacer: les lots 391-394 à 391-444 et une partie du lot 391 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602428

232

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 484-71 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 484-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602311

232

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 484-69 et 484-70 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 484-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602310

232

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 419-438 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Remplacer: le lot 419-307 et une partie du lot 419-308 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602240

232

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 390-710 à 390-712 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Remplacer: les lots 390-16 et 390-17 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602182

232

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 777 à 793 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Remplacer: les lots 438-11 à 438-27 et une partie des lots 439-205, 438 et 439 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602093

232

### Canton de Loranger

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 72 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Remplacer: les lots 53-5, 53-4-2 et une partie des lots 53-4, 54-3, 53 et 54 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Cadastre: Loranger, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: Lac-Nominingue

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
274177

232

**Canton de Marchand**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 42-188, 42-189, 42-190 et 42-191 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Ajouter: les lots 42-187, 42-192, 42-193, 42-194, 42-195 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: les lots 42-4, 42-41, 42-42, 42-43, 42-44, 42-45, 42-46, 42-47, 42-48, 42-49, 42-50 et une partie du lot 42-3 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Marchand, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: village de L'Annonciation

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

232

277819

**Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2317 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1985

Remplacer: les lots 1839-23-1, 1839-24-1, 1839-25-1, 1839-26-1, 1839-28-1 et une partie des lots 1839-23, 1839-24, 1839-25, 1839-26, 1839-28 et 1839 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

232

601939

**Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2316 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1985

Remplacer: les lots 1821-20-1, 1821-21-1, 1821-23, 1821-24 et une partie des lots 1821-20, 1821-21 et 1821 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
601817

232

**Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 974-182 et 974-183 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 974-102 à 974-105, une partie du lot 974-106 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602017

232

**Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1222-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Remplacer: les lots 1222-1-1 à 1222-1-3, 1222-1, 1222-2-1 à 1222-2-3, 1222-2, 1222-3-1 à 1222-3-3, 1222-3, 1222-A-1 à 1222-A-3, 1222-A, 1222-B-1 à 1222-B-3, 1222-B, 1222-C-1 à 1222-C-3, 1222-C et une partie des lots 1222-4, 1222-11-1, 1222-11 et 1222-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602275

232

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 170-757 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: les lots 170-351 à 170-376, et une partie du lot 170-392 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
601749

232

**Canton de Morin**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50B-75 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 50B-46, 50B-47, 50B-57 à 50B-60 et une partie du lot 50B-45 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Morin, canton de  
Division d'enregistrement: Argenteuil  
Municipalité: Morin-Heights

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278902

232

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 93-180 et 93-181 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Remplacer: les lots 93-86 et 93-89 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602186

232

**Paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 271-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-Portneuf, paroisse de  
Division d'enregistrement: Portneuf  
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf  
Québec, le 31 mai 1985.

232 *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277452

#### **Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 236 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: le lot 146-23 et une partie du lot 146 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec  
Québec, le 31 mai 1985.

232 *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277324

#### **Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 48-196 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 48-116, 48-117 et une partie du lot 48-104 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 mai 1985.

232 *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277906

#### **Canton d'Orford**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 172-40-340 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Remplacer: les lots 172-40-73, 172-40-74 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: Orford, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 31 mai 1985.

232 *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278128

#### **Canton d'Orford**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1174 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 20, 21 et 22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Orford, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 31 mai 1985.

232 *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278788

**Canton d'Orford**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-396 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: le lot 4-155 et une partie du lot 4-156 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Orford, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278774

232

**Canton d'Orford**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4-393 à 4-395, 27-47 à 27-49 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 4-318 et 27-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Orford, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278261

232

**Canton de Parent**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 49-4 à 49-32, 49-35 à 49-38, 49-40 à 49-42 et une partie du lot 49-39 du rang XVI en vertu

des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Parent, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest  
Municipalité: la ville de Dolbeau

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
275214

232

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 304-144 et 304-145 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Remplacer: les lots 304-59 et 304-140 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602102

232

**Canton de Rawdon**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6A-54 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: la partie restante des lots 6A-13, 6A-14 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Annuler: le lot 6A-21 et une partie des lots 6A-13, 6A-14 du rang VII en vertu des dispositions de l'article

2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Rawdon, canton de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
275886

232

### Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 137-2217 à 137-2219 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Remplacer: le lot 137-1524 et une partie des lots 137-1520 et 137-1525 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602132

232

### Canton de Rouyn

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12B-45 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 12B-9 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Rouyn, canton de  
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda  
Municipalité: Saint-Guillaume-de-Granada

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277476

232

### Ville de Rouyn

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 315 et 316 du bloc 8 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Cadastre: Rouyn, ville de  
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda  
Municipalité: la ville de Rouyn

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278007

232

### Ville de Rouyn

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 228-2053 du bloc 41 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 228-1933 du bloc 41 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985.

Cadastre: Rouyn, ville de  
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda  
Municipalité: la ville de Rouyn

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277374

232

**Canton de Roxton**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 693 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 536, 537 et 538 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Cadastre: Roxton, canton de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: canton de Roxton

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278889

232

**Pairie de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 270-13B-110 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: les lots 270-13B-96-2, 270-13B-97-2, 270-13B-98-2 et une partie des lots 270-13B-96, 270-13B-97, 270-13B-98 et 270-13B-107 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
275193

232

**Pairie de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 293-183 et 293-184 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 293-23, 293-24 et la partie restante du lot 293-102 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278076

232

**Pairie de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 94-1670 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1985

Remplacer: les lots 94-402-1, 94-402-2, 94-402, 94-403, 94-404, 94-1642 et une partie des lots 94-398 à 94-401 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277692

232

**Pairie de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 561 à 563 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: les lots 94-1661, 94-1662 et une partie du lot 94 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
274186

232

### Paroisse de Saint-Apollinaire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 259-13 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Cadastre: Saint-Apollinaire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lotbinière  
Municipalité: Saint-Apollinaire

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277827

232

### Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 265-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 265-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de  
Division d'enregistrement: Beauharnois  
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278675

232

### Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 418 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 234 et deux parties du lot 185 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1985

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
272490

232

### Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 178-28-47 et 178-28-48 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 178-28-14 et 178-28-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Cap-Rouge

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278491

232

### Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 243-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 243-1, 243-2, 243-3-1, 243-3-2-1, 243-3-2, 243-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sainte-Foy  
Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278030

232

### Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 243-8, 243-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 243-3-2, 243-3 et la partie restante des lots 243-1, 243-2, 243-3-1, 243-3-2-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278029

232

### Paroisse de Sainte-Genève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-677 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: la partie restante du lot 37-337 et une partie du lot 37-338 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Sainte-Genève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds  
Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602252

232

### Paroisse de Sainte-Genève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-678 à 37-681 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 37-659 à 37-661, 37-665 et 37-666 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Sainte-Genève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602185

232

### Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 132-194 à 132-204 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1<sup>er</sup> mai 1985

Remplacer: une partie du lot 132-13 et la partie restante du lot 132-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1<sup>er</sup> mai 1985

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277547

232

**Paroisse de Saint-Jean**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 455 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 86 et 87 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Jean  
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277107

232

**Village de Saint-Jean-Baptiste**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 604 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Remplacer: le lot 12-152 et une partie du lot 12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602025

232

**Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 667 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 novembre 1984

Remplacer: les lots 89-56-4, 90-55-4, 91-31-3 et une partie des lots 89-56, 90-55, 91-31, 89, 90 et 91 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de  
Division d'enregistrement: Matane  
Municipalité: la ville de Matane

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268388

232

**Paroisse de Saint-Jérusalem**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2311 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Remplacer: le lot 1307 et une partie des lots 1305 et 1306 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Cadastre: Saint-Jérusalem, paroisse de  
Division d'enregistrement: Argenteuil  
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
276761

232

**Paroisse de Saint-Jérusalem**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1402-165, 1402-166, 1412-53 à 1412-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 1402-143, 1412-43 et 1412-44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Jérusalem, paroisse de  
Division d'enregistrement: Argenteuil  
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277975

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2763 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 573-1, 575-1, 573 à 575 et la partie restante des lots 574-1-1, 574-1-2, 574-1, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
601487

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2790 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: le lot 44-60 et une partie du lot 44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602418

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2791 à 2794 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602383

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2781 à 2789 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 350-1170, 350-1171, 2761, et une partie du lot 350 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602227

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2771 à 2780 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 266 et 2638 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602226

232

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 506-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: les lots 506-10, 506-33, une partie des lots 506-1 et 506-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
601891

232

**Paroisse de Saint-Lazare**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 609-68 et 609-69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 609-58 à 609-60 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602068

232

**Paroisse de Sainte-Martine**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 310-82 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 310-25, 310-26 et 310-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Sainte-Martine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Châteauguay  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Martine

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277926

232

**Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 586 et 587 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 88, 92 à 96 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Verchères  
Municipalité: la ville de Beloeil

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278048

### Paroisse de Saint-Maurice

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 563-65 à 563-68, 563-70 à 563-83, 564-5 à 564-44, 568-30 à 568-47, 568-50 à 568-68, 568-70 à 568-87, 568-90 à 568-106 et 568-108 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985.

Cadastre: Saint-Maurice, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-France

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277951

### Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 271-23 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: le lot 271-20 et la partie restante des lots 271-11, 271-12 et 271-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de  
Division d'enregistrement: Richelieu  
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278251

### Paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 213-170 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 213-143, 213-154 à 213-157, 213-158, 213-160, 213-161 et une partie du lot 213-159 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985.

Cadastre: Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest, paroisse de  
Division d'enregistrement: Missisquoi  
Municipalité: la ville de Farnham

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277576

### Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 249-325 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 249-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602282

### Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2573 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: les lots 1530-1, 1530 et une partie du lot 1529 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
274992

232

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 908 et 909 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Remplacer: les lots 434-10, 434-12, 434-16, 434-17, 434-19 à 434-28, une partie des lots 434-1, 434-5, 434-6, 434-9, 434-11, 434-13, 434-14, 434-15, 434-18, 433, 434 et 435 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
601632

232

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 897 à 907 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 332 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
601581

232

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 287-123 à 287-134, 288-142 à 288-149, 289-96 à 289-100, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Remplacer: les lots 287-118 à 287-121, 288-136 à 288-139, 289-92 à 289-94, une partie des lots 287-71, 287-113, 287-117, 287-122, 288-100, 288-101, 288-135, 288-140, 289-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
600824

232

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 49-61 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 49-2, 49-3, 49-4, 49-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602321

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 45-1467 et 45-1468 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: les lots 45-454-19, 45-1126, 45-1127, 45-1128 une partie du lot 45-454 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602116

### Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 415-360 à 415-363, 416-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 415-281-1, 415-273, une partie des lots 415-281, 416-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
602046

### Canton de Shefford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 664-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Cadastre: Shefford, canton de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: canton de Shefford

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278320

### Ville de Sherbrooke (quartier Nord)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1028 et 1029 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 922-103, 922-104, 922-107, 922-108 et deux parties du lot 922 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Nord)  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277020

### Ville de Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1621 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: le lot 1074 et une partie des lots 1063, 1064, 1071 et 1075 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Sorel, ville de  
Division d'enregistrement: Richelieu  
Municipalité: la ville de Sorel

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278761

### Canton de Stanbridge

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3213 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 2858 et 2860 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mai 1985

Cadastre: Stanbridge, canton de  
Division d'enregistrement: Missisquoi  
Municipalité: canton de Stanbridge

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278422

### Canton de Stoke

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23B-24 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: le lot 23B-16 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Stoke, canton de  
Division d'enregistrement: Richmond  
Municipalité: Ascot-Corner

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278775

### Canton de Taché

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 46-30 et 46-32 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1985

Cadastre: Taché, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277083

### Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8A-1-7, 8A-1-8 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Remplacer: le lot 8A-1-3 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1985

Cadastre: Templeton, canton de  
Division d'enregistrement: Hull  
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 31 mai 1985.

232

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277724

### Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 17C-9 à 17C-13 du rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: le lot 17C-7 du rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985.

Cadastre: Templeton, canton de  
Division d'enregistrement: Hull  
Municipalité: Val-des-Monts

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278513

232

### Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 412, 413 et 414 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: le lot 391 et une partie du lot 176 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de  
Division d'enregistrement: Trois-Rivières  
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278266

232

### Canton de Ware

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 17-2, 17-3 et 18-3 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Ware, canton de  
Division d'enregistrement: Dorchester  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-  
Etchemin

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277421

232

### Village de Waterloo

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1142 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Annuler: les lots 458, 459 et une partie des lots 452, 457 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Waterloo, village de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: la ville de Waterloo

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278117

232

### Canton de Watford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50 du rang VIII Nord-Est en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 2-16, 2-21 et 2 du rang VIII Nord-Est en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Watford, canton de  
Division d'enregistrement: Dorchester  
Municipalité: Saint-Prospier

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277422

232

**Canton de Wentworth**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6-33 du rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: le lot 6-26 et une partie du lot 6-27 du rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Cadastre: Wentworth, canton de  
Division d'enregistrement: Argenteuil  
Municipalité: Wentworth-Nord

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
277913

232

**Canton de Wickham**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 107-155 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: le lot 107-91-2 et une partie des lots 107-91 et 107-92 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Wickham, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 31 mai 1985.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
278477

232

## Finances

Gouvernement du Québec

Revenus et dépenses  
Année financière terminée  
le 31 mars 1986

Dette publique  
au 31 mars 1986

### REVENUS ET DÉPENSES

Année financière terminée le 31 mars 1986  
(en milliers de dollars)

REVENUS	1986	1985
<b>Impôts sur le revenu et les biens</b>		
Impôt sur le revenu des particuliers .....	7 966 328	7 126 889
Contributions des employeurs au Fonds des services de santé .....	1 600 799	1 509 481
Impôt des sociétés .....	1 082 010	996 331
Droits de successions .....	30 514	45 131
	10 679 651	9 677 832
<b>Taxes à la consommation</b>		
Ventes au détail .....	3 175 635	2 575 061
Carburants .....	1 084 069	1 030 444
Tabacs .....	534 826	373 458
Repas et hôtellerie .....	327 719	303 393
Autres .....	126 918	112 434
	5 249 167	4 394 790
<b>Droits et permis</b>		
Véhicules automobiles .....	283 918	273 277
Boissons alcooliques .....	70 074	67 238
Ressources naturelles .....	93 223	96 190
Pari mutuel .....	26 417	29 729
Autres .....	84 340	70 894
	557 972	537 328
<b>Revenus divers</b>		
Ventes de biens et services .....	210 191	226 480
Intérêts .....	218 240	269 539
Amendes, confiscations et recouvrements .....	116 309	92 715
	544 740	588 734

REVENUS	1986	1985
<b>Transferts des sociétés d'État</b>		
Société des alcools du Québec .....	355 000	352 000
Loto-Québec .....	339 000	240 000
Hydro-Québec .....		155 837
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires .....	37 000	
	731 000	747 837
<b>Total des revenus autonomes</b> .....	17 762 530	15 946 521
<b>Transferts du Gouvernement du Canada</b>		
Péréquation .....	2 854 147	3 101 621
Autres transferts liés aux accords fiscaux .....	1 941 687	1 833 383
Contributions aux programmes de bien-être .....	1 198 297	1 147 850
Autres programmes .....	324 117	280 652
	6 318 248	6 363 506
<b>Total des transferts du Gouvernement du Canada</b> .....	6 318 248	6 363 506
<b>Total des revenus</b> .....	24 080 778	22 310 027

DÉPENSES	1986	1985 (Note)
Affaires culturelles .....	183 876	161 950
Affaires municipales .....	390 894	505 718
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	515 896	461 419
Assemblée nationale .....	62 862	46 285
Commerce extérieur et Développement technologique .....	25 136	18 196
Communautés culturelles et Immigration .....	49 993	45 552
Communications .....	227 974	207 043
Conseil exécutif .....	54 611	41 959
Conseil du trésor .....	16 032	12 745
Éducation .....	4 730 472	4 281 395
Énergie et Ressources .....	360 389	349 076
Enseignement supérieur et Science .....	2 300 802	2 191 462
Environnement .....	170 016	141 548
Finances .....	2 826 133	2 506 965
Habitation et Protection du consommateur .....	370 232	345 380
Industrie et Commerce .....	326 129	326 776
Justice .....	834 801	707 026
Loisir, Chasse et Pêche .....	225 155	226 081
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu .....	2 872 668	2 615 887
Organisme relevant du ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions .....	46 765	52 810
Organisme relevant du ministre délégué aux Relations avec les citoyens .....	37 173	32 414
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine .....	73 394	56 307
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration .....	844 749	767 268
Personnes désignées par l'Assemblée nationale .....	62 315	38 628
Régie de l'assurance-maladie du Québec .....	1 608 331	1 456 510
Régie des installations olympiques .....	2 614	6 902

<b>DÉPENSES</b>	<b>1986</b>	<b>1985 (Note)</b>
Relations internationales .....	59 553	51 285
Revenu .....	247 852	231 209
Santé et Services sociaux .....	5 911 557	5 765 297
Tourisme .....	75 573	68 518
Transports .....	1 676 706	1 630 598
Travail .....	31 525	42 136
Travaux publics et Approvisionnement .....		150 154
<b>Total des dépenses</b> .....	<b>27 222 178</b>	<b>25 542 499</b>

### SOMMAIRE

Revenus .....	24 080 778	22 310 027
Dépenses .....	27 222 178	25 542 499
<b>Déficit des opérations budgétaires</b> .....	<b>3 141 400</b>	<b>3 232 472</b>

Note: Les données comparatives des dépenses de l'année financière terminée le 31 mars 1985, pour les ministères et les organismes concernés, ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année financière terminée le 31 mars 1986.

### DETTE PUBLIQUE

au 31 mars 1986

(en milliers de dollars)

	<b>1986</b>	<b>1985</b>
Bons du trésor .....	1 635 000	1 405 000
Obligations		
Négociables .....	16 962 116	14 639 830
Fonds d'amortissement .....	229 153	205 699
	16 732 963	14 434 131
Remboursables à demande		
Obligations d'épargne du Québec .....	2 729 551	2 666 929
Non négociables		
Gouvernement du Canada .....	338 582	332 790
	19 801 096	17 433 850
Autres emprunts .....	2 216 620	1 800 999
Fonds d'amortissement .....	20 755	17 281
	2 195 865	1 783 718
<b>Total</b> .....	<b>23 631 961</b>	<b>20 622 568</b>

	1986	1985
La dette publique est remboursable comme suit:		
En monnaie du Canada .....	15 929 816	15 086 814
En monnaie étrangère (Note)		
En monnaie des États-Unis .....	4 848 083	3 687 029
En monnaie de la République fédérale d'Allemagne .....	943 415	630 735
En monnaie de la France .....	5 613	9 458
En monnaie du Japon .....	1 088 049	567 135
En monnaie de la Suisse .....	358 000	183 248
En monnaie du Royaume-Uni .....	299 522	284 381
En monnaie des Pays-Bas .....	41 182	45 641
En unités de compte européennes .....	52 826	70 408
En unités monétaires européennes (E.C.U.) .....	65 455	57 719
<b>Total</b> .....	<b>23 631 961</b>	<b>20 622 568</b>

**Note: Conversion des monnaies étrangères**

Les dettes en monnaies étrangères qui étaient auparavant converties au cours en vigueur aux dates de réalisation des emprunts ou d'acceptation des dettes sont maintenant calculées et présentées en monnaie du Canada au taux de change en vigueur au 31 mars 1986 en considérant aussi les contrats d'échange de devises, augmentant ainsi la dette publique et la dette nette en contrepartie de 1 306,7 millions de dollars à cette date. Cette méthode étant appliquée prospectivement, aucun redressement n'a été apporté aux données financières de la dette publique au 31 mars 1985. Si les mêmes modalités de conversion des devises étrangères avaient été appliquées au 31 mars 1985, la dette publique aurait alors été augmentée de 587,2 millions de dollars à cette même date.

L'état des revenus et dépenses et l'état de la dette publique, publiées en conformité de l'article 11 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6) ont été dressés selon les conventions comptables alors en vigueur en 1985-1986. Ces états sont sujets à la vérification par le Vérificateur général. Des postes de ces états seront expliqués davantage dans les notes complémentaires aux états financiers qui apparaîtront dans les Comptes publics de l'année 1985-1986.

Québec, le 16 septembre 1986

*Le contrôleur des Finances par intérim,*  
ROGER COUTURE, C.A.

*Le sous-ministre des Finances,*  
ROBERT NORMAND

233

**Nominations**

Il a plu au lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Gilles Lamontagne, C.P., C.D., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp honoraires pendant la durée de son mandat.

Lieutenant-colonel Yvan Lachance, C.D.  
Major Jean-Guy Laporte, C.D.

Québec, le 18 juin 1986

*Le chef de cabinet,*  
MARK E. POIRIER, lieutenant-colonel

230

**Projet de loi d'intérêt privé —  
Avis de présentation d'un****Novamin Inc.**

Avis est, par les présentes, donné que Novamin Inc. régie par la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47), et dont le siège social est situé au 1155, boulevard Dorchester Ouest, bureau 3301, Montréal, QC, H3B 3T1, s'adressera au Parlement du Québec pour faire adopter un projet de loi d'intérêt privé lui permettant d'être continuée sous la partie 1A de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38).

Toute personne qui a des motifs d'intervention sur le projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée nationale, édifice André Laurendeau, 1050, rue Saint-Augustin, Québec, QC, G1R 5A4.

Montréal, le 2 septembre 1986

*Les procureurs de la requérante,*

47778 COLBY, RIOUX ET DEMERS

---

## Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

---

### CENTRE DE RÉADAPTATION LE PHARE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 08 19, à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL LE PHARE » changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE DE RÉADAPTATION LE PHARE ».

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
1463-4315

231

### CENTRE DE SANTÉ DE TÉMISCAMING

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 08 28, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE TÉMISCAMING » changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE DE SANTÉ DE TÉMISCAMING ».

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
1294-3496

231

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA POMMERAIE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et

les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 08 21, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE FARNHAM » changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA POMMERAIE ».

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
1335-9922

231

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARTAGE DES EAUX

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 08 19, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARTAGE DES EAUX » modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
2167-1946

231

---

## Ventes à la folle enchère

---

### Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-006345-852

**L**A CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME DU SACRÉ COEUR DE VILLE LA-SALLE, syndicat coopératif légalement constitué en vertu et suivant la Loi sur les syndicats coopératifs de la province de Québec, ayant son siège social au 7625, rue Édouard, cité de LaSalle, district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre PIERRE VALLIÈRE, résidant et domicilié au 3335, Verdun, appartement 2, Verdun, QC, et JACQUES BÉLANGER, résidant et domicilié au 7240, d'Aragon, appartement 1, Montréal, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« 2. Un emplacement ayant front sur la rue Claude en la cité de Verdun, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme étant composé:

a) d'une partie du lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre mille trois cent vingt-sept (4327-ptie 10); bornée comme suit, savoir: vers le nord par une partie du lot numéro 4327-10, vers l'est par le lot numéro 4327-7 (rue Claude), vers le sud par le lot numéro 4327-9, vers l'ouest par une partie du lot numéro 4328-3; ladite partie mesure, d'après le cadastre officiel, vingt et un pieds et quarante-cinq centièmes (21,45 pi) de largeur par une profondeur de dix pieds (10 pi) et contient en superficie deux cent quinze pieds carrés (215 pi<sup>2</sup>); ladite partie mesure effectivement vingt et un pieds et soixante-cinq centièmes (21,65 pi) de largeur en front; cependant, cette occupation ne cause aucun empiètement;

b) d'une partie du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre mille trois cent vingt-huit (4328-ptie 3); bornée comme suit, savoir: vers le nord par une partie du lot numéro 4328-3, vers l'est par une partie du lot numéro 4327-10, vers le sud par le lot numéro 4328-2, vers l'ouest par une partie du lot numéro 4329-3, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 4328-3; ladite partie mesure, vers le nord, treize pieds et trente-cinq centièmes (13,35 pi) et quarante-trois pieds (43 pi), vers l'est, vingt et un pieds et quarante-cinq centièmes (21,45 pi), vers le sud, soixante-dix pieds (70 pi), vers l'ouest, onze pieds (11 pi), vers le nord-ouest, dix-sept pieds et dix-neuf centièmes (17,19 pi);

c) d'une partie du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre mille trois cent vingt-neuf (4329-ptie 3); bornée comme suit, savoir: vers le nord par une partie du lot numéro 4329-3, vers l'est par une partie du lot numéro 4328-3, vers le sud par le lot numéro 4329-2, vers l'ouest par le lot numéro 4329-6; ladite partie mesure onze pieds (11 pi) de largeur par une profondeur de dix pieds (10 pi) et contient en superficie cent dix pieds carrés (110 pi<sup>2</sup>).

Avec bâtisses dessus érigées et notamment celle portant les numéros d'immeuble 4141 et 4143 de ladite rue Claude en la cité de Verdun.

Tel que ledit emplacement subsiste présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 9 129,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales

en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 11 septembre 1986

47813

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Arthabaska

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Arthabaska

Nos 415-02-000105-862

415-18-000013-864

**M**UNICIPALITÉ DE DAVELUYVILLE, 258, rue Principale, Daveluyville, QC, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU DOUGLAS HUNTER, 1160, rue Henri-Sicotte, ville de Lemoyne, QC, défendeur.

« Un terrain-emplacement situé au village de Daveluyville, à prendre du côté ouest de la 2<sup>e</sup> Rue, de la contenance de soixante pieds (60 pi) de largeur le long de ladite rue par cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, le tout plus ou moins et à mesures anglaises, lequel terrain est connu et désigné comme étant la demie nord de la subdivision numéro cent vingt-trois du lot originaire numéro quarante et un (½ N. 41-123) du cadastre officiel du canton de Bulstrode (Premier Rang), comté d'Arthabaska; et est borné comme suit: au nord par le lot 41-122, à l'est par la Deuxième Rue, au sud par une autre partie du lot 41-123 appartenant à Gaston Hébert, et à l'ouest par une rue portant le numéro 41-220; avec une roulotte dessus de marque Général, mesurant trente-neuf pieds (39 pi) de long par

dix pieds (10 pi) de large, circonstances et dépendances. »

Moins et à distraire dudit lot la partie vendue à la corporation municipale pour l'élargissement de la rue Inter Coloniale (2<sup>e</sup> Rue), soit environ treize pieds (13 pi).

La mise à prix est fixée à 3 300,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, Bois-Francs Sud, Arthabaska, le MERCREDI CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à ONZE heures.

*La shérif adjointe,*  
NICOLE SIMONNEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Arthabaska, le 9 septembre 1986 47791

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Arthabaska  
Nos 415-02-000670-857  
415-18-000004-863

**L**A CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINTE-CLOTHILDE-DE-HORTON, Sainte-Clothilde-de-Horton, QC, demanderesse, contre JEAN-PAUL LAMOUREUX, autrefois du 6061, rue Albany, Montréal, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

« Un immeuble sis et situé en la municipalité de Sainte-Clothilde-de-Horton, connu et désigné comme étant le lot sept des subdivisions officielles du lot originaire cent-quatre-vingt-cinq (185-7) aux plan et livre de renvoi du cadastre du canton de Horton, comté d'Arthabaska. »

La mise à prix est fixée à 273,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, Bois-Francs Sud, Arthabaska, le MERCREDI CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à DIX heures.

*La shérif adjointe,*  
NICOLE SIMONNEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Arthabaska, le 9 septembre 1986 47792

## Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-05-000262-855  
760-18-000021-861

**L**A BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation bancaire sous l'égide de la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, et une succursale au 169, rue Victoria, ville de Valleyfield, province de Québec, partie demanderesse, contre PHILIPPE DURET, DAME CHANTAL ÉLISE MARIE DURET, épouse de Gérard Bensoussen, DOMINIQUE ALAIN DURET, tous trois domiciliés et résidant au 2272, 2<sup>e</sup> Rang, Sainte-Justine-de-Newton, province de Québec, et PATRICK JEAN LUC DURET, résidant à Cannat, France, route du Charme, lequel a élu domicile au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district de Beauharnois, palais de justice, 180, Salaberry, ville de Valleyfield, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, dont le bureau est situé au 420, boulevard Roche, ville de Vaudreuil, province de Québec, mise en cause, ès qualités.

1. Une terre située dans la paroisse de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marthe comme étant le lot originaire numéro deux cent quinze (215), de forme irrégulière, contenant en superficie quatre-vingt-deux arpents, trente-six perches (82 arp, 36 per) plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi; sujet, ledit lot, à l'entente intervenue avec la corporation de la paroisse de Sainte-Marthe suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 54854 et sujet, tant activement que passivement, à un droit de passage tel qu'établi dans l'acte de vente enregistré à Vaudreuil sous le numéro 56577.

2. Une terre située dans la paroisse de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre

officiel de la paroisse de Sainte-Marthe, comme étant le lot originaire numéro deux cent dix-sept (217), mesurant trois arpents et un pied de largeur (3 arp, 1 pi) sur une profondeur de vingt arpents (20 arp), contenant en superficie soixante arpents, onze perches et trente-six pieds (60 arp, 11 per, 36 pi), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi.

3. Une ferme ayant front sur le rang Très-Saint-Rédempteur, paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, connu et désignée au cadastre officiel de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur comme étant composée de:

A) La juste moitié ouest du lot originaire numéro cent deux (½ O. 102), mesurant un arpent et demi de largeur (1 ½ arp), sur vingt-cinq arpents de profondeur (25 arp), contenant en superficie trente-sept arpents et demi (37 ½ arp), mesures françaises plus ou moins; bornée en front, vers le nord, par le chemin du Très-Saint-Rédempteur; en arrière vers le sud, par une partie du lot 128 dudit cadastre; d'un côté, vers l'est, par la moitié est dudit lot 102; et de l'autre côté, vers l'ouest, par le lot 103 ci-après décrit. Moins et à distraire cependant dudit lot, la partie appartenant à Gilles Sabourin ou représentants suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 96130.

B) Le lot originaire numéro cent trois (103), mesurant trois arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur (3 arp × 25 arp), contenant une superficie de soixante-quinze arpents carrés (75 arp<sup>2</sup>), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi; moins et à distraire cependant dudit lot, la partie appartenant à Aimé John Desmarais ou représentants et décrite dans l'acte de vente reçu devant F. Édouard Belliveau, notaire, le 10 mai 1974 et enregistré à Vaudreuil, le 16 mai 1974, sous le numéro 132189 et désignée comme suit: un emplacement avec maison, garage et poulailler ayant front sur le rang du Très-Saint-Rédempteur, paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur comme faisant partie du lot originaire numéro cent trois (ptie 103), mesurant cent pieds (100 pi) de largeur, sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds (180 pi), mesures anglaises, plus ou moins, et étant borné comme suit, savoir: en front, vers le nord par le chemin du Très-Saint-Rédempteur, en arrière, vers le sud, d'un côté, vers l'est, et de l'autre côté, vers l'ouest, par le résidu dudit lot 103 demeurant la propriété du vendeur. Pour localiser ledit emplacement sa ligne ouest doit être prise à une distance de cent quatre-vingt-quatre pieds (184 pi), mesurés le long du chemin public de la ligne de division entre les lots 103 et 104 dudit cadastre. Tel que le tout se trouve, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

C) Le lot originaire numéro cent vingt-six (126), mesurant trois arpents de largeur sur quatre arpents de profondeur (3 arp × 4 arp); contenant en superficie douze arpents (12 arp), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi; avec maison, dépendances et bâtiments de ferme y érigés.

4. Un lopin de terre situé dans la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comme faisant partie du lot originaire numéro cent vingt-cinq (ptie 125), mesurant toute la largeur dudit lot 125 sur une profondeur d'environ quinze arpents (15 arp) à prendre du trait carré en allant vers le front, contenant en superficie environ quarante-cinq arpents (45 arp), plus ou moins, et sans garantie de mesures précises; borné en front, vers le nord, par le résidu du lot appartenant à Hébert Sauvé; en arrière, vers le sud par la ligne limitative entre la paroisse du Très-Saint-Rédempteur et la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton; d'un côté, vers l'ouest, par une partie du lot 124 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers l'est, par une partie du lot 127 dudit cadastre.

5. Une terre située dans la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur comme étant le lot originaire numéro cent vingt-sept (127), de forme irrégulière, contenant en superficie quarante-deux arpents et soixante perches (42 arp, 60 per), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi.

6. Une terre située dans la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur comme étant le lot originaire numéro cent vingt-huit (128), de forme irrégulière, contenant en superficie trente-six arpents (36 arp), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi.

7. Une terre située dans la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur comme étant le lot originaire numéro cent vingt-neuf (129), de forme irrégulière, contenant en superficie dix-sept arpents et vingt-cinq perches (17 arp, 25 per), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi.

8. Une ferme située dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme étant composée:

A) Une partie du lot originaire numéro dix-sept (ptie 17), contenant en superficie dix-sept arpents (17 arp), plus ou moins, et étant comprise à l'intérieur des

bornes suivantes: en front, vers le sud, par le chemin public; en arrière, vers le nord, par la ligne limitative entre la paroisse du Très-Saint-Rédempteur et la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton; d'un côté, vers l'est, par le lot 18 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers l'ouest, par le résidu dudit lot 17 appartenant à Oscar Lavallée ou représentants.

B) Le lot originaire numéro dix-huit (18), mesurant sept chaînes et quarante-cinq chaînons de largeur (7 ch, 45 chon), sur une profondeur de cinquante-trois chaînes et trente chaînons (53 ch, 30 chon); contenant en superficie trente-neuf acres, deux roods et trente-trois perches (39 ac, 2 roods et 33 per), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi.

C) Le lot originaire numéro dix-neuf (19), mesurant quatorze chaînes et soixante chaînons de largeur (14 ch, 60 chon), sur une profondeur de quarante-neuf chaînes et cinq chaînons (49 ch, 5 chon); contenant en superficie soixante et onze acres, deux roods et dix-huit perches (71 ac, 2 roods et 18 per), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi; sujet, ledit lot, à une servitude en faveur de Gatineau Power Co. suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 64514. Moins et à distraire cependant dudit lot, la partie décrite dans la mainlevée reçue devant Adrien Leduc, notaire à ville de Saint-Laurent, le 6 mars 1985, et enregistrée à Vaudreuil, le 24 avril 1985, sous le numéro 56144, et décrite comme suit: un emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-neuf (19-1), au cadastre de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton; avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

9. Une ferme située dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme étant le lot originaire numéro vingt-trois (23), mesurant vingt-neuf chaînes et vingt-neuf chaînons de largeur (29 ch, 29 chon), sur une profondeur de vingt-quatre chaînes et vingt-cinq chaînons (24 ch, 25 chon), contenant en superficie soixante et onze acres (71 ac), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi; moins à distraire cependant dudit lot la partie vendue à la corporation de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 87522 et contenant en superficie soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (63 789 pi<sup>2</sup>), plus ou moins. Sujet notamment à une servitude en faveur de Gatineau Power Co. suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 64515. Moins et à distraire aussi dudit lot la partie décrite dans la mainlevée reçue devant Jean-Michel Philie, notaire à Salaberry-de-Valleyfield, le 17 janvier 1983, et enregistré

à Vaudreuil, le 26 janvier 1983, sous le numéro 50434, et décrite comme suit: une partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23) du cadastre de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, municipalité de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, de figure trapézoïdale; la partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23) dudit cadastre est bornée en front, vers le sud-ouest, par le chemin public (2<sup>e</sup> Rang) (sans désignation cadastrale); vers le nord-ouest et vers le nord-est par des parties du lot no 23, et vers le sud-est par une partie du lot no 24 et peut être plus explicitement décrite comme suit: partant d'un point situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros 23 et 24 avec la nouvelle limite nord-est du chemin public (2<sup>e</sup> Rang); de là, dans une direction nord-ouest longeant la nouvelle limite nord-est du chemin public et suivant un angle intérieur de quatre-vingt-neuf degrés, quarante-cinq minutes, vingt secondes (89°45'20") avec la ligne de division entre les lots numéros 23 et 24 pour une distance de cent soixante-six pieds et sept dixièmes de pied (166,7 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction nord-est suivant un angle droit avec la nouvelle limite nord-est du chemin public pour une distance de cent soixante-quatre pieds et quatre centièmes de pied (164,04 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-est suivant un angle droit pour une distance de cent soixante-six pieds (166 pi) jusqu'à son intersection avec la ligne de division entre les lots numéros 23 et 24; de là, dans une direction sud-ouest suivant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés, quatorze minutes, quarante secondes (90°14,40") et longeant la ligne de division entre les lots numéros 23 et 24 pour une distance de cent soixante-quatre pieds et quatre centièmes de pied (164,04 pi) jusqu'à son point de départ. Ladite partie de lot contenant en superficie vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf pieds carrés et neuf dixièmes de pied carré (27 289,9 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

10. Un lopin de terre de forme irrégulière situé dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme faisant partie du lot originaire numéro vingt-quatre (ptie 24), mesurant deux arpents de largeur (2 arp), sur une profondeur d'environ sept arpents (7 arp) dans sa ligne nord-ouest, et d'environ six arpents (6 arp) dans sa ligne sud-est; contenant en superficie environ treize arpents (13 arp), plus ou moins et borné en front, vers le sud-ouest, par le chemin public tel qu'élargi; en arrière, vers le nord-est, par la ligne limitative entre la paroisse de Sainte-Marthe et la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton; d'un côté, vers le nord-ouest, par le lot 23 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le sud-est, par le résidu dudit lot 24. Sujet notamment à une servitude en faveur de Gatineau Power Co. suivant acte

enregistré à Vaudreuil sous le numéro 64537. Moins et à distraire dudit lot la partie décrite dans la mainlevée reçue devant Jean-Michel Philie, notaire à Salaberry-de-Valleyfield, le 17 janvier 1983, et enregistrée à Vaudreuil, le 26 janvier 1983, sous le numéro 50434, et décrite comme suit: une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24) du cadastre de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, municipalité de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, de figure trapézoïdale; la partie du lot numéro vingt-quatre (ptie no 24) est bornée en front, vers le sud-ouest, par le chemin public (2<sup>e</sup> Rang) (sans désignation cadastrale); vers le nord-ouest par une partie du lot no 23, vers le nord-est et vers le sud-est par des parties du lot no 24 et peut être plus explicitement décrite comme suit: partant d'un point situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros 23 et 24 avec la nouvelle limite nord-est du chemin public (2<sup>e</sup> Rang); de là, dans une direction nord-est, longeant la ligne de division entre les lots numéros 23 et 24, suivant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés, quatorze minutes, quarante secondes (90°14,40") avec la nouvelle limite nord-est du chemin public pour une distance de cent soixante-quatre pieds et quatre centièmes de pied (164,04 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-est, suivant un angle intérieur de quatre-vingt-neuf degrés, quarante-cinq minutes, vingt secondes (89°45'20") avec la ligne de division entre les lots numéros 23 et 24, pour une distance de cent soixante-deux pieds et huit centièmes de pied (162,08 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-ouest, suivant un angle droit pour une distance de cent soixante-quatre pieds et quatre centièmes de pied (164,04 pi) jusqu'à son intersection avec la nouvelle limite nord-est du chemin public; de là, dans une direction nord-ouest, suivant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés, zéro minute, zéro seconde (90°00'00") et longeant la nouvelle limite nord-est du chemin public, pour une distance de cent soixante et un pieds et trente-huit centièmes de pied (161,38 pi) jusqu'à son point de départ. Ladite partie contenant en superficie vingt-six mille cinq cent trente pieds carrés et un dixième de pied carré (26 530,1 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

11. Tous les droits, titres, intérêts et prétentions que peut avoir l'emprunteur en vertu de ses titres d'acquisition enregistrés à Vaudreuil sous les numéros 121922 et 125988; soit un tiers indivis de un cinquième indivis et un cinquième sur une lisière de terrain située dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme faisant partie du lot originaire numéro vingt-quatre (ptie 24), mesurant vingt pieds de largeur (20 pi), sur une profondeur d'environ quatre arpents (4 arp), mesures françaises, plus ou moins et étant bornée en front, vers le

sud-ouest, par le chemin public; en arrière, vers le nord-est, par la ligne limitative entre la paroisse de Sainte-Marthe et la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton; et des deux côtés, vers le nord-ouest et vers le sud-est, par le résidu dudit lot 24. Pour localiser ladite lisière de terrain, sa largeur de vingt pieds (20 pi) doit être prise à neuf cent cinquante pieds (950 pi) de la ligne est du terrain appartenant autrefois à Placide d'Amour et aujourd'hui à Jean W. Campeau. Sujet notamment à une servitude en faveur de Gatineau Power Co. suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 64537.

12. Une terre située dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comme étant le lot originaire numéro quarante-trois (43), mesurant trois chaînes et soixante-cinq chaînons (3 ch, 65 chon) de largeur, sur une profondeur de soixante-treize chaînes et quinze chaînons (73 ch, 15 chon); contenant en superficie vingt-six acres et deux roods (26 ac, 2 roods), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi; moins et à distraire cependant dudit lot, la partie appartenant à Gérard Lalonde suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 111113, mesurant un arpent et un quart de largeur (1 ¼ arp), sur dix acres et demi et douze pieds (10 ½ ac, 12 pi) de profondeur, plus ou moins, et la partie appartenant à Zéphirin Bertrand suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 58339, mesurant un arpent et un quart de largeur (1 ¼ arp), mesures françaises, soit toute la largeur dudit lot sur une profondeur de neuf cent soixante pieds (960 pi), mesures anglaises, plus ou moins. Avec droit de passage tant activement que passivement, tel qu'établi dans l'acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 58339 et sujet à un droit de passage tel qu'établi dans l'acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 42911.

13. Un lopin de terre situé dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme faisant partie du lot originaire numéro quarante-neuf (ptie 49), mesurant un arpent et un quart de largeur (1 ¼ arp), sur treize arpents de profondeur (13 arp), plus ou moins; borné en front, vers le nord-est, par le chemin public; en arrière, vers le sud-ouest, et d'un côté, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot 49; et de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot numéro 50 dudit cadastre. Moins et à distraire cependant le coin sud-ouest du terrain ci-dessus désigné étant une lisière de terre de vingt pieds de largeur (20 pi), pour servir de chemin pour communiquer de la partie nord-ouest du quart sud-est dudit lot au coin sud-est du quart nord-ouest dudit lot.

14. Un terrain situé dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme faisant partie du lot originaire numéro cinquante (ptie 50), étant le quart nord-ouest dudit lot et contenant en superficie environ vingt arpents (20 arp), plus ou moins, et borné en front, vers le nord-est, par le chemin public; d'un côté, vers le nord-ouest, par une partie du lot 49 dudit cadastre; en arrière, vers le sud-ouest, et de l'autre côté, vers le sud-est, par le résidu dudit lot 50. Sujet notamment à un droit de passage suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le 42316 et sujet à un droit de passage suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 28739.

15. Un terrain situé dans la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Justine-de-Newton comme étant la partie nord-est du lot originaire numéro quarante-cinq (ptie 45); mesurant un arpent et un quart de largeur ( $1 \frac{1}{4}$  arp), sur douze arpents et demi de profondeur ( $12 \frac{1}{2}$  arp), sans garantie de mesures précises, plus ou moins, et borné en front, vers le nord-est, par le chemin public; en arrière, vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 45 appartenant à Rodias Gratton suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 119679; d'un côté, vers le nord-ouest, par une autre partie du lot 44 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot 46 dudit cadastre. Sujet notamment à un droit de passage suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 86031.

16. Un immeuble ayant front sur le chemin Saint-Rédempteur, paroisse du Très-Saint-Rédempteur, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur comme étant le lot originaire numéro dix (10); mesurant trois arpents de largeur, sur vingt-cinq arpents de profondeur ( $3 \text{ arp} \times 25 \text{ arp}$ ); contenant une superficie de soixante-quinze arpents carrés ( $75 \text{ arp}^2$ ), plus ou moins, tel qu'il appert audit livre de renvoi. Moins et à distraire cependant dudit lot, la partie décrite dans la mainlevée reçue devant Jean-Michel Philie, notaire à Salaberry-de-Valleyfield, le 25 février 1983, et enregistré à Vaudreuil, le 7 mars 1983, sous le numéro 50774, et décrite comme suit: une partie du lot numéro dix (ptie 10) au cadastre officiel de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ladite partie de lot pouvant être plus précisément décrite comme suit: située le long de la rue Principale (sans désignation cadastrale), et l'extrémité sud-ouest de ladite partie de lot le long de ladite rue Principale est située à une distance de cent quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied ( $183,88 \text{ pi}$ ) de la ligne de division des lots numéros neuf (9) et dix (10) dudit cadastre. Cette extrémité de la

partie de lot présentement décrite est connue comme le point A. De ce point, vers une direction nord-ouest, dans un angle de cent seize degrés, cinquante-huit minutes, cinquante secondes ( $116^{\circ}58'50''$ ) sur une distance de cent onze pieds ( $111 \text{ pi}$ ), jusqu'au point B; de ce point, dans une direction est, dans un angle de soixante-neuf degrés, vingt-deux minutes, et quarante-huit secondes ( $69^{\circ}22'48''$ ) sur une distance de cent un pieds et sept dixièmes de pied ( $101,7 \text{ pi}$ ), jusqu'à un point C; de ce point, dans une direction nord, dans un angle de quatre-vingt-dix degrés ( $90^{\circ}$ ), sur une distance de cent soixante-treize pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied ( $173,82 \text{ pi}$ ), jusqu'à un point D; de ce point, dans une direction est, dans un angle de quatre-vingt-dix degrés ( $90^{\circ}$ ), sur une distance de cent quarante-cinq pieds et soixante-deux centièmes de pied ( $145,62 \text{ pi}$ ), jusqu'à un point E; de ce point, dans une direction sud, dans un angle de quatre-vingt-dix degrés ( $90^{\circ}$ ), sur une distance de deux cent quatre-vingt-huit pieds ( $288 \text{ pi}$ ), jusqu'à un point F; de ce point, dans une direction ouest, dans un angle de quatre-vingt-dix degrés ( $90^{\circ}$ ), sur une distance de deux cent dix-sept pieds et soixante-douze centièmes de pied ( $217,72 \text{ pi}$ ), jusqu'à un point A; ladite partie de lot ayant une superficie de cinquante-trois mille huit cent vingt pieds carrés ( $53\,820 \text{ pi}^2$ ) et apparaît sur un plan annexé à l'original de ladite mainlevée.

Le tout avec bâtisses dessus construites.

La mise à prix est fixée à 122 446,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER LEDUC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 27 août 1986

47756

**Charlevoix***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Charlevoix  
 Nos 240-18-000300-867  
 240-05-000121-849

**L**A CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté et district de Charlevoix, demanderesse, contre MARC HARVEY, exploitant un ranch commercial, résidant et domicilié à route rurale no 1, Pointe-au-Pic, comté et district de Charlevoix, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la première division d'enregistrement de Charlevoix, 237, Saint-Étienne, La Malbaie, comté et district de Charlevoix, mis en cause.

Vente de l'immeuble ci-après décrit, savoir:

« Un immeuble situé dans le rang Terrebonne, faisant partie des lots huit cent cinq (ptie 805) et huit cent sept (ptie 807) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, mesurant une largeur de trois (3) arpents, trois (3) perches et neuf (9) pieds; borné en front, au sud-est, au chemin public du rang Terrebonne et aussi à l'emplacement de madame Moïse Bouchard, représentant Thomas Girard (ptie 805); à la profondeur, au nord-ouest, au rang Joyeuse, tenant d'un côté, au nord-est, pour partie à la terre de Gérard Tremblay (lot 802) et pour partie à l'emplacement de madame Moïse Bouchard, représentant Thomas Girard (ptie 805); et de l'autre côté, au sud-ouest, à la terre de Henri Tremblay, aujourd'hui Jean-Guy Tremblay (ptie 807).

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 8 768,75 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix, no 1, La Malbaie, 237, Saint-Étienne, La Malbaie, G0T 1J0, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
 HÉLÈNE BRISSON

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 La Malbaie, le 10 septembre 1986

47757

**Chicoutimi**

Saisie-exécution immobilière  
 Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Chicoutimi  
 No 150-18-000006-861

**C**RÉDIT CENTRAL FPL INC., corporation légale, ayant son siège social au numéro 2255, boulevard Talbot, Chicoutimi, dit district, partie demanderesse, contre JEAN-YVES DERASPE, 906, rue Nio, Chicoutimi, district de Chicoutimi, partie défenderesse.

Ordonner la vente en bloc des immeubles ci-après décrits:

« 1. Un terrain ou emplacement formé d'une partie du lot numéro trente-huit (ptie 38) non subdivisé dans le Cinquième Rang (rg 5) au cadastre officiel du canton de Tremblay, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur et borné comme suit: vers le nord par le chemin public, vers l'est par le terrain de M. Julien Perron ou représentants, vers l'ouest par la rue Herman Robertson ou représentants tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement formant partie du lot numéro trente-huit (ptie 38) non subdivisée, dans le Cinquième Rang (rg 5), au cadastre officiel du canton de Tremblay, mesurant cent pieds de largeur (100 pi) sur le chemin public, par deux cents pieds (200 pi) de profondeur et borné comme suit: à l'ouest par le terrain de M. André Pilote, au nord par le chemin public, à l'est et au sud par le résidu du terrain appartenant à M. Herman Robertson, le tout sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

3. Un terrain ou emplacement formant partie du lot numéro trente-huit (ptie 38) dans le Cinquième Rang (rg 5), au cadastre officiel du canton de Tremblay, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur le chemin public par deux cents pieds (200 pi) de profondeur et borné comme suit: au nord au chemin public, à l'est par le terrain appartenant à M. Claude Gagné ou représentants, au sud par le résidu du terrain de M. Herman Robertson et à l'ouest par le terrain de M. Jean-Yves Déraspe; le tout sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

4. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision soixante-cinq du lot originaire numéro trente-huit (38-65) pour le Cinquième Rang (rg 5) au cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi, le tout sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 7 095,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
CÉLINE CLAVEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Chicoutimi, le 27 août 1986

47758

## Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Gaspé  
No 115-05-000019-856  
S. 115-18-000002-863

**LA BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 500, place d'Armes, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre RENÉ ARSENEAULT, résidant et domicilié à Lavernière, Îles-de-la-Madeleine, district de Gaspé, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, mis en cause.

« Partie du lot deux mille huit cent dix-neuf (ptie lot 2819) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé de l'Île-du-Cap-aux-Meules (Grindstone), municipalité de l'Étang-du-Nord, division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, de figure irrégulière, bornée et mesurée comme suit: vers l'est sur une distance de deux cent quarante-quatre pieds et huit dixièmes (244,8 pi) par des parties du lot deux mille huit cent dix-neuf (2819), propriété de Albert Chiasson, Donald Hébert et Louise Samson; vers le nord sur une distance de cent cinq pieds et huit dixièmes (105,8 pi) par une partie du lot deux mille huit cent dix-neuf (2819) propriété de Donald Hébert et Louise Samson; vers l'est sur sur une distance de trois cent douze pieds et six dixièmes (312,6 pi) environ par des parties du lot deux mille huit cent dix-neuf (2819); vers le sud sur une distance approximative de huit cent vingt pieds (820 pi) par les lots deux mille huit cent trente et un (2831) et deux mille huit cent trente-deux (2832); vers l'ouest sur une

distance de huit cent soixante-dix pieds (870 pi) et vers le sud-ouest sur une distance de quarante pieds (40 pi) par les lots deux mille huit cent vingt (2820) et deux mille huit cent trente et un (2831); vers le nord-ouest sur une distance de cinq cent vingt pieds (520 pi) environ par le lot deux mille huit cent dix-huit (2818) chemin; sauf et à distance une partie dudit lot deux mille huit cent dix-neuf (2819), ladite partie à distraire étant décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée vers l'est sur une distance de cent soixante-cinq pieds (165 pi); vers le sud sur une distance de cent pieds (100 pi) par d'autres parties du lot deux mille huit cent dix-neuf (2819); vers l'ouest et vers le sud-ouest sur une distance de cent soixante-cinq pieds (165 pi) environ par le lot deux mille huit cent vingt (2820); vers le nord sur une distance de cent pieds (100 pi) environ par le lot deux mille huit cent dix-huit (2818). La borne est étant rectiligne, parallèle et distante de cent pieds (100 pi) de la ligne de division des lots deux mille huit cent dix-neuf (2819) et deux mille cent vingt (2820); sans bâtisse circonstances et dépendances, et avec toutes servitudes actives ou passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée au montant de cinq cent soixante-quatorze dollars et cinquante-huit cents (574,58 \$), ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser, en argent comptant ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, palais de Justice de Havre-Aubert, le JEUDI TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
HUGUETTE HUET

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Havre-Aubert, le 15 septembre 1986

47830

## Labelle

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-000420-860  
S. 560-18-000021-860

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre MICHEL CARRIER,

domicilié et demeurant sur le chemin Kiamika, Sainte-Véronique, district de Labelle, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

La description des immeubles qui seront vendus est la suivante:

« 1. Un emplacement situé dans les limites de la municipalité de Sainte-Véronique dans le comté de Labelle, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) dans le Sixième Rang du canton de Turgeon, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Turgeon, division d'enregistrement de Labelle, situé à l'est du chemin public traversant ledit lot 43, partant d'un point situé sur la ligne de séparation entre les lots numéros 42 et 43, mêmes rang, canton et cadastre, lequel point est distant de plus ou moins trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) à partir de la rive ouest du lac à la Culotte, ladite distance étant mesurée le long de la ligne sud dudit lot 43 dans une direction ouest; de là, dans une direction nord, le long du côté est dudit chemin public sur une distance de plus ou moins huit cent quatre-vingt-treize et dix-neuf centièmes de pied (893,19 pi) jusqu'à l'emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro quarante-trois (43-2), dans le Sixième Rang du canton de Turgeon; de là, dans une direction est le long de la ligne sud dudit lot 43-2, deux cent vingt-quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes (224,77 pi) jusqu'à la rive ouest du lac à la Culotte; de là, dans une direction sud, le long de la rive ouest du lac à la Culotte, jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots numéros 42 et 43; de là, dans une direction ouest le long de la ligne sud dudit lot 43 sur une distance de plus ou moins trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) jusqu'au point de départ. Borné comme suit, savoir au sud par le lot numéro 42; à l'ouest par le chemin public traversant ledit lot 43; au nord par le lot 43-2, des mêmes rang, canton et cadastre; et à l'est par le lac à la Culotte.

2. Un emplacement situé dans les limites de la municipalité de Sainte-Véronique dans le comté de Labelle, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro quarante-trois (43-2) dans le Sixième Rang du canton de Turgeon, au cadastre officiel dudit canton de Turgeon, et contenant une superficie de mille huit cent cinquante-quatre mètres carrés et sept dixièmes (1 854,7 m<sup>2</sup>).

3. Un emplacement situé dans les limites de la municipalité de Sainte-Véronique dans le comté de Labelle, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro quarante-trois (43-1) dans le Sixième Rang du canton de Turgeon, au

cadastre officiel dudit canton de Turgeon, contenant une superficie de deux cent quatre-vingt-treize mètres carrés et un dixième (293,1 m<sup>2</sup>).

4. Certains emplacements situés dans la municipalité de Sainte-Véronique dans le comté de Labelle, connus et désignés comme étant les lots numéros trois, quatre et cinq de la subdivision du lot originaire numéro quarante-quatre B (44B-3, 44B-4 et 44B-5) dans le Sixième Rang du canton de Turgeon, division d'enregistrement de Labelle. Le lot numéro 44B-3 contient une superficie de mille huit cent dix-sept mètres carrés et un dixième (1 817,1 m<sup>2</sup>). Le lot numéro 44B-4 contient une superficie de mille cinq cent dix-sept mètres carrés et quatre dixièmes (1 517,4 m<sup>2</sup>). Le lot numéro 44B-5 contient une superficie de cent sept mètres carrés et trois dixièmes (107,3 m<sup>2</sup>).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par M. Luc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du vingt-deux décembre mil neuf cent soixante et onze, et portant le numéro 1054 de ses plans et les subdivisions apparaissent sur un plan préparé par Luc Jarry, a.-g., le vingt-cinq septembre mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro S-1054 de ses plans.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble, et notamment sujet à un droit de passage affectant ladite partie du lot 43 ci-dessus décrite qui fut accordée à M. Paul Mailloux, propriétaire du lot 44 dans le Sixième Rang du canton de Turgeon, au cadastre officiel dudit canton de Turgeon, le tout tel que plus amplement explicité aux termes d'un acte de vente enregistré à la division d'enregistrement de Labelle sous le numéro 91398.

5. Un emplacement situé dans la municipalité de Sainte-Véronique dans le comté de Labelle, dans le Sixième Rang du canton de Turgeon, au cadastre officiel dudit canton de Turgeon, division d'enregistrement de Labelle, et étant composé d'une partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) et d'une partie du lot numéro quarante-quatre B (ptie 44), et décrit comme suit:

Partie du lot 43: mesurant quatre mille sept cent cinquante-six pieds (4 756 pi) dans sa ligne sud; huit cent soixante-cinq pieds (865 pi) dans sa ligne ouest; quatre mille neuf cent quarante pieds (4 940 pi) dans sa ligne nord; et neuf cent soixante-deux pieds (962 pi) dans sa ligne est; bornée comme suit, savoir: au sud par le lot 42, des mêmes rang, canton et cadastre, à l'ouest par la ligne de division entre les rangs VI et VII; au nord par une partie du lot 44B ci-après décrite; et à l'est par le chemin public traversant ledit lot 43. Contenant une superficie de quatre millions cent deux mille sept cent soixante-dix pieds carrés (4 102 770 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Partie du lot 44B: mesurant quatre mille neuf cent quarante pieds (4 940 pi) dans sa ligne sud; huit cent soixante-cinq pieds (865 pi) dans sa ligne ouest; quatre mille neuf cents pieds (4 900 pi) dans sa ligne nord; trois cent trente-cinq pieds (335 pi) dans une première ligne est; deux cents pieds (200 pi) dans une deuxième ligne nord; et cinq cent soixante-douze pieds et sept dixièmes de pied (572.7 pi) dans une deuxième ligne est. Contenant une superficie de quatre millions deux cent soixante-cinq mille deux cents pieds carrés (4 265 200 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Bornée comme suit: au sud par une partie du lot numéro 43 ci-dessus décrite; à l'ouest par la ligne de division des rangs VI et VII; dans sa première ligne nord par une partie du lot numéro 45, des mêmes rang, canton et cadastre; dans sa première ligne est et dans sa deuxième ligne nord par une partie du lot numéro 44B étant la propriété de M. Yves Léonard, aux termes d'un acte de vente passé devant Albert Ménard, notaire, le cinq juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf, et dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle sous le numéro 134070; et dans sa deuxième ligne est par le chemin public traversant ladite partie du lot numéro 44B.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble, et notamment sujet à un droit de passage affectant une partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) qui fut consenti à monsieur Paul Mailloux aux termes d'un acte de vente passé devant Albert Ménard, notaire, le vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante et onze, et dont copie est enregistrée au bureau de la division de Labelle sous le numéro 91398.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par M. Luc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du vingt-deux décembre mil neuf cent soixante et onze, et portant le numéro 1054 de ses plans. »

La mise à prix est fixée à 20 278,40 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-

Laurier, QC, le SIXIEME jour de NOVEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif  
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Mont-Laurier, le 10 septembre 1986

47793

## Labelle

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Labelle (Maniwaki)

No 565-02-000032-860

S. 560-18-000011-861

COMMISSION SCOLAIRE DE LA HAUTE-GATINEAU, 331, du Couvent, Maniwaki, QC, J9E 1H5, partie demanderesse, contre NORMAND K. REBIN, Almonte, Ontario, K0A 1A0, partie défendresse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, Notre-Dame, Maniwaki, QC, J9E 2J8, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

Une étendue de terrain de configuration irrégulière, désignée comme étant une partie du lot 36 (ptie 36), rang Deux (rg 2), selon le cadastre du canton de Northfield, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, et délimitée comme suit:

Parcelle A: commençant au point D situé à sept cent quatre-vingt-seize pieds (796 pi), distance mesurée dans un relèvement de soixante et un degrés, trente-trois minutes (61°33'), de l'intersection de la limite nord-ouest de la voie publique et de la ligne de division entre les lots trente-six et trente-cinq (36 et 35); depuis le point D, dans un relèvement de cinq degrés, quarante et une minutes (5°41'), une distance de cent cinquante-quatre pieds et six dixièmes (154,6 pi) jusqu'au point E; depuis le point E, dans un relèvement de trois cent cinquante-trois degrés, trente-deux minutes (353°32'), une distance de soixante-trois pieds et un dixième (63,1 pi), jusqu'au point B; depuis le point B, en direction est en suivant une ligne parallèle à la ligne (moyenne) des hautes eaux de la rivière Gatineau et située à vingt-cinq pieds (25 pi) au sud de celle-ci, une distance de trois cent quinze pieds (315 pi), plus ou moins, jusqu'au point A; depuis le point A, en direction sud, en longeant la rive ouest du ruisseau situé sur le lot trente-six

(36), une distance de cent vingt-cinq pieds (125 pi), plus ou moins, jusqu'au point F situé sur la limite nord de la voie publique; depuis le point F, dans un relèvement de deux cent soixante-quatre degrés, quarante-trois minutes (264°43') en longeant la limite nord de ladite voie publique, une distance de cent seize pieds et cinq dixièmes (116,5 pi), jusqu'au point G; depuis le point G, dans un relèvement de deux cent trente-quatre degrés, cinquante-huit minutes (234°58') en longeant la limite nord de la voie publique, une distance de cent quarante et un pieds et quatre dixièmes (141,4 pi), jusqu'au point H; depuis le point H, dans un relèvement de deux cent quarante-six degrés, vingt-deux minutes (246°22') en longeant la limite nord de la voie publique, une distance de soixante-sept pieds et cinq dixièmes (67,5 pi), jusqu'au point D, le point de commencement. Cette parcelle est bornée comme suit: au nord par une partie du lot trente-six (ptie 36), propriété de la Gatineau Power Company, qui l'a acquise de M. Arthur Lafontaine, suivant acte reçu par Louis Bertrand, notaire, le 9 août 1926, sous la minute no 16890, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Hull, le 13 août 1926, sous le no 50695, Reg. B, Vol. -49; à l'est par le ruisseau susmentionné, partie du lot 36 (ptie 36), au sud et au sud-est par la voie publique, partie du lot trente-six (ptie 36), et à l'ouest par une partie du lot trente-six (ptie 36) vendue par Arthur Lafontaine à Jean Lafontaine, suivant acte reçu par Cléo Vaillancourt, notaire, le 16 septembre 1954, sous la minute no 1280, et enregistré au bureau d'enregistrement de la région de Gatineau, le 27 septembre 1954, sous le no 34635. Sa contenance est de cinquante-cinq mille vingt-quatre pieds carrés (55 024 pi<sup>2</sup>), plus ou moins.

Parcelle B: commençant au point I situé au point d'intersection de la limite sud de ladite voie publique et de la limite ouest du ruisseau susmentionné, situé sur le lot trente-six (36); depuis le point I, en direction sud-ouest en longeant la limite ouest du ruisseau, une distance de deux cent quarante-six pieds (246 pi), jusqu'au point J; depuis le point J, dans un relèvement de deux cent cinquante-deux degrés, une minute (252°1') en longeant une clôture, une distance de deux cent douze pieds et quatre dixièmes (212,4 pi), jusqu'au point K; depuis le point K, dans un relèvement de dix-neuf degrés, quarante-cinq minutes (19°45') en longeant une clôture, une distance de deux cent trente et un pieds et sept dixièmes (231,7 pi) jusqu'au point L; depuis le point L, dans un relèvement de cinquante-quatre degrés, cinquante-huit minutes (54°58') en longeant la limite sud-est de la voie publique susmentionnée, une distance de cent vingt-sept pieds et deux dixièmes (127,2 pi), jusqu'au point M; depuis le point M, dans un relèvement de quatre-vingt-quatre degrés, quarante-trois minutes (84°43'), une distance de quatre-

vingt-quatorze pieds et deux dixièmes (94,2 pi), jusqu'au point I, le point de commencement. Cette parcelle est bornée comme suit: au nord-ouest et au nord par la voie publique susmentionnée, partie du lot trente-six (ptie 36); au sud-est par le ruisseau, partie du lot trente-six (ptie 36); et au sud-est et au nord-ouest par une partie du lot trente-six (ptie 36). Sa contenance est de quarante-deux mille trois cent trente-cinq pieds carrés (42 335 pi<sup>2</sup>), plus ou moins.

Avec tous les bâtiments qui y sont construits, circonstances et dépendances.

Avec, à la charge et au profit du fonds, toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes. »

La mise à prix est fixée à 3 801,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maniwaki, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à ONZE heures.

*Le shérif,*  
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Mont-Laurier, le 11 septembre 1986

47809

---

## Montréal

---

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-014429-869

**F**IDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au complexe Desjardins, 1, place Desjardins, local 1422, C.P. 34, ville et district de Montréal, autrefois connue sous le nom de SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC, et dont le nom a été changé par lettres patentes supplémentaires émises par le gouvernement provincial, demanderesse, contre IMMEUBLES TRINO LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 4770, avenue Kent, ville et district de Montréal, défende-

resse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Les lots treize et quatorze de la subdivision du lot originaire numéro deux cent soixante-deux (262-13 et 14) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. »

La mise à prix est fixée à 25 530,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 11 septembre 1986

47810

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-005345-843

**L**ARRY KATZ et NORMAN KATZ, partie demanderesse, contre FRANK (FOTIOS) ZOBOLAS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble situé à LaSalle, rue Centrale, comprenant:

A. Un terrain composé:

a) du lot désigné sous le numéro neuf cent quatre-vingt-treize (originaire), subdivision quatre cent cinquante-sept, resubdivision un (993-457-1) au cadastre officiel de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, mesurant trente-six pieds et cinq dixièmes de pied (36,5 pi) de largeur sur quatre-vingts (80,0 pi) de profondeur, mesures anglaises; et

b) du lot désigné sous le numéro neuf cent quatre-vingt-treize (originaire), subdivision quatre cent cinquante-huit, resubdivision deux (993-458-2) au cadastre officiel de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, mesurant un pied (1,0 pi) de largeur

sur quatre-vingts (80,0 pi) de profondeur, mesures anglaises.

B. Une maison à trois logis (nos 8524, 8526 et 8528, rue Centrale), dont le mur nord-est est mitoyen, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec et sujet à toutes les servitudes continues et discontinues, apparentes et non apparentes, attachées audit immeuble, et, plus spécialement avec et sujet à toutes les servitudes exprimées aux termes d'un contrat dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1516662. »

La mise à prix est fixée à 24 864,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 11 septembre 1986

47811

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-000533-867

**S**ERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 253, boulevard d'Anjou, Châteauguay, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre ROGER RENZO, domicilié et résidant au 6651, boulevard Monk, appartement 209, Montréal, ville et district, province de Québec, et JOSÉE RENZO, domiciliée et résidant au 2165A, rue Rousseau, ville de LaSalle, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Constant, comté de Laprairie, étant une partie du lot originaire numéro deux cent vingt et un (ptie 221) aux plan et livre de

renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant, ladite partie de lot, cent soixante-cinq pieds de largeur en front sur le chemin public et cent cinquante-six pieds et soixante-neuf centièmes de pied de largeur en arrière en front sur la rivière par une profondeur de cent soixante-dix-sept pieds dans sa ligne nord, et de cent soixante-dix pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises, plus ou moins; ladite partie de lot étant bornée en front, à l'est, par le chemin public; en arrière, à l'ouest, par la rivière Saint-Régis; au nord par le lot originaire numéro deux cent vingt-deux, et au sud par le lot 221-3; les susdits lots faisant tous partie des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant. Avec bâtisses dessus érigées, portant le numéro 495, rang Saint-Régis, Saint-Constant, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 13 930,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 11 septembre 1986

47812

## Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002390-859  
S. 200-18-000130-862

**CAISSE POPULAIRE VANIER**, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 256, boulevard Pierre-Bertrand, Québec, demanderesse, contre **CONRAD CÔTÉ**, domicilié et résidant au 4051, North Ocean Boul. Fort Lauderdale, Floride, U.S.A., et **LOUISE COUR-**

**TEAU-DROWBE**, domiciliée et résidant au 151, rue Galt, Verdun, QC, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé d'une partie des lots numéros trois cent trente-deux, trois cent trente-trois et trois cent trente (332 ptie, 333 ptie et 330 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ferréol, municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, division d'enregistrement de Montmorency, et tel que décrit comme suit:

Lot: 332 ptie (A, B, C, D, E et A), partant du point A, soit le point d'intersection de la ligne séparative des lots 330 et 332 d'avec la rive est de la rivière des Roches, dans une direction de 134°48', calculé sur une distance de mille six cent trente-trois pieds et quarante-quatre centièmes (1 633,44 pi) jusqu'au point B; de là, dans une direction de 240°35'30", une distance de quatre cent soixante-dix-sept pieds et sept centièmes (477,07 pi) jusqu'au point C; de là, dans une direction de 233°21'15", une distance de deux cent quarante-cinq pieds et soixante-dix-neuf centièmes (245,79 pi) jusqu'au point D; de là, dans une direction de 314°48', une distance de sept cent soixante-neuf pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (769,98 pi) jusqu'au point E; de là, le long d'une ligne sinueuse, une distance de mille cent dix pieds et quatre dixièmes (1 110,4 pi) jusqu'au point de départ A. Contenant en superficie huit cent trente-sept mille cinq cent soixante-douze pieds carrés (837 572 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-est par la partie du lot 330 ci-après décrite, au sud-est par une partie du lot 332, propriété du vendeur ou représentants; au sud-ouest par la partie du lot 333 ci-après décrite; vers l'ouest par une partie du lot 334 (rivière des Roches); vers l'ouest par une partie du lot 331, (rivière des Roches) tous du même susdit cadastre.

Lot 333 ptie (D, F, G, H et E), partant du point D de la première description, dans une direction de 233°21'15", une distance de onze pieds et trente-deux centièmes (11,32 pi) jusqu'au point F; de là, dans une direction de 205°45'10", une distance de quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes (83,5 pi) jusqu'au point G; de là, dans une direction de 238°20'04", une distance de quatre cent quatre-vingt-huit pieds et sept dixièmes (488,7 pi) jusqu'au point H; de là, le long d'une ligne sinueuse, une distance de huit cent quatre-vingt-seize pieds et quatre centièmes (896,04 pi) jusqu'au point E; de là, dans une direction de 134°48", une distance de sept cent soixante-neuf pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (769,98 pi) jusqu'au point de départ D. Contenant en superficie deux cent quatre mille trois cent vingt-six pieds carrés (204 326 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-est par la partie du lot 332 susdécrite; au sud-est par une autre partie du lot 333 propriété du vendeur ou représentants, vers l'ouest

par une partie des lots 336 et 335 (rivière des Roches) tous du même susdit cadastre.

Lot: 330 ptie (A, B, C, D, E et A), partant du point A, point d'intersection de la ligne séparative des lots 332 et 330, d'avec la ligne est de la rivière des Roches, dans une direction de 134°48" une distance de mille six cent trente-trois pieds et quarante-quatre centièmes (1.633,44 pi) jusqu'au point B; de là, dans une direction de 60°35'30", une distance de cent trois pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (103,94 pi) jusqu'au point C; de là, dans une direction de 74°28'36", une distance de cent quinze pieds et huit centièmes (115,08 pi) jusqu'au point D, de là, dans une direction de 314°48" une distance de mille huit cent cinquante pieds et six centièmes (1 850,06 pi) jusqu'au point E; de là, le long d'une ligne sinueuse, une distance de deux cent quarante-quatre pieds et trois dixièmes (244,3 pi) jusqu'au point de départ A. Contenant en superficie trois cent quarante-cinq mille huit cent trente-cinq pieds carrés (345 835 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-est par une partie du lot 330, au sud-est par une partie du lot 330 (Hydro-Québec), au sud-ouest par une partie du lot 332, au nord-ouest par la rivière des Roches (lot 329) tous du même susdit cadastre. ».

La mise à prix est fixée à cinq mille cent dollars (5 100,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 27 septembre 1986 47814

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-001763-866  
C.M.B. C 56-86  
S. 200-18-000131-860

**L**A VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue

Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre YVON LÉVESQUE, 2085, Royale, Beauport, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot originnaire deux cent vingt-quatre (224) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Localisation: 2085, avenue Royale. »

La mise à prix est fixée à neuf mille cent trente-cinq dollars (9 135,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 27 septembre 1986 47815

## Rimouski

Saisie immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
Nos 100-18-000018-861  
500-05-001553-856

**J**EAN LANTAGNE, résidant et domicilié au 1490, rue Martin, Saint-Hubert, district de Montréal, partie demanderesse, contre ALCIDE JEAN, résidant et domicilié au 59, rue Principale, Lac-des-Aigles, entre Rimouski et Cabano, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Trinité-des-Monts, connu et désigné comme étant partie du lot numéro cinquante-cinq (ptie 55) du Deuxième Rang, cadastre officiel du canton de Laroche, division d'enregistrement de Rimouski, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de front de l'est à l'ouest, sur cent trente-trois pieds (133 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; bornée, ladite partie de lot au nord, en front, par le chemin, à l'est par la propriété de Lucien Fournier ou représentants, au sud par la propriété de Léo Gobeil ou représentants, et à l'ouest par la pro-

priété de M. Morissette, représentant de Philippe Bélanger ou représentants; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 43, rue Principale Ouest. Avec tous droits de prendre l'eau dans la fontaine située dans la propriété de M. Lucien Fournier ou représentants, tel que le tout est stipulé dans un acte de vente par Antoine Vaillancourt à Louis Proulx reçu devant Ronaldo Raboin, notaire, le 2 juin 1952, enregistré à Rimouski, sous le numéro 93449. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Sous réserve du droit de rétion prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 3 825,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le MERCREDI CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANNETTE BLAIS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 10 septembre 1986 47779

### Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
Nos 750-05-00029-852  
750-18-000219-867

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant un siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GEORGES PAQUIN AUTOMOBILES INC., faisant affaires au 15890, rue Richelieu, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité du village de Sainte-Rosalie, comté de Saint-Hyacinthe, du côté sud du boulevard Laurier, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro 1 et 2 de la subdivision numéro 5 du lot originaire numéro 126 (cent vingt-six-cinq-un et cent vingt-six-cinq-deux) au cadastre de la paroisse de Sainte-Rosalie, division d'enregistrement de Bagot; avec une maison unifamiliale dessus construite, ainsi qu'un garage servant d'atelier de réparation mécanique, portant les numéros d'immeuble 4215 et 4245 dudit boulevard Laurier, circonstances et dépendances. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives y attachées. Il existe une borne-fontaine près de la limite nord-ouest du terrain le long du boulevard Laurier. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Grégoire Girard, arpenteur-géomètre, le 12 mai 1981, sous le numéro 15545 de son répertoire. »

La mise à prix est fixée à la somme de 14 142,75 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le JEUDI SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 15 septembre 1986 47826

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
Nos 750-05-000290-857  
750-18-000211-864

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, ayant son siège social à Montréal, et un bureau au 1605, rue Girouard, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre VISIONNIÈRE R. ET N. PERRY INC., ayant son siège social au 6<sup>e</sup> Rang, Saint-Jude, district de Saint-Hyacinthe, et RÉAL PERRY et VINCENT MATINO et NICOLE PERRY, tous les trois domiciliés au 1101, 6<sup>e</sup> Rang, Saint-Jude, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

Une terre située en la paroisse de Saint-Jude, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, ayant front sur le Sixième Rang, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude comme étant les lots trois cent vingt-huit, trois cent vingt-neuf et partie du lot trois cent trente (328, 329 et partie 330), cette dernière partie de lot mesurant un demi-arpent de largeur sur toute la profondeur dudit rang et bornée comme suit: au sud-ouest par le résidu du lot 330; au nord-ouest par les terres du rang des Allongés; au nord-est par le lot 329; au sud-est par les terres du rang Concession Nord de la Rivière: avec bâtisses dessus érigées, portant le numéro d'immeuble 1101, 6<sup>e</sup> Rang, Saint-Jude. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les circonstances et dépendances, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

La mise à prix est fixée à la somme de 29 046,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI ONZIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 15 septembre 1986 47827

---

## Saint-Maurice

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Saint-Maurice  
Nos 410-02-000373-859  
410-18-000055-866

**B**ANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau à la Plaza de la Mauricie, Shawinigan, QC, G9N 1G2, demanderesse, contre ALAIN BELAND, résidant au 3053, de la Montagne, Shawinigan, QC, G9N 6K5, défendeur.

### Désignation

Trois terrains à Saint-Élie de Caxton, connus et désignés comme étant les lots numéros dix-sept B, dix-huit B, et dix-neuf B (17B, 18B et 19B) sur un plan non officiel préparé par le vendeur (Léopold Ouellet) et

étant une partie du lot numéro neuf B du Septième Rang (9B, 7<sup>e</sup> Rang) du cadastre de la paroisse de Saint-Élie; mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, cent cinquante pieds (quarante-cinq mètres et soixante-douze centimètres (45,72)) de largeur par quatre-vingts pieds (vingt-quatre mètres et trente-huit centimètres (24,38)) de profondeur et borné comme suit, savoir: en front, vert le nord-ouest, par une rue privée appartenant au vendeur (rue Alain); des deux côtés et en profondeur par une autre partie du même lot appartenant au vendeur (Léopold Ouellet), le côté nord-est dudit terrain étant situé à trois cents pieds (quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centimètres (91,44)), mesures anglaises et plus ou moins, de la ligne de division des municipalités de Saint-Élie de Caxton et de Saint-Boniface-de-Shawinigan, et le côté nord-ouest dudit terrain était situé à trois cents pieds (quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centimètres (91,44)), mesures anglaises et plus ou moins, de la propriété de monsieur Albéric Boisvert; avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendance.

La mise à prix est fixée à 6 194,55 \$, ce qui est égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de 20 310,00 \$ portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6<sup>e</sup> Rue, Shawinigan, local 2.11, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OC-TOBRE 1986 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 15 septembre 1986 47828

---

## Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-026467-840

**B**ANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau à Montréal, dit district, partie demanderesse, contre JACQUELINE LÉVESQUE, résidant et domiciliée au

1660, Paquin, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix-sept (117-113) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne; avec une maison y érigée portant le numéro 1660, rue Paquin, paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne. »

La mise à prix est fixée à 12 057,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1986 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, D.E.C.,  
*tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 16 septembre 1986 47831

## Mégantic

Avis de vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Mégantic  
Nos 350-05-000112-852  
480-18-000003-862 (Shérif)

**M**ARIE-ANNA BENNET (dit Benoit), résidant et domiciliée au 331, route Kennedy, Saint-Côme-de-Beauce, QC, demanderesse, contre TÉLESPHORE BOISVERT, résidant et domicilié à R.R. no 1, Saint-Ludger, comté de Beauce, QC, et défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Frontenac, au 5527, Frontenac, Lac-Mégantic, QC, mis en cause.

« 1. Un terrain mesurant soixante-quinze (75) acres formant partie des lots de terre numéros neuf-A, neuf-B, dix-A, dix-B, onze-A, onze-B et douze (P/9-A, P/9-B, P/10-A, P/10-B, P/11-B, P/12), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Douze (rg

12), canton de Marlow, division d'enregistrement de Frontenac; borné au sud-ouest, au terrain de Trefflé Parent ou représentants; au nord-ouest, à la rivière Chaudière; au nord-est, au terrain de Thomas Gilbert ou représentants; et au sud-est, au lot 8-A, sujet à la réserve de coupe de bois en faveur de John Breakey Limitée, suivant leurs titres;

2. Un terrain mesurant un arpent et demi (1 ½) de hauteur sur toute la longueur se composant des parties des lots de terre connus et désignés par les numéros neuf-A, neuf-B, dix-A, dix-B, onze-A, onze-B (P/9-A, P/9-B, P/10-A, P/10-B, P/11-A, P/11-B), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Douze (rg 12), canton de Marlow, division d'enregistrement de Frontenac; borné au sud-est, par une partie du lot 8-A, propriété de François Dupuis, soit ses représentants, au nord-ouest, à la rivière Chaudière; au nord-est, tenant à la longueur au terrain ci-dessus décrit; au sud-ouest, aux parties des lots 9-A, 9-B, 10-A, 10-B, 11-A, 11-B, propriété de Georges Gagnon ou représentants; le tout formant environ une superficie de vingt-huit (28) acres de terre sujet aux servitudes actives, passives, apparentes ou occultes;

3. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances est de 6 706,15 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, Frontenac, local 219, a/s édifice de l'hôtel de ville, Lac-Mégantic, QC, G6B 1H6, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1986 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
H. BRUNEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Lac-Mégantic, le 4 septembre 1986 47759

---

## Erratum

---

### LE MOUVEMENT DES CURSILLOS DU SECTEUR DE ST-HYACINTHE INC.

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 4088 de l'édition du 16 août 1986, numéro 33. A la fin de l'avis, l'ancienne dénomination sociale aurait dû se lire: « LE MOUVEMENT DES CURSILLOS DU SECTEUR DE ST-HYACINTHE INC. » au lieu de: « LE MOUVEMENT DES CUSILLOS DU SECTEUR DE ST-HYACINTHE INC. ».

229

### MAGASIN CO-OP DE ST-DENIS

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 654 de l'édition numéro 6 du 8 février 1986.

Au paragraphe un, nous aurions dû lire: « et que madame Louise Dubois Drapeau, messieurs Claude Gagnon et Jean-Paul Michaud soient nommés liquidateurs » en remplacement de « et que madame Louise Dubois Drapeau, messieurs Claude et Wilfrid Dionne soient nommés liquidateurs ».

229

### INFORMATION ROGER INC.

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 6 juillet 1985, à la page 3356 du numéro 27, et l'avis de dissolution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 30 novembre 1985, à la page 5996 du numéro 48 concernant la compagnie INFORMATION ROGER INC., sont nuls et de nul effet.

231

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1506-7937

### LA MAISON DU BILLARD MÉTROPOLITAIN INC. THE METROPOLITAN HOUSE OF BILLIARDS INC.

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 6 juillet 1985, à la page 3360 du numéro 27, et l'avis de dissolution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 30 novembre 1985, à la page 6000 du numéro 48, concernant la compagnie « LA MAISON DU BILLARD MÉTROPOLITAIN INC. - THE METROPOLITAN OF BILLIARDS INC. », sont nuls et de nul effet.

231

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1504-3375

No 700-02-003356-855

### LA CORPORATION MUNICIPALE DE HARRINGTON contre NORMAN MAC RAE.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 30 août 1986, 118e année, no 35, aux pages 4396 et 4397, dans la désignation de l'immeuble on aurait dû y lire avec bâtisse au lieu de ce qui était mentionné dans l'avis.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU D.E.C., *tech. en droit*  
Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 16 septembre 1986

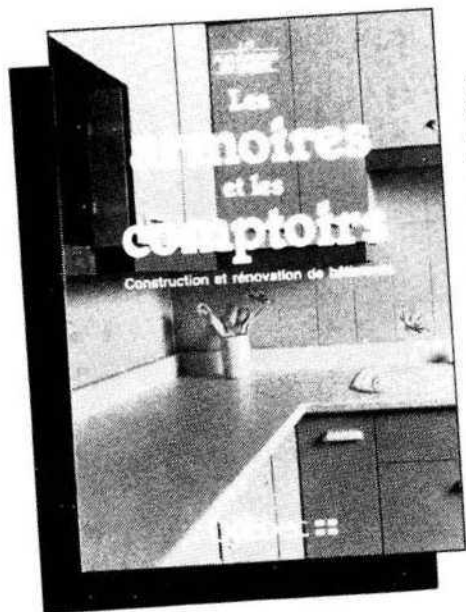
47832





# LA RÉNOVATION

*ça m'intéresse!*



## Les armoires et les comptoirs

Vous voulez rénover votre cuisine, mais vous n'êtes pas encore fixés sur votre plan d'aménagement? Quels matériaux choisir? Et les armoires, les tiroirs, les portes?

Cet ouvrage s'adresse autant aux menuisiers qu'aux bricoleurs et aux consommateurs avertis.

Direction des cours  
par correspondance  
1986, 116 pages  
EQQ 22724 9

**8,95 \$**

### En vente:

dans nos librairies, chez nos concessionnaires,

Québec	643-3895	Chicoutimi	549-7135
	643-4296	Rimouski	723-8521
Sainte-Foy	651-4202	Sherbrooke	566-0344
Montréal	873-6101	Rouyn	764-9574
Hull	770-0111	Saint-Lambert	465-5597
		Trois-Rivières	378-1525

### par commande postale

Les Publications du Québec  
C.P. 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

et chez votre fournisseur habituel.

**Québec**



Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1279, boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

---

